Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/bulletinhistoriq2256soci

22e ANNÉE — 1873

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

ALLEN COUNTY PUBLIC LIBRARY
3 1833 01823 1412
GENEALOGY
944
B873ZY,
1873
MAY-JUN

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉI

DEUXIÈME SÉRIE. — HUITIÈME ANNÉE

N° 5. 15 Mai 1873

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, rue de Seine.

LONDRES. — **Nutt**, 270, Strand. = **LEIPZIG.** — **F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — **Van Bakkenès et Cie.** = **BRUXELLES.** — **Veyrat** (Mlle).

1873

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Pages.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ 193

Rapport de M. le comte J. Delaborde sur les travaux de la Société 194

ÉTUDES HISTORIQUES.

Etablissement de la Réforme en Hongrie, par M. E. Sayous. . . 207

MÉLANGES.

Un portrait d'Aonio Paleario. 220

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

Finances des académies et colléges. 221

Extrait du journal d'une visite épiscopale en 1674 et 1677. . 225

BIBLIOGRAPHIE.

Joannis Calvini Opera. Edid. Baum, Cunitz, Reuss, tome X, par M. Ch. Dardier. 236

ERRATA 240

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 21, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

ORIGINE ET PROGRÈS DE LA RÉFORMATION A LA ROCHELLE, précédé d'une notice sur Philippe Vincent, par Louis de Richemond. 1 vol. in-12. Prix : 2 fr.

HISTOIRE DU PEUPLE DE GENÈVE depuis la Réforme jusqu'à l'Escalade, par Amédée Roget. In-12. Tome II. 1re livraison.

LETTRES DE FLANDRINE DE NASSAU (abbesse de Sainte-Croix de Poitiers), à sa sœur Charlotte Brabantine de Nassau, duchesse de la Trémoille, publiées par Paul Marchegay. Broch. gr. in-8.

AGRIPPA D'AUBIGNÉ. LES TRAGIQUES. Edition nouvelle publiée d'après le manuscrit conservé parmi les papiers de l'auteur, par Ch. Read. 1 beau vol. in-8. Prix : 20 fr.

PROCÈS DE BAUDICHON DE LA MAISONNEUVE accusé d'hérésie à Lyon, 1534. Publié pour la première fois par J.-G. Baum. 1 vol. in-12. Imprimerie de Jules Fick.

LE COMTE PELET DE LA LOZÈRE. — Pensées morales et politiques, précédées d'une notice sur sa vie et ses écrits, par Ernest Dhombres. 1 vol. in-8. Prix : 7 fr. 50

LA RÉFORME AU CHATEAU DE SAINT-PRIVAT. Etude historique, par Jules Bonnet. Broch. gr in-8. Prix : 1 fr.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

La Société de l'Histoire du Protestantisme français a tenu sa vingtième séance annuelle le 29 avril, dans le temple de l'Oratoire, sous la présidence de M. le comte J. Delaborde. Autour des membres du comité se groupaient les amis de l'œuvre, fidèles à leur vieille et toujours vive sympathie. Nous avons remarqué parmi eux MM. les pasteurs Matter, Martin-Paschoud, Dhombres, Zipperlen, Weber, Lods, Etienne Coquerel, Bénézech, Robineau, Appia, Roller, Maurice Vernes, etc. Après une prière de M. le pasteur Appia, M. le président a rappelé avec éloquence les travaux de la Société pendant l'exercice écoulé, le souvenir des amis qu'elle a perdus, les vastes explorations qui lui restent à faire dans le double intérêt de la science et de la vie chrétienne. Deux orateurs lui ont succédé. M. E. Sayous a retracé les destinées du protestantisme naissant dans une Eglise sœur de la nôtre, celle de Hongrie et de Transylvanie, et fait connaître des disciples de Calvin, des émules de Bèze trop oubliés jusqu'ici parmi nous. M. M.-J. Gaufrès a esquissé ensuite le système d'instruction secondaire établi par Calvin à Genève en 1559, transplanté ensuite dans plus de trente colléges en France, et qui fleurit sous l'édit de Nantes pour succomber à la Révocation.

A la fin de la séance, M. Roller a offert à la Société un portrait d'Aonio Paleario sur lequel on trouvera plus loin quelques détails, et la séance s'est terminée par une prière de M. le pasteur Dhombres.

RAPPORT DE M. LE COMTE J. DELABORDE

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

Vous regretterez avec moi, j'en suis certain, l'absence de l'honorable président dont la parole, à la fois chaleureuse et précise, répand toujours sur des séances telles que celle-ci un intérêt particulier. L'autorité des lumineuses et utiles allocutions que, d'habitude, il vous adresse, découle de la plus pure des sources, d'un dévouement éclairé, persévérant, à l'œuvre qu'il poursuit en commun avec des collègues d'autant plus habitués à l'entourer d'estime et d'affection, qu'ils sont plus intimement initiés aux généreuses inspirations de son cœur et aux tendances élevées de son esprit. Si je n'écoutais que le sentiment qui m'anime, je me laisserais aller à vous parler de tout ce dont la Société de l'Histoire du Protestantisme français lui est redevable; mais je craindrais de blesser sa modestie. Je m'impose donc sur ce point un silence discret. Je me l'impose également en ce qui concerne les membres si éminemment recommandables de notre comité. Qu'il me soit permis toutefois, alors qu'il s'agit de notre cher président et d'eux, de déclarer ici, qu'à l'honneur de siéger dans leurs rangs s'est constamment allié, pour moi, le privilége de constater l'étendue des services journellement rendus à l'histoire du protestantisme français par de sagaces investigations, par de saines vues critiques, par une science solide, et par des compositions non moins distinguées en la forme, que substantielles au fond.

D'un hommage que j'éprouvais le besoin de rendre à des hommes que j'honore, je passe à l'exposé de la situation

de notre Société depuis la clôture de sa dernière assemblée générale.

Et d'abord, cette situation s'est trouvée singulièrement affermie par l'éclatant encouragement qui ressort de la résolution suivante, formulée à l'unanimité des voix, le 21 juin 1872, dans une réunion solennelle :

« Le Synode des Eglises réformées de France réuni à Paris, s'inspirant des exemples de nos pères qui, dans les anciens synodes, ont toujours encouragé *l'œuvre historique*, témoigne sa vive sympathie à la Société de l'Histoire du Protestantisme français pour l'œuvre de restauration filiale qu'elle poursuit depuis vingt ans, et qui lui donne de si justes titres à la reconnaissance des Eglises de notre patrie. »

Une si haute approbation nous émeut profondément. Elle imprime en quelque sorte une consécration nouvelle au culte des pieux souvenirs, que nous professons avec ardeur. Oui, c'est bien une œuvre de restauration filiale que nous avons entreprise. Plus est grand le respect qui s'y attache, plus nous sommes décidés à la poursuivre avec énergie, en suppliant Dieu de daigner faire reposer sa bénédiction sur nos humbles efforts.

De diverses parts nous ont été adressés des encouragements individuels auxquels nous attachons un grand prix; et nous nous empressons d'exprimer ici notre sincère gratitude aux amis de notre œuvre qui, sous une forme ou sous une autre, nous sont venus en aide.

Hélas! la mort a maintenant mis un terme au concours sympathique de plusieurs de ces amis qui nous étaient chers à tant de titres.

Il en est un, M. Merle d'Aubigné, de qui une voix des plus autorisées parmi nous devait, Messieurs, vous entretenir dans cette séance même. Le digne et zélé secrétaire de notre Société, M. Jules Bonnet, avait revendiqué l'honneur de retracer à grands traits, dans l'une de ces notices qu'il

sait si bien rédiger, les travaux de l'illustre historien de la Réformation. La maladie a tout à coup interrompu sa rédaction, et le retient loin de nous. Nous souffrons, ainsi que lui, d'une séparation qui, pour n'être que momentanée, n'en impose pas moins à ses nombreux amis une privation réelle. Nous appelons de nos vœux les plus chaleureux le rétablissement de sa santé et l'achèvement d'un travail dont la publication excitera, nous n'en doutons pas, un vif intérêt. Il est un titre d'honneur désormais inséparable de la mémoire de M. Merle d'Aubigné, et ce titre le voici : Sa piété s'est constamment attachée à mettre en relief une maxime qu'il importe plus que jamais de professer aux yeux du monde, en le conviant à s'y soumettre, et devant laquelle, lorsqu'on a le bonheur d'être devenu chrétien, on s'incline avec respect et reconnaissance, à savoir : Que Dieu règne dans l'histoire. Honneur donc, oui, pour toujours honneur à l'écrivain d'élite qui a replacé l'histoire sur sa véritable base. De quelle dignité, en effet, n'est-elle pas empreinte, lorsque la foi chrétienne l'éclaire et la vivifie? et quel noble ministère n'accomplit-elle pas, lorsque, embrassant dans l'ensemble de ses aspirations et de ses tendances les générations qui se pressent à la surface de la terre, elle leur apprend à tourner leurs regards vers le ciel où réside le juste et miséricordieux arbitre de leurs destinées!

La mort de M. Merle d'Aubigné avait été précédée par celle d'un homme d'Etat qui, dans le cours de sa longue carrière politique, avait noblement soutenu une cause sur la légitimité et le développement historique de laquelle insistent fréquemment les publications de notre Société, en d'autres termes, la grande cause de la liberté religieuse : j'ai nommé M. le comte Pelet de la Lozère. Nous avons perdu en sa personne un correspondant qui, du fond de sa retraite, nous prouvait, par d'intéressantes communications, le cas qu'il faisait de nos travaux, et qui a naguère bienveillamment doté notre Bibliothèque de divers ouvrages tirés de

la sienne. Dans une publication récente (1), due à une touchante initiative, se révèle sous son vrai jour, et tel que nous l'avons connu, l'homme de foi et de devoir, le penseur sérieux, dont la mémoire demeurera en vénération parmi nous.

Il y a un an, dans cette enceinte, un chrétien dont le cœur aimant et l'esprit pratique appréciaient judicieusement ce qui est vrai, simple et bon, disait, en parlant de la Société de l'Histoire du Protestantisme français : « Il faut aimer cette Société parce qu'elle prêche très-bien, en retraçant de grands exemples. » L'homme excellent qui, ici comme partout ailleurs, enseignait l'amour d'autrui, parce qu'il savait lui-même aimer dans l'acception évangélique de ce mot, était M. le pasteur Vallette. Quel ami cordial et fidèle n'avons-nous pas perdu en lui ! Nous accueillons avec émotion la fraternelle exhortation que je viens de rappeler, comme un précieux legs en faveur de notre œuvre.

Ainsi que l'annonçait, il y a quelques jours, le Bulletin de notre Société, « le mois dernier a été marqué pour elle par un double deuil. Elle a perdu, le 7 mars, un de ses membres les plus anciens et les plus fidèles, dont le nom était comme synonyme de sagesse, d'intégrité et d'honneur, M. le baron Gustave Fornier de Clausonne, ancien membre du consistoire de Nîmes, président honoraire à la cour d'appel. »

Le 28 du même mois, succombait à Paris un autre ami dévoué de notre Société, M. Labouchère, dont le nom a aussi sa synonymie, celle de la véritable bonté de cœur alliée à l'aménité d'esprit, ainsi qu'au culte du vrai, du bon et du beau, dans le triple domaine du sentiment, de la pensée et de l'art. A ne parler que de celui-ci, rappelons que sa mission n'est jamais plus belle que lorsqu'elle s'applique à la religion chrétienne et à son histoire. M. Labouchère en était fortement convaincu, et il a su, grâce à la réalité d'un talent

(1) *Le comte Pelet de la Lozère. — Pensées morales et politiques*, précédées d'une notice sur sa vie et ses écrits, par E. Dhombres, 1 vol. in-8. Paris, 1873.

dans l'expression duquel la dignité s'unit à la délicatesse, traduire, dans divers tableaux consacrés à la glorification de la Réforme, les sentiments élevés dont il était animé. Les scènes vivifiées par son habile pinceau demeureront comme autant de pages mémorables de cette noble histoire, qu'ainsi que nous il chérissait, et au développement de laquelle il se plaisait à concourir, non-seulement en artiste, mais encore en archéologue. De là les utiles communications, qu'à ce titre, il adressait à notre Société. Sa libéralité pour elle était étendue; elle datait de loin et s'est accrue à la dernière heure : il lui a légué tous ceux des livres de sa bibliothèque qui concernent le protestantisme.

Permettez-moi de vous parler maintenant de notre Bulletin historique et littéraire. A peine ai-je besoin d'énoncer que nous nous attachons avec un soin constant à ce qu'il justifie cette double qualification. S'il y a, d'une part, utilité manifeste à insérer dans ce recueil, comme dans un fidèle répertoire, des documents inédits et originaux, tirés de sources diverses, souvent distantes les unes des autres, et d'agglomérer ainsi de nouveaux matériaux destinés à entrer dans la structure du vaste monument à ériger, que nos descendants décoreront un jour du nom d'histoire complète du protestantisme français; il importe également, d'autre part, de projeter, par voie de commentaire ou de discussion, la lumière sur quelques-uns de ces documents, de les rapprocher de pièces et de faits déjà connus, de faire jaillir de la combinaison des uns avec les autres un portrait, une biographie, un récit, où l'étude, soit analytique, soit synthétique d'un sujet historique quelconque, lié aux annales de notre Réformation; en un mot, de répandre, à l'aide d'une juxtaposition efficace, la vie et le mouvement, en regard d'une simple coordination de textes inédits, qui perdrait peut-être quelque peu de l'intérêt dont elle est digne, si elle demeurait isolée.

Une main toujours active, soit qu'il s'agisse de satisfaire

aux exigences incessantes d'une correspondance étendue, soit qu'il y ait lieu de tracer une notice, un compte rendu, ou l'une des meilleures études historiques, règle, avec le concours d'une commission de rédaction, la marche de notre Bulletin. Signaler cette main, d'étroite et douce association, que nous aimons à serrer, c'est, par cela même, acquitter une dette de reconnaissance envers le dévoué secrétaire de notre Société, M. Jules Bonnet.

Nous avons à remercier aussi ceux de nos correspondants qui, cette année encore, ont bien voulu nous adresser pour le Bulletin des documents ou des études que nous avons été heureux d'y insérer.

La place réservée aux questions et réponses a été plus d'une fois utilisée. Il en a été de même de celles qu'ont occupées la correspondance, les communications diverses et les comptes rendus bibliographiques.

Laissez-moi, Messieurs, faire appel à votre bienveillance, et vous prier de propager activement la lecture de notre Bulletin; nous le croyons digne d'une telle faveur et nous pressentons que vous voudrez bien la lui accorder.

Notre Bibliothèque, qui a déjà rendu de réels services, est appelée à en rendre de plus grands encore. Tout en étant, certes, bien loin, en ce temps de petits commencements, d'affecter les larges proportions d'une institution de premier ordre, elle n'en est pas moins, quant à son organisation et à son fonctionnement, douée dès à présent d'une vitalité qui, sous l'influence de l'intérêt général qu'elle a éveillé et qui se soutient, nous autorise à présager pour elle un heureux développement. Sans rien perdre de la modestie qui lui sied et qui, en chaque chose d'ailleurs, est toujours de bon goût, elle se divise, ainsi que la première de nos grandes bibliothèques publiques, en cinq départements distincts, savoir : 1° des imprimés, 2° des manuscrits, 3° des estampes, 4° des médailles, 5° des cartes et plans.

De ces départements, un seul jusqu'à présent, celui des im-

primés, a acquis une consistance véritable, qui tend de jour en jour à s'accroître, grâce aux dons généreux de divers amis de notre Société (1).

Parmi les plus récents, et les plus importants de ces dons, j'en citerai un qui émane de notre honorable président, celui de la collection des réformateurs espagnols, devenue très-rare quoique moderne, et le don par le ministère de l'instruction publique de la collection du *Dictionnaire topographique et Répertoire archéologique* des départements. Ce don provenant d'un ministère français avait été devancé naguère par celui que nous avait adressé le gouvernement anglais, de la première partie d'une magnifique collection intitulée : *Calendar of state papers,* dont la série, dite *foreign affairs*, contient une foule de documents précieux pour l'histoire de la réformation française au XVIe siècle.

De leur côté, MM. Bordier et Vernes d'Arlandes ont bien voulu, chacun par le versement d'une somme de 250 francs, aider notre Société à acquérir le fonds Sainte-Beuve, relatif à Port-Royal.

Nous avons reçu aussi de M. Lesens, de Rouen, de nombreux dons de livres.

Tandis que notre Bibliothèque s'accroissait, deux bibliothèques publiques venaient d'être détruites, l'une à Saintes, l'autre à Strasbourg. Animés du désir de les reconstituer, au moins en partie, leurs anciens administrateurs ont adressé en France de pressants appels à la sympathie des institutions

(1) Donateurs de livres, du 16 avril 1872 au 15 avril 1873 : MM. le Rév. Agnew, J. Bonnet, H. Bordier, le pasteur Bost, de Verviers ; comte de Clervaux, le pasteur Dégremont, Franklin, Froment, Ch. Frossard, Halphen, W. Martin, le pasteur Maulvault, de Guernesey ; Alfr. Monod, le pasteur Théod. Monod, le pasteur Paumier, le pasteur Petit, le pasteur Quiévreux, Rossignol, Ch. Read, Ch. Sagnier, F. Schickler, le pasteur Vallette, Vernes d'Arlandes ; Mesdames Schickler et Thuret.

Comme auteurs : MM. le vicomte d'Adhémar, le pasteur Arnaud, Bataillard, le pasteur Bersier, Fél. Bovet, le pasteur Colombier, Combes, de Coninck, le pasteur Coquerel, le pasteur Dhombres, le pasteur Douen, d'Ebeling, Fallot, Alf. Franklin, Halphen, H. Heyer, Labouchère, Alf. Lagarde, Al. Lombard, Loutchitzki, Marchegay, J. Mareschal, W. Martin, Onokine de Kasan, Pétavel, le pasteur Cam. Rabaud, Racine-Braud, Rahlenbeck, R. Reuss, de Richemont, le doyen Stanley, de Westminster.

et des personnes qui pourraient les pourvoir de livres. Nous nous sommes fait un devoir de répondre à ces appels par l'envoi d'un certain nombre de volumes, tant à Saintes, en mémoire de Bernard de Palissy, qu'à Strasbourg, par reconnaissance pour la généreuse hospitalité accordée, il y a trois siècles, à l'une des premières Eglises de la réformation française, et par amour pour l'admirable cité, au nom de laquelle, comme à celui de la noble Alsace, demeure indissolublement attachée la pensée grandiose du plus pur, du plus inébranlable patriotisme. Une barbarie, grossièrement affublée du manteau de la religion, méthodique dans son expansion farouche, et froidement calculatrice jusque dans l'effusion du sang et les ravages de l'incendie, a sciemment anéanti, avec la bibliothèque de Strasbourg, d'inappréciables trésors historiques : nous ne le savons que trop; mais ce que nous savons aussi, c'est qu'il est deux choses essentiellement indélébiles, sur lesquelles planent la justice et la miséricorde suprêmes : le cœur humain et l'histoire. Ce que nous savons encore, et ce que nous proclamons avec une sainte émotion, c'est que Strasbourg et l'Alsace, par la dignité et la fermeté morales que le Dieu de l'Evangile leur a mises au cœur, ajoutent en ce moment une magnifique page à l'histoire du protestantisme français, de celui que vous qualifierez avec nous, Messieurs, de véritable protestantisme, parce qu'il ne relève que de Dieu; à la différence de je ne sais quel protestantisme dégénéré, que certains adeptes d'outre-Rhin ont abaissé naguère au niveau de leurs passions hostiles.

Je reviens à notre Bibliothèque.

Le département des manuscrits n'est encore qu'à l'état de formation : toutefois ses débuts sont encourageants. Il s'est accru, cette année, de divers documents que nous ont envoyés M. le pasteur Puyroche, de Lyon, et M. Chatoney, de Rochefort.

Nous avons acquis pour cè même département plusieurs pièces provenant de la collection de M. Luzac, à Amsterdam,

entre autres l'autobiographie de Pierre Dumoulin, un volume inédit de pensées de Jurieu, le texte d'une discipline ecclésiastique, et des lettres autographes de Duplessis-Mornay, de Rohan, de Catherine de Bourbon, de Court de Gébelin, etc., etc. Presque toutes ces pièces ont eu pour premier possesseur M. le pasteur Marron.

A nos manuscrits s'ajouteront bientôt, en copies, de nombreuses lettres des Basnage, que M. Lesens veut bien s'occuper, à Rouen, de faire transcrire pour nous.

En outre, nous tenons de M. Lombard, en *fac-simile*, une reproduction des lettres d'Isabeau Menet.

Le département des estampes possède déjà, en portraits et en sujets divers, des pièces d'une certaine importance. A ces pièces sont récemment venues s'ajouter celles que lui ont données M. le comte de Clervaux et MM. Frossard et Rossignol.

Le fonds du département des médailles tend à s'accroître. M. le comte de Clervaux a récemment contribué à l'augmentation de la collection de méreaux.

Le département des cartes et plans, moins favorisé que les autres jusqu'à ce jour, est appelé, nous le pressentons, à se concilier un bienveillant intérêt. Il s'agit de voir se ranger peu à peu, dans ses cadres, non-seulement les documents topographiques applicables, soit à l'ensemble des Eglises protestantes de notre patrie, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, soit à telle ou telle de ces Eglises en particulier, mais aussi les documents de même nature qui concernent les nombreuses parties de notre territoire, et même parfois des territoires étrangers, sur lesquelles se sont accomplis des faits appartenant, ici, à l'histoire générale du protestantisme français, là, à la biographie de certains personnages, à leurs possessions territoriales, à leurs résidences, à leurs entreprises, à leurs voyages, à leurs missions; ailleurs, à des fondations, à des institutions, à des établissements de divers genres. Il existe, à ces points de vue distincts, et à quelques autres en-

core, une incontestable abondance de matériaux disséminés, qu'il est essentiel de réunir et de classer. Leur coordination sera d'une haute utilité : vous en demeurerez convaincus, ainsi que nous, Messieurs; et nous vous prions, comme nous prions tous les amis de notre œuvre, de nous venir en aide sur ce point de même que sur tant d'autres.

De ces autres points, il en est un que j'effleurerai en passant : celui de l'extrême exiguïté des ressources financières de notre Société. Elles se limitent aux seuls éléments suivants : 1° une somme qui n'atteint même pas deux mille francs, provenant de collectes faites dans les Eglises (1); 2° une somme quelque peu supérieure à ce chiffre, collectée à domicile; 3° le modeste produit des abonnements au Bulletin. Les charges qui grèvent notre Société excèdent de beaucoup ses ressources; et pourtant elle ne désespère pas de l'avenir, car elle compte sur un redoublement de sympathie de la part des amis et correspondants, à la générosité desquels elle fait appel en ce moment. Je n'ajouterai rien à cet égard.

J'ai hâte d'arriver à certains faits qui s'appuient sur une forte initiative prise par notre Société.

De ce nombre est la pieuse fête de la Réformation, qui a été célébrée cette année, de même que les précédentes, dans nos Eglises, et que l'Eglise de Genève vient de recommander aux Eglises de Suisse.

De ce nombre encore est la mise au concours d'un sujet que nous désirons voir traité avec l'ampleur qu'il exige naturellement : *Théodore de Bèze considéré dans sa vie et ses écrits.* Prorogé une première fois, ce concours l'est encore jusqu'à l'échéance du 31 décembre prochain, à raison de l'importance exceptionnelle du sujet, que doivent embrasser de patientes recherches, suivies de sérieuses méditations.

Il est une grave question, depuis longtemps soulevée

(1) Les Eglises d'Anduze, Bayonne, Bédarieux, Bernis, Calmont, Castres, Caveirac, Cette, Clairac, Clermont-Ferrand, Ganges, Garrigues, Lyon, Mazamet, Milhau, Montpellier, Nantes, Nîmes, Niort, Paris, Puylaurens, Rouen, Saint-Cézaire, Saint-Hippolyte.

parmi nous, que nous n'avons cessé de suivre avec sollicitude : celle du *Supplément de la France protestante*. Cette question, mûrement approfondie, vient d'entrer dans une phase nouvelle, grâce surtout au dévouement et à la persévérance de celui de nos honorables collègues qui, au double titre d'homme de cœur et de savant, s'est résolûment identifié avec l'œuvre capitale qu'il s'agit d'aborder et de conduire à bonne fin. Amour du vrai, sympathie chaleureuse, volonté énergique, érudition, perspicacité, nobles labeurs : rien de sa part ne fera défaut, car je sais de qui je parle. Que notre cher et très-honoré collègue, M. Bordier, me permette donc de lui adresser ici, tant au nom de notre Société, qu'au nom des protestants de France, l'expression d'une sincère gratitude.

Par ses soins s'est dernièrement formé, en vue du vaste travail complémentaire à entreprendre, un comité dont la présidence lui a été, comme elle devait l'être, décernée par acclamation. Ce comité a pour vice-présidents MM. Raoul de Cazenove et le baron de Portal, pour secrétaires MM. Alfred Franklin et William Jackson, pour trésorier M. Alfred André, pour archiviste M. William Martin. Il ne m'appartient pas, Messieurs, de vous entretenir de ses délibérations. A lui seul sont réservés le droit et le soin de se mettre directement en communication avec le public, par la voie qu'il jugera convenable d'adopter, et de porter à sa connaissance les décisions qu'il a prises : je me bornerai à énoncer qu'elles sont tout à la fois graves et larges.

L'œuvre soit de supplément proprement dit, soit de refonte générale, à laquelle le nouveau comité va se livrer, œuvre essentiellement biographique, loin de se détacher du domaine de l'histoire du protestantisme français, aura au contraire pour effet direct d'en vivifier fréquemment les principaux aspects. A cet égard, je prendrai la liberté d'insister un instant sur l'extrême importance que nous devons tous assigner aux travaux de biographie protestante, vraiment dignes de ce nom.

Quiconque a sérieusement à cœur de retracer la vie de telle ou telle personnalité, célèbre ou non, de notre protestantisme, doit creuser le terrain des recherches à une tout autre profondeur qu'à celle des livres ; il lui faut, de toute nécessité, pénétrer la couche compacte et parfois résistante des manuscrits, en extraire patiemment les matériaux, trop souvent négligés, que leur poussière recouvre, les rapprocher les uns des autres, et faire surgir de leur contact la lumière et la vie ; à un tel labeur, consciencieusement accompli, correspondront toujours de salutaires résultats. Mais combien sont rares encore les cœurs et les esprits qui se consacrent à ce pieux labeur ! et pourtant, quel pressant devoir que celui de mettre en relief tant de nobles et pures existences, qu'une incurie répréhensible laisse plongées dans un oubli immérité ? Ces grands hommes, en qui nous saluons les plus fermes représentants du protestantisme français, alors que nous nous attachons, de préférence, à certains côtés de leur vie publique, les avons-nous jamais contemplés de près ? les connaissons-nous donc tout entiers ? les connaissons-nous surtout dans leur vie privée ? Et ces dignes compagnes sur lesquelles ils s'appuyaient, ces femmes admirables, dont le cœur recélait des trésors de tendresse, d'abnégation, de bonté, d'héroïque énergie, les connaissons-nous, elles aussi, comme chrétiennes, comme épouses, comme mères ? Sommes-nous initiés aux scènes de piété, d'affection, de dévouement, dont tant de foyers domestiques furent les témoins ? Avons-nous, en pénétrant jusque dans les rangs les plus humbles de la société protestante d'autrefois, étudié, çà et là, la simplicité, la droiture des caractères, l'élévation des sentiments, les habitudes laborieuses, la pureté des mœurs, au sein d'une foule de familles ? Avons-nous enfin étudié la condition de l'enfance parmi les protestants, son éducation, la direction religieuse qui lui fut imprimée, et les fruits remarquables qu'elle porta, notamment sous le coup d'incessantes et monstrueuses persécutions venues du dehors ? Non, nous n'avons encore rien fait

de tout cela comme nous le devions faire. Eh bien, Messieurs, après avoir confessé nos torts, cherchons à les réparer.

Ce que je dis de la biographie, je l'applique aux diverses branches de l'histoire de notre protestantisme. Ennemi des exagérations, je crois demeurer dans les limites de la vérité et des possibilités pratiques, en affirmant que toute personne douée de quelques lumières et animée d'une franche volonté peut, de loin comme de près, indirectement comme directement, concourir, dans une certaine mesure, au développement de cette histoire si belle, si féconde en hauts enseignements. Aimons-la d'une affection filiale, cette vénérable histoire de nos pères; entourons-la de nos hommages, de notre sollicitude; sachons en reproduire les aspects touchants, en faire briller les splendeurs, et la mettre ainsi en complète évidence! Je n'ajoute qu'un seul mot : héritiers d'un passé glorieux, demeurons convaincus qu'en évoquer le souvenir, c'est servir, sur notre terre de France, la grande, l'impérissable cause de la dignité morale, de la famille, de la civilisation et du patriotisme, parce que c'est, avant tout, servir sous le regard et par la bonté de Dieu, la cause de son saint Evangile.

ÉTUDES HISTORIQUES

L'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉFORME EN HONGRIE

La Hongrie est le plus protestant des pays catholiques : sur les treize millions d'habitants que comptent aujourd'hui la Hongrie proprement dite et la Transylvanie, nous n'avons pas moins de trois millions deux cent mille coreligionnaires (1), le quart de la population, et cette importance numérique est encore dépassée par le grand rôle des réformés et des luthériens dans la littérature et dans les différents partis politiques. La ville de Debreczin a été plusieurs fois surnommée la Genève magyare. Son plus grand pasteur est communément appelé le Calvin magyar; il a été le correspondant de Théodore de Bèze; à côté d'une Eglise luthérienne remarquable à tous les points de vue, mais deux fois moins nombreuse, il a fondé une grande Eglise sur le modèle de l'Eglise réformée de France. On nous pardonnera peut-être de quitter, en apparence du moins, le champ habituel de nos études, et de rétablir entre deux minorités protestantes qui ont souffert pour la cause de l'Evangile et de la liberté un fil interrompu depuis trois siècles (2). Il est une autre excuse que nous devons présenter à la Société, mais sans inquiétude. La réforme d'ori-

(1) Le recensement de 1870 indique : 1,113,508 évangéliques de la Confession d'Augsbourg, 2,031,243 évangéliques réformés, 54,822 unitariens. Il n'y a presque point de protestants dans les provinces annexes, Croatie, etc.

(2) Voir Lampe : *Historia Ecclesiæ reformatæ in Hungaria*, in-4°. Trajecti ad Rhenum, 1728. — Anon. *Geschichte der Evangelischen Kirche in Ungarn*. Berlin, 1854; livre intéressant et complet pour l'Eglise d'Augsbourg, nul en ce qui concerne les réformés. — Surtout un ouvrage récent, écrit en hongrois, et par là malheureusement inaccessible à presque tous les lecteurs français, Balogh, *A Magyar Protestans Egyhaz torténelem*... (Histoire de l'Eglise protestante hongroise), Debreczin, 1872; c'est là que nous avons puisé presque tous nos renseignements sur Melius.

gine allemande, venue la première, ne peut être laissée de côté, et nous n'avons garde de nous en plaindre : si l'Eglise de la confession d'Augsbourg n'est pas l'objet habituel de nos travaux, nous saisissons avec plaisir l'occasion de jeter un coup d'œil fraternel sur une partie peu connue de son histoire.

Au commencement du XVIe siècle, la société ecclésiastique de tous les pays était tombée dans une décadence que nul ne conteste : les préoccupations temporelles du haut clergé, l'ignorance du bas clergé étaient universelles. Dès 1515, Gosztonyi, évêque hongrois que l'on pourrait comparer à l'évêque de Meaux Briçonnet son contemporain, s'était vivement inquiété de ce marasme religieux et dans l'espoir d'y trouver un remède était entré en correspondance avec un docteur de l'université de Paris, Josse Clichtov (1) : « Bien peu de prêtres, lui écrivait-il, comprennent exactement et complétement ce qu'ils lisent et ce qu'ils chantent. » Le théologien français se montrait également effrayé de « cette redoutable maladie qui déjà s'étend au loin et a presque envahi la chrétienté, car... si l'on ne comprend pas le sens des paroles qui s'adressent à Dieu, l'esprit de celui qui prie demeure oisif et il ne fait aucun effort pour s'élever vers le Seigneur. » Clichtov rédigea donc une explication des hymnes de l'Eglise pour l'envoyer à Gosztonyi, mais rien n'indique que les efforts de l'évêque réformateur aient amené de sérieux résultats. Le célèbre roi Mathias Corvin n'était plus là pour tenir tête à des prélats ambitieux devenus tout-puissants pendant la minorité de Louis II, et les indulgences prodiguées par l'archevêque de Gran, primat du royaume, ne soulevèrent aucune opposition (2). Les précurseurs de la Réforme avaient eu peu de succès ; les hussites avaient été combattus et traqués de toutes parts.

(1) La lettre de Clichtov, théologien d'origine flamande, qui écrivit plus tard contre Luther, se trouve dans le Ier volume de M. Herminjard, p. 20-22. Elle est instructive d'un bout à l'autre.

(2) Elles entraînèrent même de grandes multitudes à une fausse croisade qui dégénéra bientôt en jacquerie, et qui, suivant l'auteur de la *Gesch. der Ev. Kirche*, ne contribua pas peu à indisposer la noblesse contre le clergé.

Il y avait pourtant un sentiment de malaise et d'attente qui se fit jour lorsque arrivèrent en Hongrie les propositions de Luther. Même avant la complète rupture du moine saxon avec la cour de Rome, les bûchers s'élevèrent en plusieurs villes pour le châtiment des nouveaux hussites, mais ils ne purent arrêter les nombreux Allemands établis dans le pays, par exemple la grande colonie saxonne d'Hermanstadt (1), ni ceux qui dans leurs fréquents voyages apportaient au pays magyar les doctrines de Wittemberg. Des villages entiers quittaient l'Eglise romaine, les mineurs de Transylvanie suivaient l'exemple des mineurs du Harz, et les professeurs de l'université de Bude étaient exilés pour leurs opinions (2). Bientôt le roi Louis II et le haut clergé obtinrent de deux diètes successives la condamnation des hérétiques à la peine du bûcher et à la confiscation de leurs biens (3). Trois causes empêchèrent une véritable terreur de s'abattre sur les populations luthériennes : la bataille de Mohacz (1526) qui coûta la vie au jeune roi et l'indépendance à la Hongrie presque conquise par les Turcs, la rivalité des nobles et des évêques, et le fier caractère de la reine Marie.

Cette sœur de Charles-Quint offre plusieurs traits de ressemblance avec l'aimable reine Marguerite, sœur de François Ier. L'une et l'autre ont eu de la sympathie pour la Réforme naissante, l'une et l'autre ont essayé de la protéger contre la colère de leurs frères, et par moments y ont réussi. Marie de Hongrie, et du vivant de Louis II, et pendant les premières années d'un veuvage noblement supporté, n'a point caché son attachement à la cause du pur Evangile. Grande chasseresse, célèbre comme telle parmi toutes les princesses de l'Europe, elle portait jusque dans le fond des forêts un Nouveau Testament, et couvrait de ses notes et de ses réflexions les marges

(1) Les personnes qui voudraient suivre ces progrès de la Réforme, en se rendant compte des diverses populations qui l'adoptaient, consulteront avec fruit la carte ethnographique de l'Autriche, de M. Kiepert.

(2) Grynæus et Vingteim, plus tard professeurs, l'un à Bâle, l'autre à Wittemberg.

(3) Lampe (p. 59-64) donne le texte des décisions de la diète de Rakos, 1525.

du saint Livre. Son confesseur Jean Henckel, devenu luthérien, prêchait devant elle dans Augsbourg, pendant la fameuse diète d'où sortit la nouvelle confession de foi; Luther lui envoyait des psaumes traduits et la félicitait de son zèle (1).

Cependant la Hongrie, périodiquement ravagée par les Turcs, subissait encore les prétentions rivales de deux rois, Ferdinand d'Autriche et Jean Szapolya, qui d'abord se disputèrent le pays et plus tard se le partagèrent. Cette triste situation, pleine de misère et de confusion, n'arrêta point les progrès de la Réforme. Les deux rivaux commencèrent à la persécuter afin de se créer des partisans dans le clergé catholique, mais tous deux s'aperçurent qu'ils se créaient encore plus d'ennemis dans la noblesse et la bourgeoisie : ils éteignirent donc les bûchers et cessèrent de remplir les prisons. Les Turcs méprisaient aussi bien les réformés que les catholiques : ils ont brûlé de grands colléges protestants, et retenu dans une dure captivité les Perényi, les Magocsi, puissants magnats dévoués à la nouvelle Eglise; ils ont envahi des temples pendant la prédication et emmené prisonnier le pasteur. Mais la politique ottomane n'avait garde de faire pencher la balance en faveur de l'une ou de l'autre communion; il en résultait une tolérance relative dans les régions occupées par les lieutenants de Soliman-le-Magnifique.

Au milieu de ces circonstances à la fois tragiques et favorables paraît en 1531 le premier réformateur luthérien qui n'ait pas été d'origine allemande. Mathias Devay était un étudiant de Wittemberg et un ami personnel de Luther, mais il était Magyar de race et de langue, et la nouvelle doctrine prit avec lui pour la première fois un caractère national. Son éloquence semble avoir été entraînante et imagée : « Sans la foi, disait-il, l'homme ne peut pas plus faire de progrès que la plante sans soleil ne peut verdir. » Les succès de Devay le firent d'abord persécuter par les deux rois. Jean Szapolya le

(1) Depuis 1530, la reine Marie, devenue gouvernante des Pays-Pas, ne témoigna plus extérieurement aucune sympathie pour la Réforme.

jeta dans un cachot de la forteresse de Bude où se trouvait aussi le maréchal ferrant des écuries royales, soupçonné par le capricieux tyran d'avoir mal ferré son cheval favori. Devay convertit si bien ce compagnon de captivité que celui-ci remis en liberté refusa d'abandonner en prison celui auquel il devait la paix de son âme. Touché de ce dévouement, Szapolya leur ouvrit à tous deux la porte de la forteresse.

Un peu plus tard Devay, prêchant dans la Hongrie du nord, fut conduit devant Ferdinand d'Autriche, enfermé dans les prisons de Vienne et interrogé par l'évêque (1). Près de subir le dernier supplice, il dut sa liberté à la prudente politique de Ferdinand, et retourna dans le pays gouverné par son premier persécuteur Szapolya, qui, débordé par les progrès de la Réforme en Transylvanie, avait renoncé à toute lutte. C'est alors qu'il traduisit en langue hongroise les épitres de saint Paul : dans tous les pays saint Paul, cet interprète inspiré de l'œuvre du Christ, a été le libérateur des consciences ; sur les ruines de la justice des œuvres et des pouvoirs magiques du sacerdoce il a fait luire le soleil de la grâce, qui est aussi le soleil de la liberté ; sorti de l'ombre du sanctuaire, mis à la portée des populations religieuses, il les a rendues à elles-mêmes ; il a été au XVIe siècle, comme pendant sa vie, l'Apôtre des nations.

Ces traductions partielles ou générales de l'Ecriture sainte, chaque jour plus nombreuses, répandaient comme partout l'instruction, car la lecture de la Bible était désormais le premier devoir du fidèle, et bientôt l'enseignement élémentaire indispensable pour ce pieux exercice ne suffisait plus à l'ardeur d'apprendre qui enflammait les esprits. Les grandes familles protestantes établissaient des écoles dans leurs domaines, les Nadasdy suivaient l'exemple des Perényi ; sous ces protections puissantes l'imprimerie pouvait en toute liberté répandre avec la Bible des écrits de polémique, soit en latin soit

(1) Voir dans Lampe (p. 72-88) la discussion de Devay, prisonnier, avec l'évêque de Vienne.

en hongrois, car malgré le soin qu'apportaient les propagateurs de la Réforme à l'enseignement des langues anciennes, la langue nationale, maintenant employée dans le culte, commençait à grandir et devenait littéraire. Cependant les rapports étaient toujours fréquents avec les docteurs luthériens; Mélanchthon en particulier suivait avec une grande attention les progrès de la Réforme en Hongrie et correspondait avec ses principaux représentants. Lorsqu'un jeune Magyar, se destinant au ministère évangélique, voulait compléter ses études, il se rendait à Wittemberg (1).

Devay et ses disciples avaient donc produit un grand et sérieux mouvement. On peut se demander comment il se fait que le clergé catholique leur ait opposé si peu de résistance. La vérité est que les évêques et les moines, surpris et comme étourdis par cette marche rapide de la nouvelle croyance, se bornaient à réclamer, le plus souvent sans succès, l'exécution des lois contre les hérétiques, et, dans de rares controverses, se montraient inférieurs aux protestants. Cela fut particulièrement visible dans une discussion qui eut lieu en 1537 : le ministre évangélique Szantai, prisonnier pour sa croyance, tint tête victorieusement à plusieurs ecclésiastiques sur la question de l'eucharistie. Lorsqu'un évêque requit auprès de Ferdinand la condamnation d'un homme qui prêchait la communion sous les deux espèces, le roi, qui partageait sur ce point la doctrine luthérienne, fit venir secrètement Szantai, et après l'avoir entendu se déclarer fidèle à l'enseignement des prophètes de notre Seigneur et des apôtres, le fit conduire en lieu de sûreté (2). Plus tard Ferdinand, qui a hésité toute sa

(1) D'après M. Balogh, le nombre des étudiants hongrois à Wittemberg a varié de quatorze à dix-huit pendant presque tout le XVIe siècle : en 1592, le luthéranisme exclusif de l'Electeur de Saxe mit fin à cette petite colonie, composée surtout de calvinistes. — Les plus grandes écoles luthériennes furent celles de Temesvar et d'Œdenburg (en hongrois Soprony). — Citons comme ouvrages luthériens le *Sommeil des Saints*, de Devay, son *Manuel de la Foi*, et le récit de sa captivité, la grammaire d'Erdœsi, les traductions bibliques de Pesthi, l'histoire de Cranmer et celle d'Athanase, par Sztarai, etc.

(2) Nous avons réduit à ses éléments vraisemblables le récit un peu partial et suspect de la *Gesch. der Ev. Kirche*, d'après un écrit du temps.

vie comme bien des princes de cette époque, renouvela ses édits persécuteurs (1). Il était trop tard : les menaces royales ne réussirent qu'à provoquer la réunion de plusieurs assemblées religieuses, où fut proclamée la nouvelle foi chrétienne et organisée la nouvelle Eglise (2). Vers 1560, Mélanchthon mourant pouvait voir sa doctrine adoptée par une grande partie des Hongrois, et suivre sans jalousie les premiers progrès de la Réforme venue de France et de Genève.

En effet, depuis le milieu du siècle les idées de Zwingle gagnaient du terrain à la fois sur le catholicisme romain et sur le pur luthéranisme, et bientôt à leur tour elles cédaient la place au calvinisme (3). Nous n'avons pas à raconter ici les longues discussions qui aboutirent à l'établissement de la petite Eglise unitarienne de Transylvanie encore florissante aujourd'hui, et qui, apaisées plus tard entre calvinistes et luthériens, laissèrent exister côte à côte ces deux grandes Eglises, de plus en plus rapprochées par des relations fraternelles inaltérables depuis longtemps. Notre but est seulement de montrer comment s'organisa la communion réformée proprement dite, et de mettre en lumière la figure presque absolument ignorée du Calvin magyar, Pierre Juhasz de Horhi.

Si la réforme allemande avait surtout pénétré dans les districts où florissaient des colonies allemandes, si elle avait été longtemps prêchée par les seuls Allemands, si par conséquent l'on peut expliquer ses progrès par les affinités de race et de langue, aucune explication de ce genre n'est possible pour la marche rapide et victorieuse de la réforme française en Hongrie. A peine connue dans quelques villes en 1555, elle était

(1) La conduite vacillante de Ferdinand a été appréciée diversement; le jugement de la *Gesch. der Ev. Kirche* est très-sévère. Elle nous apprend toutefois que ce prince a communié sous les deux espèces dans sa chapelle.

(2) Les principales assemblées de ce genre ont eu lieu en 1545, 1548, 1550, 1552, 1558 : il en est sorti plusieurs confessions de foi presque identiques entre elles et à la confession d'Augsbourg.

(3) En Hongrie, le zwinglianisme a frayé la voie au calvinisme, qui l'élimina bientôt. Devay lui-même, dans un séjour à Bâle, avait été gagné aux idées suisses. — On peut compter parmi les réformés Szegedi, qui écrivit une *Assertio vera de Trinitate*, et un *Speculum romanorum pontificum*, tous deux publiés à Genève.— Les assemblées luthériennes se montrèrent souvent hostiles aux calvinistes.

devenue dix ans plus tard la croyance de ces populations purement magyares qui habitent la grande plaine arrosée par la Theiss. Voilà donc un peuple qui n'appartient même pas à la grande race indo-européenne, et qui adopte cette doctrine protestante soi-disant particulière à la famille germanique; bien plus, il l'adopte dans sa rigoureuse spiritualité, telle que l'ont formulée des Latins d'Occident. On commençait à répéter le proverbe: La foi de Calvin c'est la foi hongroise. En bien des occasions, pendant les trois siècles qui nous séparent de cette époque, la cause des réformés s'est confondue avec celle de la nationalité elle-même.

Pierre Juhasz de Horhi, qui traduisit son nom en celui de Melius, a été non pas le premier ni le seul (1), mais bien le principal organisateur de cette grande Eglise; en étudiant sa vie et son œuvre nous étudierons la fondation même de cet édifice religieux. Rien de plus légitime que de comparer Melius à Calvin: lui aussi avait une connaissance approfondie de l'Ecriture, des littératures anciennes et des Pères de l'Eglise; lui aussi avait résolûment rejeté la croûte des siècles pour saisir dans sa pureté le roc primitif et incorruptible de l'Evangile; lui aussi, car il faut tout dire, méconnaissait à l'égard de ses adversaires les devoirs de la charité: il appelait les unitariens du nom de « Servétiques », ce qui n'avait rien de très-rassurant. Mais lui aussi a consumé sa vie dans les soucis de la nouvelle Eglise, et il est mort à trente-six ans, bien plus jeune que le réformateur de Genève, dévoré par la triple ardeur de la science, de la lutte et de la foi.

Cette courte existence a été bien remplie: Melius à peine âgé de vingt-cinq ans dédiait au conseil de la ville de Debreczin une série de discours récemment prononcés sur ce monument incomparable de la métaphysique chrétienne, l'épitre aux Colossiens. Il dédiait aux négociants de son pays

(1) Kalmancsai, son prédécesseur, avait déjà rendu de grands services. — Le ministere de Melius à Debreczin a duré de 1558 à 1572, année de sa mort. *Juhasz* signifie berger, en hongrois, et *mêlon* signifie brebis, en grec.

des sermons sur la médiation du Christ. Nous surprenons ici une ressemblance de plus avec le grand réformateur : le pasteur de Debreczin voulait faire de cette ville une Genève magyare, il voulait pénétrer de la doctrine réformée les conseils de la cité et les mœurs de la bourgeoisie marchande. Mais il n'avait garde de négliger les grandes familles qui se dévouaient à la même cause, les Tœrœk, les Magocsi, les Massai ; sans aucune servilité à leur égard, bien au contraire avec une haute et digne familiarité, il fêtait le retour de Gaspard Magocsi, délivré de sa prison turque, en lui offrant une collection de discours prononcés d'après les apôtres, les prophètes et les Pères de l'Eglise, surtout Origène et Chrysostome, saint Jérôme et saint Augustin. Il traduisait toujours sur le texte même, latin, grec ou hébreux. Bientôt il donnait en langue hongroise une traduction complète des Rois, de Samuel et du livre de Job.

Melius était grand partisan de la langue vulgaire et de son emploi dans tous les exercices du culte ; il y voyait une puissante excitation au travail intellectuel et un moyen de fortifier la piété. Fidèle au précepte de saint Paul, il recommandait aux prédicateurs et à tous les fidèles de lutter sans cesse avec les armes de l'Ecriture, et paraphrasant les célèbres et magnifiques paroles de l'Apôtre sur cette lutte spirituelle il s'écriait : « Si tu veux lutter contre le péché, contre le diable, contre le corps, contre les malédictions de la loi, habille-toi des mérites de Christ, saisis le glaive de Christ, saute sur le cheval de Christ, et que le Saint-Esprit soit ton capitaine. »

Ce n'étaient pas là des paroles sans effet : l'imprimerie inconnue jusque-là dans la plaine hongroise naissait peu à peu pour ainsi dire du travail religieux de Melius. Toutefois lorsqu'on voulait répandre une publication dans plusieurs contrées, on s'adressait à ces nombreux libraires et imprimeurs de Genève qui employaient plusieurs milliers d'ouvriers au service du protestantisme européen (1). C'est aussi à Genève que ve-

(1) Plusieurs de ces ouvrages ont disparu, par exemple, ceux auxquels Melius

naient assez fréquemment les jeunes candidats au ministère (1), du moins quand ils n'allaient pas à Heidelberg ou à Utrecht. Ils pouvaient d'ailleurs achever leur instruction dans les grandes écoles de Debreczin ou de Varad (2), celle-ci protégée par Nicolas Telegdi, correspondant de Théodore de Bèze et félicité par lui de son zèle. Enfin c'est le catéchisme de Calvin que les pasteurs hongrois mettaient dans les mains de l'enfance.

La réforme d'origine française marquait plus fortement encore son influence dans les grandes assemblées où la naissante Eglise réformée de Hongrie déclarait sa foi. En 1563 fut adoptée la confession dite de Théodore de Bèze, celle que l'Eglise réformée de France avait rédigée au milieu des supplices et qu'elle venait de présenter au jeune Charles IX ; tous les ecclésiastiques réunis au synode de Thorda mirent leur signature au bas de ce document (3). Quatre ans plus tard le synode national de Debreczin était présidé par Melius. L'organisation synodale rappelait celle de nos pères : le pays protestant était partagé en dix-sept circonscriptions qui envoyaient des délégués à l'assemblée suprême. La convocation était motivée par le péril des temps que l'on traversait. Les délibérations de ce mémorable synode aboutirent à l'adoption de la confession de Debreczin ou « livre canonique » en soixante-quatorze articles « tirés, disait-on, de la Parole de Dieu et de la loi naturelle pour conserver l'ordre dans l'Eglise et former la vie chrétienne dans toutes les choses nécessaires. »

Ce qui montre bien l'importance que les Hongrois ont tou-

écrivant à Jean II, prince de Transylvanie, faisait allusion : « Hæc omnia S. M. V. ex tribus meis libris clarius intelliget. »

(1) Une quarantaine de noms magyars figurent dans le *Livre du Recteur*, le premier sous la date de 1568.

(2) En allemand, Gross-Wardein.

(3) Bèze écrivait plus tard (1596) : « ..... In mea confessione, jam dum edita, et postea tum hic a summis viris, tum Heidelbergæ quum catechismus illius ecclesiæ scriberetur, imo et a Polonicis ecclesiis in communi synodo probata..... » Recueil Bretschneider, p. 143. — Les Eglises de Pologne étaient souvent confondues, en Occident, avec celles de Hongrie : la confession de Czenger (1570), dirigée contre les unitariens, est appelée *Confessio polonica* dans le *Corpus et Syntagma confessionum fidei*, publié à Genève en 1614.

jours attachée et qu'ils attachent encore aux décisions du synode de Debreczin, c'est la fête du 24 février 1867, célébrée juste trois siècles plus tard : « Cette confession, a dit le professeur Toth chargé de prononcer le discours, est le sceau et le gage de la réforme magyare, le miroir fidèle de l'enseignement chrétien à cette époque; elle convient encore aujourd'hui, nous devons la tenir en honneur et la graver dans nos mémoires. » Les soixante-quatorze articles méritent cet éloge par une qualité bien rare dans les déclarations théologiques du XVIe siècle : ils laissent une porte ouverte au progrès, ils ne se regardent pas comme absolument définitifs. La préface déclare que, dans les cérémonies comme dans l'exposition de la doctrine, les Eglises du Christ ont toujours usé de liberté, et qu'il faut louer ceux qui savent améliorer l'enseignement de la Parole de Dieu. Sans doute, ajoute-t-elle, la liberté consiste à améliorer avec le Christ et non pas sans lui, et il faut demeurer fermes sur les principales branches de la foi; mais « nous ne rougissons pas d'étudier toujours et d'entendre toujours de meilleures choses... Nous reconnaissons la faiblesse de notre esprit et la nécessité de progrès continuels. »

Au milieu de ces grandes occupations ecclésiastiques, Melius n'oubliait ni la famille, ni la patrie, ni l'édification. Il écrivait une liturgie dans laquelle il s'occupait non-seulement du culte public, mais des visites aux malades, des nouveaux-nés qui étaient tous à ses yeux des « fils de roi, » du ménage, dont le chef devait « élever dans la crainte et la connaissance de Dieu sa compagne, ses enfants, le peuple de sa maison, dont il est le prédicateur naturel. » Jamais la famille protestante, premier noyau de l'Eglise, n'a été mieux comprise. Mais la patrie tout entière devait former une grande famille chrétienne : aux yeux de Melius, Dieu était le seul vrai souverain de tous les pays, et un peuple qui n'a pas l'amour et la crainte de Dieu était un peuple condamné et perdu. Ne croyons pas toutefois qu'il envisageât avec un désespoir chagrin les malheurs de la Hongrie. Il faisait pré-

céder un recueil de sermons sur saint Jean, prononcés pendant une invasion terrible, d'une invocation confiante et toute biblique adressée au Dieu puissant par « le pauvre et indigne pasteur des brebis de Debreczin. » — « Tu nous portes comme une tendre mère, lui disait-il, tu nous défends comme la prunelle de ton œil, tu ne laisses pas perdre une goutte de nos larmes, tu comptes nos cheveux et nos os, tu ne laisses rien perdre. »

Nous sommes loin d'avoir donné une idée complète de cette vie si courte et si glorieusement remplie. Melius trouvait encore le temps de composer des chants sacrés, de former un grand herbier avec un essai de classification des plantes, et de prendre une part active à toutes les discussions. Sa polémique la plus importante a été dirigée contre les unitariens : c'est elle qui l'a mis en rapport avec Théodore de Bèze (1). Le successeur de Calvin lui a écrit deux fois de Genève : il encourageait Melius à être toujours plus « un bel exemple » pour ses frères en croyance; il le félicitait d'avoir composé des ouvrages extrêmement utiles pour l'Eglise. Quelques mois plus tard, il priait Dieu « de bénir toujours plus les efforts de Melius pour faire triompher le Christ de tous ses blasphémateurs. » Lorsque le pasteur de Debreczin mourut d'épuisement précoce après tant de travaux, Théodore de Bèze le qualifia dans une lettre à Telegdi d' « athlète vigoureux, digne d'une mémoire éternelle; » il appelait cette mort prématurée « une grave blessure pour toutes les Eglises. » Le conseil de Debreczin, avec une austère simplicité, notait sur ses registres la mort de Melius, « grand savant digne de respect, » et tous les citoyens témoignaient jusqu'au bout les plus grands égards à sa veuve et à ses deux filles.

Heureusement les Eglises calviniste et luthérienne étaient

(1) Voir dans Lampe la lettre de Melius à Jean II (p. 263-368); celles de Bèze à Melius (p. 268-271), et la lettre de Bèze à Telegdi (p. 272-274). — Les lettres de Melius à Bèze n'ont pas été retrouvées.

assez fortement constituées pour n'avoir rien à craindre de la mort de leurs fondateurs. Leurs discussions même ne les affaiblirent point : ce n'est pas la diversité qu'il faut craindre, c'est la trompeuse unité d'un cadre hiérarchique, illusion de plus d'une Eglise même protestante au XVIIe siècle. Les Eglises de Hongrie avaient compris que le péril n'était pas dans une foi vivante et libre, mais dans l'autorité humaine se mettant à la place de la dignité des consciences et de l'action de Dieu sur les âmes. Elles sont restées vivantes en même temps que régulièrement et sagement ordonnées. Leur organisation, à la fois solide et sans étroitesse, a pu traverser des persécutions plus que séculaires. Le XVIIe siècle a été pour elles comme pour nos pères une époque de continuelles épreuves, et les forçats protestants de Léopold ramaient sur la Méditerranée en même temps que les forçats protestants de Louis XIV. Pour elles comme pour nos pères le XVIIIe siècle a eu des alternatives de tolérance et de persécution, et l'ère de la liberté a été la même dans les deux pays ; seulement nos frères de Hongrie se sont retrouvés beaucoup plus nombreux que nous et le sont encore. Puisse cette conformité de destinées établir entre eux et nous un lien de sympathie et de mutuel intérêt.

ÉDOUARD SAYOUS.

MÉLANGES

UN PORTRAIT D'AONIO PALEARIO

M. Roller, pasteur à Rome, a déposé sur le bureau, au cours de la séance annuelle, un portrait photographié d'après un vieux tableau portant pour souscription : *Aonius Palearius.*

Ce tableau a été trouvé à Veroli, petite ville des montagnes des Abruzzes, où ce réformateur est né et où il a laissé des souvenirs qui sont presque une légende. Des moines ayant maltraité ce portrait, le souvenir est resté dans le pays d'une protestation énergique de la population, qui aurait exigé sa conservation.

C'est le photographe Spina qui, devenu évangélique à Rome, et voyageant dans la province, reçut communication du mystérieux dépôt oublié dans l'ancien séminaire. Dans l'impossibilité de le reproduire d'après l'original, le photographe dut en faire d'abord une copie au pastel. Il transcrivit ensuite du mieux qu'il put l'inscription qui mentionne en mauvais latin, mal orthographié, l'éloquence de Paleario, et constate qu'il fut brûlé sous Paul V, pour avoir été impliqué dans les erreurs des hérétiques.

M. Jules Bonnet avait chargé M. Roller de vérifier l'authenticité de ce portrait. Pour arriver à une certitude, il faudrait : 1° étudier la forme des lettres de l'inscription; 2° pouvoir déterminer nettement si la peinture a bien tous les caractères techniques des tableaux du XVIe siècle.

Ce dernier point nécessiterait un voyage à Veroli même et l'expertise d'un connaisseur *spécial.*

Quant à l'inscription, elle offre des caractères qui conviennent mieux à la fin du XVIIe siècle qu'au XVIe. Ce fait est-il le résultat d'une imperfection dans la copie faite par M. Spina? Ou bien faut-il supposer avec lui et avec quelques personnes compétentes, que l'inscription a pu être ajoutée un siècle après la facture du portrait, alors qu'il passa de la maison d'un parent ou d'un ami de Paleario, dans la bibliothèque publique du pays? C'est ce qu'il est encore impossible de dire aujourd'hui. En attendant plus ample informé, nous ne pouvons qu'admettre des probabilités.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

FINANCES DES ACADÉMIES ET COLLÉGES

Les académies protestantes de France étaient entretenues sur des fonds de provenances diverses. C'étaient d'abord des fonds municipaux, impôt sur les farines à Die, impôt sur le sel à Montpellier. A ces ressources se joignirent des allocations faites par les synodes sur les sommes octroyées aux Eglises par Henri IV et Louis XIII, sous l'Edit de Nantes. Ces allocations varièrent selon les temps : les académies reçurent d'abord chacune 1,111 livres, les colléges 300 livres par an. Mais ces sommes ne tardèrent pas à être irrégulièrement payées par le gouvernement et bientôt même entièrement supprimées. Les Eglises alors eurent à pouvoir à leurs besoins par des souscriptions dont la cinquième partie, le *quint denier*, fut affectée aux écoles. Les Eglises, pauvres, souvent agitées par la guerre civile, versaient irrégulièrement leurs souscriptions. Les académies veillaient elles-mêmes aux recouvrements avec une efficacité variable. Le document suivant nous montre l'académie de Die, réclamant par l'organe de son recteur Dize, ce qui lui est dû par l'Eglise d'Aulas; le recteur appuie sa réclamation sur des pièces officielles, des décisions synodales, dont l'une est relative au collége d'Anduze. Nous devons cette communication déjà ancienne, ainsi qu'un grand nombre d'autres, à M. le pasteur Teissier, d'Aulas.

LETTRE

DU RECTEUR DU SÉNAT ACADÉMIQUE DE DIE POUR RÉCLAMER LES SOMMES DUES PAR L'ÉGLISE D'AULAS POUR L'ENTRETIEN DE CETTE ACADÉMIE, SUIVIE DES EXTRAITS DES DÉCISIONS DES SYNODES AU SUJET DE L'ENTRETIEN DES ACADÉMIES, ET DE CELLE DE DIE EN PARTICULIER.

(Mss. des archives du consistoire d'Aulas, 2e liasse, n° 8, A.)

A Die, ce 2 mars 1648.

Messieurs et tres honores freres

Ce nous est chose falcheuse de renouueler nos sollicitations pour le payement des sommes que vous debues a l'Académie qu'il a pleu

au Seigneur d'establir et conseruer miraculeusement en ce lieu; mais l'extreme nécessité qui la menasse de ruine nous force a rompre selon (*sic*) silence que nous auons faict depuis quelques années et vous supplier d'ouïr avec vne Compassion Chrestienne les plaintes que ce corps languissant verse dans votre sein. Ce serait chose supperflue de vous representer le meritte de l'affaire puisqu'aucun de vous n'ignore qu'une Académie de ceste sorte est vn champ sacré ou mille plantes s'esleuent pour remplir l'Eglise et la république de fruicts extremement nécessaires à nostre conseruation et que c'est un grand moyen pour empescher que la jeunesse n'aille humer comme autrefois ce mauuais air d'une discipline semblable à celles des Commetes qui ont vne lumière accompagniée de malignité. C'est ce qui a meu les Synodes nationaulx a prendre tous expédients possibles pour ne perdre vn joyau si prétieux et puisqu'ils ont jugé que vous fourniries annuellement la somme couchée en l'article si joinct nous n'oserions croire que vous soyes dans le dessein de rendre leur zele inutile, au contraire nous espérons que vous donneres ordre au payement des arrerages, en sorte qu'il ne s'en fasse plus amas au grand préjudice du public comme il est arriué jusques à présent. Monsieur Eustache pasteur de l'Eglise reformée de Montpellier prendra la peine de retirer vos subuentions en vertu de procuration qui lui a esté baillée par nous. Au nom de Dieu consideres l'importance de la chose afin que comme vostre charité vous portera a offrir ses sainctes premices vous voyez vne benediction abondante sur la masse des biens qu'il vous a donné en ses largesses; c'est là le souhait ardent que nous faisons et de vous pouuoir tesmoigner que nous sommes

Messieurs et tres honores frères

Vos bien humbles et très affectionnés seruiteurs, les Recteur et conseillers du Sénat Academique et pour tous

DIZE, *Rect.*

Au dos il y a :

A Messieurs, Messieurs les Pasteurs et Anciens de l'Eglise reformée de Aulas, à Aulas.

Nota. — Cette lettre était cachetée en cire rouge, le cachet formé d'une couronne de laurier; au milieu de cette couronne, deux let-

tres, dont une effacée (la cire étant brisée) et l'autre étant ainsi 3, ce qui ferait penser que c'était un B; au-dessous de ces deux lettres, un petit cœur.

EXTRAITS DES DÉCISIONS DES SYNODES AU SUJET DE L'ENTRETIEN DES ACADÉMIES ET DE CELLE DE DIE EN PARTICULIER.

(Mss. des archives du consistoire d'Aulas, n° 8, B.)

Des Académies.

La compagnie procedant à l'exécution de l'Arresté du Synode National tenu à Charanton Au mois de Septembre 1631 contenant les sommes de ce que chaque Prouuince doit contribuer Annuellement pour la subsistance et entretenement des Académies, par lequel ceste prouince est obligée à cent huictante sept liures dix sols tous les ans pour l'Académie de Die et cinquante livres pour celle de Nimes a ordonné que dorenauant les dites sommes seront imposées sur les Eglises de ceste prouince avec les Gages des Pasteurs et autres frais Ecclésiastiques suivant l'ordre et permission que sa Majesté nous en donne tant par ses edicts que par la créance qu'en exposa Monsieur de St Marc commissaire député au dernier Synode National tenu à Alençon au mois de May 1637. Et afin qu'aucune Eglise ne soit surchargée et que les despartemants s'en fassent esgalement seront deputés de ceste prouince vn Pasteur et vn Ancien de chaque Colloque quj verifieront sur la tarife de la Prouuince a quoy reuient la quotité de chasque Eglise pour les arrerages deubs au dictes Académies depuis dix ans en ça quj finiront au mois de Septembre prochain, Laquelle portion chasque Consistoire sera tenu de remettre entre les mains d'un Pasteur quj sera esleu en chasque Colloque pour receuoir lesdictes quotités Et après les faire tenir à Ceux quj auront charges des dictes Académies de Recevoir lesdictes Sommes, Et en cas que quelque Eglise se rendroit Refusante le Pasteur d'icelle assembiera vn ou deux Pasteurs voisins pour luy remonstrer son debuoir. Et pour faire lad. verification ont esté Nommés les sieurs Pierre Baudouin pour le Colloque d'Anduze, Barjon et de La Roque pour le Colloque de St Germain, Blanc et Ducros pour celui de Saulue, Lesquels ayant procédé à ladicte vérification ont Rapporté qu'il est deubt à laditte Academie de Die pour dix années quj finiront au mois de Septembre prochain à rai-

son de cent huictante sept liures dix sols pour chaque année La somme de Mil huict cents septante cinq Liures Et à celle de Nimes à raison de cinquante liures par an, la somme de cinq cents liures Lesquelles Sommes, à icelles joncte la somme de deux cents liures deüe au Sieur de La Croix, suiuant la Conuention faicte entre luy et les députés du Synode de Sumaine, Reuenant à la somme de deux Mille cinq cents septante cinq Liures sauf les solutions et payements qui en ont esté faicts lesquels seront precontés aux Eglises qui les auront faicts : Et ensuite ayant verifflié la Tariffe a quoi il revient pour Liure de la Tariffe ont Trouué qu'il faut faire et departir sur sept liures dix sols par liures N'y ayant que dix ou douze liure de surplus. La compagnie ayant entendu le Rapport desdits deputés la Approuué et Ordonné que chaque Pasteur prendra vn bilet de la quotité de son Eglise pour en Procurer le Payement au plus tôt.

Extraict des actes du Synode de la Prouuince des Seuaines et Gevaudan : Vincent moderateur, Reboutier Adjonct, Pelet recueillant les Actes dudit Synode, Bouton secrétaire, Montgros.

De l'Académie de Die.

La Recepte des sommes deües à l'Académie de Die sera faicte par les Consistoires des Eglises d'Anduze, de Sumène et de St Etienne ausquels les Eglises de chasque Colloque d'icelle seront obligés de porter de jour en jour Lesdes quottités en desduisant les payements de solutions des sommes qu'ils feront apparoir par quittance. Et les Pasteurs sont exortés de tenir la main au payement d'icelles à poinct d'en répondre en propre personne au Prochain Synode.

Extraict tiré des Actes du Synode de la Prouuince des Ceuaines et Bas Geuaudant tenu à La Salle le 20 d'Aoust et jours suivants 1641 : Vincent modérateur, Reboutide adjonct, Pelet recueillant les Actes du Synode, Bouton secrétaire.

ORDONNANCE DU SYNODE TENU A GANGES EN L'ANNÉE 1644 DE L'ENTRETENEMENT DU COLLÉGE D'ANDUZE.

(Mss. des archives du consistoire d'Aulas, n° 20, 3e liasse.)

Pour la subcistance de l'Escolle d'Anduze.

L'Eglise d'Aulas qui est en presage par la tariffe six liures doit pour

ladite subcistance de la présente année mil six cent quarante quatre suivant le despartement dix neuf liures dix sols sy. 19 l. 10 s.

DUBRAC *Moderateur.*
A. BOUTON *Adioinct.*

EXTRAITS

DU JOURNAL D'UNE VISITE ÉPISCOPALE DU DIOCÈSE DE NISMES EN 1674 ET 1677, ÉCRIT PAR JEAN MÉNARD, PROMOTEUR DE L'OFFICIALITÉ, PRIEUR DE SAINT-JEAN DE SERRES.

Le 1er mai 1674, M. Séguier, évêque de Nismes, a commencé la visite du diocèse. J'ai fait durant le cours de cette visite, en qualité de promoteur, toutes les réquisitions nécessaires pour la décence des églises (1).

Tournée du 1er au 28 mai 1674.

Saint-Césaire.	Catholiques en très-petit nombre.
Caveirac.	Catholiques, pas plus de 35 ou 40 communiants; les huguenots y sont en très-grand nombre.
Clarensac.	Fort belle église catholique rebâtie aux dépens des huguenots. Catholiques, pas plus de 25 communiants.
Saint-Cosme.	Catholiques, de 9 à 10. Chapelle déserte, service dans une chambre.
Maruejols.	Eglise ruinée. « Le service se fait dans une méchante chambre. »
L'Anglade.	Point d'église. « Il n'y a que 5 catholiques. »
Saint-Dionise.	Point d'église. « Près de 30 catholiques. »
Boissières.	Point d'église. « Que 8 communiants. »
Nages.	Fort jolie église. 12 ou 15 catholiques.
Milhau.	Assez belle église; près de 200 communiants.
Uchau.	Point d'église, « car il n'y a que quelques restes d'une vieille église hors du village,

(1) Dans les Preuves du tome Ve de l'*Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nismes,* par M. Ménard. Paris, 1754, in-4°.

	près d'une maison que le vicaire du lieu a évincée et tirée des mains des huguenots... » Les catholiques y sont seulement au nombre de 8 familles; il y a 34 communiants... Le cimetière n'est point clos; il étoit aux huguenots; le vicaire du lieu y a élevé une croix de pierre de taille.
Vestric.	« Le service se faisoit en un petit lieu bas et obscur. » 12 communiants.
Vergèze.	« Pour église, un lieu bas et très-peu décent. » Seulement 12 ou 14 communiants.
Codognan.	Petite église fort jolie, rebâtie. Dans la paroisse, 40 ou 42 catholiques.
Mus.	« Fort jolie église rebâtie sur les ruines de l'ancienne. » Les catholiques ne sont pas plus de 10 ou 12.
Aigues-Vives.	Point d'église. Le service dans une chétive chambre de louage. « Les catholiques n'y sont pas plus de 3 ou 4. Il n'y a point de cimetière en ce lieu; les huguenots, qui y sont en grand nombre et fort méchants, l'ont usurpé. »
Calvisson.	Très-belle église, « quoique ce ne soit que la moitié de l'ancienne, réparée. » 50 ou 60 communiants.
Sincens, Bizac, Livières.	« On ne fait point de service en aucun de ces lieux : il est vrai qu'il y a très-peu de catholiques. »
Congenies.	Fort jolie église, rebâtie. « Les catholiques n'y sont pas plus de 7 ou 8 : les huguenots y sont en grand nombre. »
Sommières.	« Eglise de Saint-Pons, qui était autrefois un temple des huguenots. 7 ou 800 communiants. »
Saint-Amant.	« Lieu bas, mal propre, qui sert d'église. »
Montredon-Salinelle.	Eglise. 20 communiants.
Aspères.	Nef rebâtie, presbytère détruit. Au moins 80 communiants.

Saint-Etienne de Scattes.	Très-jolie église réparée. Environ 24 catholiques et 15 communiants.
Sauvagnargues.	Eglise. 50 ou 60 communiants.
Aujargues.	Petite chapelle « bâtie sur les restes d'une fort belle église. Il n'y a pas plus de 10 ou 12 communians; tout le reste est huguenot : le village est fort grand... »
Ville-Vieille.	On rebâtit l'église paroissiale.
Gaillan.	Eglise. 80 ou 100 communiants.
Carnas.	« Méchant village. » Ancienne église; environ 130 communiants.
Saint-Clément.	Petite église; 50 ou 60 communiants.
Lecques.	Petite chapelle rebâtie; environ 30 communiants.
Aubais.	« Eglise qui servoit apparemment de prêche autrefois... Le nombre des catholiques est de 200... Le vicaire loge dans la maison des quatre prêtres, qui sont maintenant réduits à deux. »
Gaverne.	« Il n'y a qu'une église toute seule, bâtie de neuf. Comme l'on prétend qu'il n'y a point d'habitans catholiques dans la dixmerie, si ce n'est quelques domestiques, on n'y fait point de service. Cependant les habitants, ou ceux qui ont du bien dans le territoire, demandent un prêtre avec instance. »
Junas.	« Fort joli village, mais tout huguenot, hormis de 5 ou 6. Il y a une ancienne église qui devroit être relevée. »
Aigues-Mortes.	Réception solennelle de l'évêque, canon, processions. Eglises nombreuses. « Il peut y avoir dans cette ville 2,500 catholiques, et 7 ou 800 huguenots. »
Saint-Laurent d'Aigouze.	« Fort grand lieu et fort beau bénéfice... Il y a très-peu de catholiques; tout le reste est huguenot. « Très-jolie église. Le cimetière est ouvert de tous côtés : les huguenots en ont même usurpé la moitié. »

Aimargues.	Procession. Belle église. 4 ou 500 catholiques.

Tournée épiscopale du 13 *au* 30 *octobre* 1674.

Alais.	2,500 catholiques environ; couvents; église collégiale nouvellement bâtie.
Anduse.	« On se sert pour église d'une chapelle d'emprunt. Il y a environ 100 catholiques communians et 3,500 huguenots. Les cordeliers ont commencé à bâtir un petit couvent hors la ville. »
Saint-Hipolite.	« On se sert pour église d'une chambre basse de louage... Il n'y a que deux ou trois maisons de catholiques; tout le reste est huguenot au dernier point. »
Sauve.	Abbaye; fort jolie église. « Le nombre des catholiques y est fort petit, et celui des huguenots fort grand. »
Montpezat.	Eglise détruite. « Les catholiques y sont en très-petit nombre, et il y a beaucoup d'huguenots. »
Parignargues.	Endroit bas et obscur sert d'église.

Tournée épiscopale du 8 *juillet au* 26 *septembre* 1675.

(Après une mission de quinze jours à Anduze.)

Bagars.	L'église n'est rebâtie que jusqu'à la nef. Il n'y a presque point de catholiques.
Saint-Martin d'Arenes.	Chapelle obscure dans l'enceinte du château. « Il n'y a de catholiques que quelques domestiques du château et le meunier. »
Vèzenobre.	Eglise rebâtie de neuf. « Le nombre des catholiques en est fort petit; tout le reste est huguenot. »

Saint-Hilaire de Bretmas.	Eglise ancienne presque toute démolie. « Il y a environ 14 catholiques communiants et 300 huguenots. »
Sendras.	Paroisse d'abbaye; belle église ancienne. « Il y a plus de 300 catholiques communiants et 14 maisons de huguenots. »
Soustelle.	« Petit lieu, dans les Cévennes, fort scabreux. Fort petite église; il peut y avoir 40 catholiques et 24 maisons d'huguenots. »
Saint-Paul de la Coste.	« L'église fut démolie par les huguenots en 1621, mais le prieur l'a rebâtie à ses dépens et l'a rendue très-belle. Il a si bien travaillé pour le spirituel et pour le temporel, qu'il a converti la plupart des catholiques qui y sont maintenant, quoiqu'en petit nombre. »
Saint-Jean du Pin.	Il n'y a plus que le presbitère. « Environ 15 maisons de catholiques et 18 d'huguenots. »
Brouzenc.	Petit bénéfice rural.
Saint-Christol de Vermeil.	« On voit par ses ruines que l'église a été fort belle; le service se fait dans une cave. »
Ledignan.	L'église ancienne entièrement démolie. « Le nombre des catholiques n'est que de cinq ou six; tout le reste est huguenot. »
Saint-Benezet.	« Il n'y a point de catholiques; l'ancienne église est presque entièrement ruinée. »
Maruejol-lez-Gardon.	Ancienne église non réparée; service dans une cave. « Il n'y a presque point de catholiques. »
Cassagnoles.	« Les catholiques y sont en très-petit nombre. » L'ancienne église est démolie, mais réparable.
Cardet.	« Il n'y a de catholiques que quelques domestiques. L'ancienne église est détruite; le service se fait dans une cave fort obscure de la maison du curé. »
Lézan.	« Le service se fait dans un lieu bas de la maison du vicaire. Il y avait autrefois une fort belle église, dont on pourroit réparer le

	presbitère, d'autant mieux qu'étant réparé, le temple des huguenots, qui est tout contre, et même bâti dans le fond de l'église, seroit emporté. Il n'y a guère plus de 10 communians dans cette paroisse. On enterre les catholiques dans la vieille église; les huguenots ont usurpé l'ancien cimetière. »
Saint-Pierre de Civignac.	Fort belle ancienne église. « Le nombre des catholiques y est fort petit. »
Saint-Bausile de Tornac.	Bénéfice de 4,000 livres de rente; église fort belle; 2 ou 3 moines. « Très-peu de catholiques. »
Saint-Martin de Vibrac.	Petite chapelle. « Les catholiques y sont en très-petit nombre. »
Durfort.	Jolie nouvelle église. « Le nombre des catholiques y est fort petit. »
Saint-Jean de Serres.	Jolie église. « Le nombre des catholiques y est assez grand. »
Canaules ou Saint-Nazaire des Gardies.	« Service dans la cave d'une maison de louage. Il y a très-peu de catholiques. »
Ribaute.	Fort jolie église. « Le cimetière des huguenots va jusque sur le seuil de la porte de l'église. »
Massane.	Point d'église, « si ce n'est une vieille masure. Les catholiques n'y sont pas plus de 8 ou 10. »
Gaujac.	« Une des plus belles et des plus anciennes églises du diocèse. Il peut y avoir 7 ou 8 catholiques. »
Boisset.	« La paroisse s'étend jusqu'au pont d'Anduze, et même au delà de la rivière : il n'y a néanmoins que quelques catholiques. »
Générargues.	« L'ancienne église a besoin de grandes réparations. Le service se fait dans une sale basse... Il n'y a que quelques catholiques. »
Saint-Sébastien d'Aigrefeuille.	Chapelle à moitié ouverte... « Il y a fort peu de catholiques. »

Mialet.	« Grande paroisse dans les Cévennes, mais presque toute huguenote, n'y ayant que très-peu de catholiques... Le service se fait dans une petite chambre... L'ancienne église est démolie. »
Saint-Jean de Gardonenque.	L'ancienne église est abattue. « Il n'y a pas plus de 20 catholiques communians. »
Peyrolles.	Eglise fort obscure. « Il n'y a point de catholiques. »
Toiras.	Service dans un lieu bas. « Il y a très-peu de catholiques. »
Corbez.	Petite chapelle à côté de l'ancienne église. « Il n'y a que quelques catholiques. »
Saint-Félix de Pallières.	Belle église. « Il peut y avoir 15 ou 20 catholiques. »
Masnoblet.	Eglise toute neuve. « Il y a peu de catholiques, quoique le lieu soit grand. »
Aulas.	« Fort beau lieu muré... Il n'y a que 20 ou 25 communians. »
Mollières.	Eglise ancienne. « Il y a cinq maisons de catholiques et cent de huguenots. »
Mandagout.	« Cette paroisse est composée de près de 1,200 personnes, dont la moitié est catholique, en sorte que l'église ne se trouve pas assez grande. »
Pommiers.	Fort jolie église. « 94 communians et 15 maisons huguenotes. »
Avèze.	« Service dans un petit lieu bas de la cour du château. « 20 communians; tout le reste est huguenot. »
Saint-Bressou.	(Par un chemin effroyable). Grande église. 60 ou 80 communiants; paroisse toute catholique.
Roquedun.	(L'évêque ne peut y aller, le lieu étant presque inaccessible). Petite église champêtre; 25 communiants.
Mondardier.	Ancienne église; paroisse de 16 ou 20 hameaux : 200 communiants.

Roques.	Fort jolie église. « Les paroissiens sont tous catholiques et en grand nombre. »
Blandas.	Vaste église; paroisse de deux lieues d'étendue; 3 à 400 communiants.
Le Vigan.	Petite ville assez jolie. « Le service se fait dans un temple qui a été aux huguenots. Il n'y a que 70 communians. »
Bez.	« Les paroissiens sont tous catholiques; le nombre des communians est de 540 pour le moins; l'église est belle... C'est une des meilleures paroisses du diocèse. »
Sparron.	Petite église. « Tout y est catholique; il y a 25 communians. »
Arigas.	Eglise trop petite; paroisse toute catholique : près de 600 communiants.
Aumessas.	« Il n'y a que 25 communians... L'église tombe en ruine. »
Arre.	Eglise assez jolie. Environ 140 communiants catholiques.
Alzon.	« C'est un grand bourg où il y a 1,200 catholiques. » Fort belle église.
Vissec.	« L'ancienne église, qui étoit dans l'enceinte du château, fut entièrement démolie lors des troubles de la religion. Les habitans en ont fait une petite qui n'est pas assez grande pour un lieu où il y a bien 200 communians. »
Campestres.	Ancienne église. 400 communiants.
Luc.	Qui n'est proprement qu'une métairie, quoique prieuré régulier. Eglise en ruines. « Il n'y a de catholiques que les domestiques qui sont au château ou dans une métairie des chevaliers de Malte, au nombre de 25 ou 30. »
Dourbies.	Grande paroisse, belle église.
Trève.	Jolie petite église. Plus de 400 communiants.
Lanuejol.	Belle église; plus de 400 communiants.
Saint-Sauveur des Poursils.	Eglise assez jolie; 160 communiants.

Revens.	Jolie église; paroisse toute catholique: 120 ou 130 communiants.
Meirueis.	« C'est une petite ville presque toute huguenote. Les jésuites de Toulouse en sont prieurs... L'église est assurément la plus belle du diocèse... Le nombre des communians, en y comprenant ceux des hameaux de la paroisse, peut être de 200... Il y a près de Meirueis une petite paroisse qu'on appelle Aire; on n'y fait point de service, mais on donne 10 écus au curé de M... pour y administrer les sacremens. »
Gatuzières.	Eglise démolie. Environ 20 ou 25 communiants.
Bonheur.	Une maison et un reste d'église. Six prébendiers ont 200 livres de rente chacun « pour y sonner, dit-on, la cloche pour ramener les passans égarés, lorsqu'il y a des brouillards ou de la neige. »
Valeraugue.	Prieuré affermé 4,800 livres. « Le service se fait dans un lieu qui a autrefois servi de prêche. »
La Rouvière.	Eglise assez bien bâtie; près de 300 communiants.
Saint-André de Magencoules.	Belle église; 7 ou 800 communiants.
Saint-Julien de la Nef.	Point d'église. « Il n'y a que deux ou 3 catholiques, mais la communauté est obligée, par arrêt, d'en bâtir une. »
Sumène.	Grand lieu où il y a 800 communiants et autant de huguenots. « Le service se fait dans un prêche. »
Saint-Martial.	Eglise assez bien bâtie; plus de 400 communiants.
Saint-Roman.	« Le service se fait dans un lieu qui a servi de temple aux huguenots; mais les habitans et le chapitre veulent relever l'ancienne église. Il y a 200 communians. »

Saint-Laurent-le-Minier.	« Il n'y a que 2 ou 3 catholiques... L'église est belle... Il n'y a de cloche que celle de l'horloge, dont les catholiques et les huguenots se servent indifféremment. »
Baussels.	Ancienne église. « La paroisse est composée de quelques métairies; il y a environ 35 communians qui sont presque tous domestiques. »
La Cadière.	Belle église; bénéfice, cure de 500 livres de rente. « Il n'y a que 7 ou 8 catholiques. »
Ferrières.	Ancienne église. Environ 35 communiants.
Pompignan.	Belle église. 600 communiants.
Corconne.	« Cette paroisse est sans difficulté la plus catholique du diocèse. Il y a 400 communians. »
Ceirac.	Eglise ancienne. « Il n'y a pas plus de 10 ou 12 communians. »
Aguzan.	Petit prieuré de 80 ou 100 écus de rente; église ancienne. « Il n'y a que 2 catholiques. »
Cezas et Cambo.	Eglise assez jolie. « Il y a environ 50 catholiques communians; le reste est huguenot... Le prieur va quelquefois dire la messe à l'église de Cambo, quoiqu'il n'y ait point de catholiques. »
Cros.	Prieuré de près de 1,000 livres de rente. Belle ancienne église toute détruite. « Toute la paroisse est huguenote. »
Colognac.	Eglise démolie; le service se fait dans une cave; prieuré de 500 livres.
La Sale.	Prieuré, cure de 1,500 livres de rente. « Cette paroisse, quoique fort grande, n'a pas plus de 50 ou de 60 catholiques, presque tous pauvres. Il y a deux chapelles : elles ont toutes deux beaucoup de rentes et de censives. »
Saint-Bonnet.	Petite chapelle bâtie sur les fondements de l'ancienne église, « Il n'y a dans toute la paroisse que 2 ou 3 catholiques. »

Sodorgues.	Prieuré simple de 1,600 livres de rente. « Il n'y a point de catholiques, quoiqu'il y ait une église assez jolie et assez grande. »
Saint-Marcel de Fontfouillouse.	Vaste église... « Il n'y a que 5 familles catholiques; tout le reste est huguenot. »
Saint-André de Valborgne.	Ancienne et fort grande église. « Les catholiques ne sont guère plus que 3 ou 4. »
Saumane.	Ancienne église. « Il n'y a point de catholiques. »
Saint-Martin de Corconac.	Ancienne et assez jolie église. « Toute cette paroisse est huguenote. »
Sainte-Croix de Caderle.	Petite église. « Tout ce lieu est huguenot. » 7 ou 800 livres de rente.
Vabres.	« L'église qu'on a réparée depuis peu est assez jolie. Il n'y a point de catholiques. » Bénéfice de 200 livres de rente, en censives.
Conqueirac.	Bénéfice de 1,100 livres de rente. Eglise ancienne. « Il n'y a qu'une seule maison catholique. »
Montolieu.	Assez jolie église. « Toute la paroisse est catholique; elle est composée de 50 communians. »

Tournée du 26 *au* 31 *mai* 1677.

Bernis.	Ancienne église, « ni couverte, ni pavée; le service se fait dans un cavot... Cette paroisse a 100 communians et 400 huguenots. »
Aubort.	Eglise en bon état.
Vauvert.	« C'est une paroisse où il y a près de 2,000 habitans; mais il n'y a que 200 catholiques. Le prévôt y a bâti une belle maison presbytérale, dans laquelle il fait faire le service divin, en attendant qu'il ait bâti une église, ce qu'il prétend faire au plus tôt. »
Générac.	Bénéfice de 2,000 livres de rente. « On se sert

d'un ancien prêche pour église. Il y a 200 catholiques et 300 huguenots. »

Massillargues. Prieuré fort considérable, église fort belle. « Il y a 260 communians; mais les huguenots y sont en bien plus grand nombre et traitent fort mal les catholiques. »

Beauvoisin. Eglise bâtie de neuf; le bénéfice vaut 2,200 livres de rente. « Il y a 20 ou 25 communians et 300 huguenots. »

BIBLIOGRAPHIE

Ioannis Calvini opera *quæ supersunt omnia .....Ediderunt G. Baum, E. Cunitz, E. Reuss, theologici argentoratenses.* Vol. X. Brunswick, 1872. (Genève, librairie Georg.)

Nous empruntons au *Journal de Genève* du 27 février dernier l'article suivant, dû à la plume de M. Ch. Dardier, juste hommage rendu à la belle édition des œuvres de Calvin publiée par les soins de trois théologiens bien connus de Strasbourg. C'est *deux*, et non pas *trois*, qu'il faudra dire désormais, s'il est vrai que, depuis le tome VII, M. Baum a cessé de prêter un concours actif à l'œuvre. La tâche de ses deux collègues, MM. Reuss et Cunitz, n'en est que plus méritoire, et nous sommes heureux de recueillir la promesse qu'ils ont déposée dans une lettre particulière : « Nous corrigeons en ce moment la dernière feuille du XIe volume, qui embrasse la correspondance des années 1540-44. On y trouvera surtout une série de lettres officielles des magistrats de Strasbourg, Zurich, Genève, etc., relatives au retour de Calvin à Genève, en 1541, et dont nous possédons les originaux aux archives de Saint-Thomas. » La Rédaction du *Bulletin* n'attend que ce nouveau volume pour porter un jugement d'ensemble sur cette grande publication, qui répond si bien à nos meilleurs vœux.

MM. les professeurs de Strasbourg poursuivent cette belle publication avec une ardeur que rien n'arrête. Nous n'avons pas la prétention de juger ce monument qu'ils élèvent à la gloire de notre grand réformateur, et qui, plus durable que l'airain ou le marbre, passera avec leur nom à la postérité la plus reculée : il est, d'ailleurs, suffisamment connu et estimé de tous ceux qui s'intéressent aux choses de l'histoire et de la littérature du protestantisme. Mais le Xe volume vient de paraître, et nous nous empressons de l'annoncer,

ne fût-ce que pour montrer aux savants éditeurs qu'on suit le progrès de leur œuvre avec une sympathie pleine de gratitude et de respect (1).

La première partie de ce volume contient :

1° Les *Ordonnances ecclésiastiques et autres*, onze pièces plus ou moins considérables, composées de 1537 à 1561, qui ne se trouvent pas dans Bèze ;

2° Des *Conseils* dogmatiques, polémiques ou de droit civil, dont la plupart étaient inédits;

3° L'*Apologie* de Jacques de Bourgogne, seigneur de Falais et de Bredam (1546.)

En lisant les deux premières séries de ces documents, les Prolégomènes qui les introduisent et les notes qui les commentent, on arrive à se convaincre que les magistrats de Genève n'étaient pas précisément à la dévotion de Calvin pour ce qui concernait les affaires de la cité : on ne faisait pas toujours ce qu'il voulait. M. Amédée Roget l'a prouvé récemment par de nombreux exemples puisés aux sources mêmes.

Toutefois, l'influence que le réformateur possédait depuis son rappel à Genève, son talent organisateur, dont il donnait chaque jour de nouvelles preuves, ses grandes connaissances dans tout le domaine de la jurisprudence lui assurèrent une part des plus importantes dans les affaires civiles et politiques, non moins que dans celles de l'Eglise. Il fit partie de la commission qui fut nommée dans ce but le 21 novembre 1541, le lendemain de l'adoption des Ordonnances, et il dut y prendre une part considérable, car le 11 septembre 1542 il fut, par ordre du Conseil, déchargé de tous les sermons de la semaine pour avoir plus de liberté de vaquer à cette tâche; et deux mois plus tard, le 17 novembre, on le gratifia « d'ung bossot de vin vieulx de celluy de l'hospital, » parce qu'il « prend journellement plusieurs poienes pour la ville. »

Quelques précieux fragments écrits de la propre main du réformateur et conservés à Gotha autorisent à conclure que beaucoup d'autres parties encore de la législation politique et juridique de Genève doivent être sorties de sa plume.

La cité qui longtemps s'honora de porter son nom a donc été marquée de sa forte et rude empreinte ; et qu'on maudisse son intervention comme un malheur, ou qu'on l'accepte comme une bénédiction, c'est là un fait qui nous semble désormais acquis à l'histoire.

La seconde partie du volume commence la publication de la

(1) Les premiers volumes ont été naturellement consacrés au chef-d'œuvre du réformateur, l'*Institution chrétienne :* les deux premiers contiennent cet ouvrage en latin (l'édition princeps de 1536, le *petit livret* primitif en six chapitres, et les éditions successives de 1539 à 1559); les deux autres, en français (traduction des principales éditions latines).

Le Ve volume contient le Commentaire du traité de Sénèque *de Clementia*, la *Psychopannychie*, et plusieurs opuscules ou traités théologiques. Les volumes VI, VII et VIII contiennent les autres opuscules, le dernier, en particulier, les actes du procès de Bolsec (1551) et tout ce qui se rapporte à Michel Servet, à son jugement et à sa condamnation (1553). Le IXe volume contient la fin des Traités et tout ce qui a pu être trouvé de *Confessions*, *Préfaces* et *Discours*.

correspondance calvinienne, véritable *trésor* qui nous fait connaître le fond de l'œuvre du réformateur aussi bien pour le moins que ses plus grands ouvrages; car ces lettres confidentielles, écrites au jour le jour et sans la moindre préoccupation de la postérité, nous permettent de pénétrer dans l'intimité de cette vie de patients labeurs, de luttes incessantes, d'austérité et de foi.

Nous avons ici les lettres écrites par Calvin ou à Calvin de 1528 à la fin de 1539.

A notre avis, cependant, ce recueil n'aurait dû commencer que par la lettre de Calvin à Daniel (sept. 1530). Le jeune homme de Noyon (*noviodunensis juvenis*) dont il est question dans la lettre de Bucer à Farel (mai 1528), et qui venait de s'enfuir d'Orléans à Strasbourg pour échapper à la persécution, ne peut pas être Calvin, par la raison qu'il embrassa les idées nouvelles quelques années plus tard seulement, et qu'il ne courait alors, par conséquent, aucun danger pour ce motif. — On est autorisé à croire qu'il s'agit de son cousin Pierre Robert Olivétan, qui sous l'habile direction de Capiton et de Bucer, fit des progrès assez rapides dans l'étude du grec et de l'hébreu pour être capable d'entreprendre plus tard la traduction de la Bible en français (1).

Les lettres de Calvin sont pour la plupart conservées à Genève ou dans le reste de la Suisse, et c'est là que MM. les professeurs de Strasbourg sont venus les copier. Mais ce n'a pas été sans peine. L'écriture du réformateur, en effet, n'est pas très-nette; à première vue, elle paraît hérissée (*horrida*) et difficile surtout dans ses lettres françaises; quant aux lettres latines, le style, qui est un chef-d'œuvre d'élégance et de limpidité, en facilite quelque peu la lecture.

Les lettres de Farel sont encore plus difficiles, soit parce que l'encre a jauni, soit parce que les caractères, très-petits (*minutissimi*), fatiguent la vue. Viret, Bèze, Myconius, Haller, ont une écriture qu'on peut appeler belle en comparaison de celle des autres, mais Bullinger et Bucer écrivent très-mal, et Grynée surtout, auquel ses correspondants reprochaient déjà d'écrire comme s'il ne voulait pas être compris. Que doit-ce donc être pour les lecteurs d'aujourd'hui! Et nos éditeurs ne veulent pas qu'on l'ignore; ils le disent dans une page pleine d'abandon et de poésie que nous demandons la permission de traduire :

« Il faut s'être essayé à un travail de ce genre, pour se faire une « idée des soins et des fatigues que, dix années durant, ce trésor « épistolaire nous a coûté à recueillir. Non-seulement, en effet, « pendant ce long intervalle, nous avons réservé chaque jour à cette « œuvre tous les moments que nous pouvions enlever aux autres « occupations, mais encore le temps des vacances académiques que « les autres professeurs, une fois leur tâche de chaque semestre « accomplie, consacrent à un doux repos ou à des voyages sur mer « ou dans les montagnes pour réparer leurs forces épuisées, nous

(1) Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. III, p. 44, n. 20.

« qui sommes pourtant déjà vieillissants, et auxquels la courte « mesure de la vie ne permettait pas de nourrir un long espoir, « nous l'avons employé, ce temps, à secouer la poussière des bi- « bliothèques de cette Helvétie, d'ailleurs si attrayante; et lorsque « toi, bienveillant lecteur, dans ce délicieux coin de terre qui te plaît « par-dessus tous les autres, tu voguais sur les eaux limpides du bril- « lant Léman et jouissais du spectacle vivifiant de ses verdoyantes « rives; nous, dès la première heure du matin jusque bien avant « dans la soirée, courbés sur de vieux manuscrits difficiles à déchif- « frer, nous détournions à regret nos yeux de la majesté des Alpes, « comme si nous eussions été non moins indifférents et insensibles « aux splendeurs de la nature, que paraissent l'avoir été les hommes « du XVIe siècle; et nous n'avions point, pour nous égayer et faire « compensation, leurs controverses farouches et leurs colères dès « longtemps ensevelies. Aussi bien, c'est avec un visage sévère que « la Muse de l'histoire a l'habitude de venir au milieu de ses sœurs, « et le culte que demande Clio n'a rien de joyeux et d'amusant. « Mais si elle refuse la joie à ses adorateurs d'aujourd'hui, la posté- « rité, juste juge, les en dédommagera un jour en honorant leurs « travaux. » (P. xxx.)

Disons-le, cependant, malgré ces rudes fatigues, le séjour de l'hospitalière cité n'a pas été précisément sans douceur pour ces travailleurs austères. Ils parlent avec une reconnaissance attendrie de l'accueil empressé et cordial qui leur a été fait par les professeurs de la Faculté, par les pasteurs de l'Eglise et par bien d'autres personnes distinguées de Genève, et c'est avec regret qu'ils leur ont dit adieu.

Ces Messieurs, du reste, n'ont pas besoin d'en appeler à la *postérité* pour que leur œuvre soit appréciée comme elle le mérite : elle le sera, elle l'est déjà par les contemporains, et ils vivront assez longtemps, nous l'espérons, pour constater par eux-mêmes que pleine justice leur est rendue.

Parmi les pages inédites qui se trouvent dans le Xe volume, on remarquera certainement (p. 30-36 de la seconde partie) la fin du discours composé par Calvin et prononcé par le recteur de l'université de Paris, Nicolas Cop, le 1er novembre 1533. On n'en connaissait jusqu'à présent que le premier tiers, d'après le manuscrit autographe conservé à la Bibliothèque de Genève. Mais nos éditeurs ont eu la bonne fortune de le trouver en entier aux archives de Saint-Thomas de Strasbourg : c'est une copie contemporaine, sur laquelle une autre main a mis cette suscription : *Discours de je ne sais qui.*

Le latin, d'une pureté toute classique, rehausserait la gloire du réformateur comme écrivain, si cela était nécessaire; mais ce qui nous intéresse plus encore, c'est qu'on voit dans ce document la preuve évidente qu'à cette époque la conversion de Calvin était à peine commencée, bien loin qu'elle fût déjà accomplie : il devra faire de grands progrès dans la connaissance de la vérité évangélique pour devenir le plus grand théologien de son siècle. Ces progrès, il les réalisera dans ce *nid paisible* que lui ménagera à Angou-

lême l'amitié du chanoine Louis du Tillet, au commencement de 1534.

Nos éditeurs font, d'ailleurs, les plus grands éloges de la *Correspondance des Réformateurs* publiée par M. Herminjard. Ils déclarent que cet ouvrage, « le plus distingué, le plus savant et le plus riche qu'ils connaissent, devrait se trouver dans toutes les bibliothèques, et qu'il doit être étudié par tous ceux qui veulent connaître à fond l'histoire du XVIe siècle. » Ils expriment seulement un vœu auquel personne ne refusera de s'associer, à savoir que cet ouvrage soit bientôt heureusement terminé.

Nous nous faisons un devoir d'ajouter qu'ils citent aussi avec éloges d'autres noms dont ils ont pu utiliser les savants travaux : M. Jules Bonnet, M. Amédée Roget, M. L. Vulliemin, l'éminent continuateur de Ruchat, Kampschulte, de Bonn, l'auteur d'une excellente vie de Calvin, dont la science historique déplore la récente perte; les frères Haag, les auteurs de la *France protestante*, et quelques autres encore. Ils savent trop bien ce qu'il en coûte d'entreprendre de semblables recherches, pour qu'ils ne rendent pas hommage à leurs doctes devanciers.

Nous voulions simplement annoncer le présent volume; et nous avons été entraîné malgré nous par l'intérêt du sujet. Un mot cependant encore en finissant : ce mot sera à l'adresse des heureux possesseurs de quelque lettre inédite de Calvin ou de l'un de ses amis : « Qu'ils soient assez généreux pour faire un instant sortir de prison ces précieux autographes qu'ils tiennent enfermés avec un soin jaloux, et qui pourtant ne demandent pas mieux que de paraître au grand jour. » Nous réclamons cette faveur au nom des éditeurs; nous frappons à ces portes trop longtemps fermées. Puissions-nous voir se réaliser en cette circonstance la promesse de l'Evangile : *Quiconque demande, reçoit; et l'on ouvre à celui qui heurte!*

CHARLES DARDIER.

ERRATA. — M. Alph. Falguière nous signale, dans le premier article relatif à l'Eglise de Montdardier, deux erreurs que nous nous empressons de réparer : P. 66, l. 9, lisez : *Martin* au lieu de *Martiz;* p. 68, note 4, lisez : *Pommiers* au lieu de *Pamiers*.

Dans le dernier article sur *la Réforme au château de Saint-Privat*, p. 102, l. 21, lisez : gorges *boisées* et non *brisées*. Enfin, *Mémoires de Montbonnoux*, p. 128, l. 1, lisez : *douze* années au lieu de *deux*.

Nous avons reçu de M. le pasteur Auzière et de M. Fr. de Rougemont des communications qui trouveront place dans notre prochain numéro.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1873.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re	année	10 francs le volume.
2e	—	
3e	—	
4e	—	
5e	—	
6e	—	
7e	—	
8e	—	
9e	année	20 francs le volume.
10e	—	
11e	année	10 francs le volume.
12e	—	
13e	—	
14e	—	
15e	—	
16e	—	
17e	—	
18e	—	
19e-20e	—	
21e	—	

Chaque livraison séparée : 3 francs.

Une livraison de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1872) : 210 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 6 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1873.

22e ANNÉE — 1873

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — HUITIÈME ANNÉE
N° 6. 15 Juin 1873

PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, rue de Seine.
LONDRES. — **Nutt**, 270, Strand. = **LEIPZIG.** — **F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — **Van Bakkenès et Cie.** = **BRUXELLES.** — **Veyrat** (Mlle).
1873

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Pages.

Etudes historiques.

Le Procès du prince de Condé (novembre et décembre 1560), par M. le comte Jules Delaborde. 241

Documents inédits et originaux.

Quatrième guerre de religion (1572-1573). **Lettres extraites des manuscrits de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg,** par M. Jean Loutchiski. 252

Mélanges.

Les Colléges protestants. I. Collége de Genève, par M. J. Gaufrès. 269

Bibliographie.

Origine et progrès de la Réformation à La Rochelle. 283

Lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de la Trémoille. 284

Correspondance.

La famille de Botzheim. 287

Jacques Ausiliargues. 288

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 21, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

SIÉGE DE LA ROCHELLE, journal contemporain (30 juillet 1627-4 juillet 1630). 1 vol. in-8, avec planche et fac-simile.

HISTOIRE DU PEUPLE DE GENÈVE depuis la Réforme jusqu'à l'Escalade, par Amédée Roget. In-12. Tome II. 1re livraison.

LETTRES DE FLANDRINE DE NASSAU (abbesse de Sainte-Croix de Poitiers), à sa sœur Charlotte Brabantine de Nassau, duchesse de la Trémoille, publiées par Paul Marchegay. Broch. gr. in-8.

AGRIPPA D'AUBIGNÉ. LES TRAGIQUES. Edition nouvelle publiée d'après le manuscrit conservé parmi les papiers de l'auteur, par Ch. Read. 1 beau vol. in-8. Prix : 20 fr.

PROCÈS DE BAUDICHON DE LA MAISONNEUVE accusé d'hérésie à Lyon, 1534. Publié pour la première fois par J.-G. Baum. 1 vol. in-12. Imprimerie de Jules Fick.

LE COMTE PELET DE LA LOZÈRE. — Pensées morales et politiques, précédées d'une notice sur sa vie et ses écrits, par Ernest Dhombres. 1 vol. in-8. Prix : 7 fr. 50

LA RÉFORME AU CHATEAU DE SAINT-PRIVAT. Etude historique, par Jules Bonnet. Broch. gr. in-8. Prix : 1 fr.

ROME ET LE VRAI. Etudes sur la littérature catholique contemporaine, par Félix Bungenen. 1 vol. in-12. Prix : 3 fr. 50

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LE PROCÈS DU PRINCE DE CONDÉ (1)

(NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1560)

Maîtres de l'esprit du roi, par leur nièce, Marie Stuart, les Guises ont hâte d'en finir avec Condé. Il n'est que trop vrai qu'ils ont d'avance résolu sa mort, et qu'ils tiennent en réserve de nombreux suppôts prêts à prononcer la sentence ; mais il faut un semblant d'instruction contradictoire pour arriver à une condamnation capitale. Or, quelque menaçante que soit la dernière décision qui a enjoint au prince de répondre, ils appréhendent qu'une fois encore il ne refuse d'obéir. C'est alors que leur imagination pervertie enfante de toutes les combinaisons la plus odieuse, en substituant aux commissaires-interrogateurs qui déjà ont procédé, l'un des deux avocats du prince, Robert. Ordre lui est donné de dénaturer son ministère et de passer du rôle de défenseur à celui de juge; il doit demander à Condé s'il a quelque chose à dire sur les accusations diri-

(1) Voir le *Bulletin* du 15 avril dernier, p. 145.

gées contre lui, recueillir ses réponses par écrit et les lui faire signer (1).

Robert est incontestablement un honnête homme ; mais il manque de cette énergie, qui, seule, pourrait le maintenir à la hauteur de ses devoirs envers une noble infortune. Sa raison se trouble, sa conscience s'égare ; il oublie qu'il se trouve dans une de ces crises où il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ; et, enfreignant ses obligations professionnelles, il commet la double faute de provoquer les réponses du prince et de lui faire signer l'écrit dans lequel elles sont consignées (2). Condé devient ainsi victime de sa confiance en un défenseur auquel il a remis le soin de son honneur et de sa vie.

Aussitôt se forme, sous la présidence du roi, une assemblée composée de membres du conseil privé, de chevaliers de l'ordre, la plupart de création récente, et de quelques pairs de France. Ce tribunal improvisé, pour qui la seule comparution du prince serait un sujet d'effroi, refuse de le tirer de sa prison pour l'entendre, ne recourt même pas à une confrontation de témoins, que la dernière décision du conseil privé a cependant ordonnée, et se contente de jeter un coup d'œil superficiel sur les pièces du procès. Il n'en ressort rien qui prouve la culpabilité de l'accusé quant au chef de haute trahison ou de *lèse-majesté humaine*. Le seul fait qui soit établi, et que d'ailleurs il a nettement reconnu, est son adhésion à la religion réformée, que l'on qualifie de crime de *lèse-majesté divine*. C'est assez pour motiver dans les derniers jours de novembre, une sentence qui condamne à mort Louis de Bourbon, fixe au 10 décembre suivant, lors de l'ouverture de la session des états généraux, l'exécution capitale, et décide que cette exécution aura lieu devant le logis du roi (3).

L'inique sentence est promptement signée par le roi et par

(1) Castelnau, *Mém.*, t. I, p. 55.
(2) Voir *Pièces et Documents*, n° 17.
(3) R. de La Planche, ouvr. cité, p. 696.

tous les courtisans qui, de concert avec lui, l'ont rendue ; mais trois hommes, dont le caractère tranche avec la lâcheté générale, n'y ont pas encore apposé leurs noms : l'un, le comte de Sancerre, refuse sa signature, au péril de ses jours; les deux autres, le chancelier de l'Hospital et Dumortier, ajournent la leur, au risque de compromettre leur position officielle. Les passions déchaînées de la royauté et de la cour s'arrêteront-elles devant l'obstacle que crée la courageuse résistance de ces hommes de cœur ?

Eléonore de Roye n'ose le présumer, car elle sait jusqu'où peuvent aller les passions attisées par les Guises. La voilà donc face à face avec l'accablante réalité qui domine sa destinée, et cependant, alors que la fatale nouvelle de la condamnation de son mari vient de briser son âme, elle trouve encore dans sa foi, son dévouement, assez de force pour tenter un suprême effort. Maîtres du corps de leur victime, les ennemis de Condé peuvent lui arracher la vie; mais ils ne peuvent atteindre son âme : eh bien, c'est au sort de cette âme immortelle qu'Eléonore regarde : c'est de cette âme, indissolublement unie à la sienne, qu'elle veut demeurer le fidèle soutien jusque sur le seuil de l'éternité. Aussi, voir une fois encore le prince, lui parler, l'entendre, affermir son courage en face de la mort, lui adresser, en femme chrétienne, un dernier adieu : voilà ce à quoi elle aspire ! Se rencontrera-t-il un être assez dépourvu de pitié, pour lui refuser cette consolation dans son immense douleur? On ne saurait le concevoir, et pourtant que de déceptions lui réserve la déplorable réalité des faits !

Il existe, à la cour, un homme qui, naguère servile adulateur de Diane de Poitiers, n'a puisé à son école et à celle d'autres femmes dissolues que des leçons de dégradation morale, et, par cela même, de dédain et d'aversion pour toute femme vertueuse. Les désordres de la vie privée de cet homme, son orgueil, son insatiable ambition, l'ont habitué à la dureté, à la cruauté même envers quiconque ne plie pas le genou devant lui. Abusant d'un pouvoir usurpé, affranchi de tout

contrôle dans son exercice, il a, pour sa part, largement contribué à pervertir l'esprit et le cœur du débile François II. Il inspire, il surveille les actions, les paroles du jeune monarque, et réprime chez lui, au besoin, tout penchant à une commisération qui contrarierait les desseins de sa politique machiavélique. Cet homme, c'est un prélat, le cardinal de Lorraine. C'est lui qui va se montrer insultant, impitoyable et lâche vis-à-vis d'une femme qui n'a pour arme que l'infortune; incapable qu'il est, dans l'abjection de ses sentiments, de comprendre et de respecter ceux qui animent le cœur d'Eléonore de Roye.

Ecoutons ici quelqu'un qui connut de près les déchirantes angoisses de la princesse (1) : Ce qui se passait « luy fit juger que c'estoit fait du prince. Et à tant luy faloit trouver tous moyens de le voir une seule fois avant que mourir, *et luy donner courage*, puisque la tyrannie estoit ainsi rigoureusement exercée en son endroict, et qu'elle ne luy pouvoit autrement servir. Cela luy fut refusé : et ne peurent toutes ses importunes requestes envers la royne mère avoir aucun lieu. Ce nonobstant elle s'enhardit un jour d'entrer en la salle du roy, devant la majesté duquel elle se jeta à genoux, le suppliant très ardemment avec larmes et soupirs incroyables, que tant seulement on lui monstrast une seule fois son seigneur et mary : non qu'elle voulust autrement parler à luy, ou luy donner aucun signe, ains pour avoir cest heur de le voir encores une fois de sa vie; mais tant s'en faut que pour ses gémissemens et pleurs ledit seigneur fust esmeu à pitié, que cela l'aigrit et anima davantage, voire jusques à luy reprocher que le prince estoit son plus grand et mortel ennemy, et que luy ayant voulu oster la vie avec le royaume, il ne pouvoit de moins que de s'en venger. Sur cela, comme elle entroit en défenses, et ne se lassoit d'importuner le roy : le cardinal (qui de sa part craignoit que Sa Majesté ne fust esmeue à pitié et compassion) voulant aussi monstrer son ani-

(1) R. de La Planche, ouvr. cité, p. 698, 699.

mosité, chassa ceste princesse fort rudement, l'appelant importune et fascheuse, et disant que qui luy feroit droict, on la mettroit en un cul-de-fosse elle mesme. Ceux qui virent son ennuy et passion, disoyent d'une commune voix, que jamais n'en avoit esté veu ni ouy parler d'une telle. Car ceste pauvre dame affligeoit tellement son corps jour et nuict et sans cesse aucune, que plusieurs de ses ennemis mesmes en avoyent pitié, et en faisoyent récit ès privées compagnies. »

Ce n'est pas tout encore. Pour des hommes tels que les Guises, à qui rien ne coûtait en fait d'indignes traitements et de cruautés, la distance de l'outrage au meurtre était courte : ils eurent, une fois de plus, l'idée de la franchir en projetant de faire tomber la tête de la princesse elle-même, avant celle du prince, tant ils tenaient à se délivrer, par un coup décisif, des entraves qu'apportait à la réalisation de leurs plans sanguinaires cette femme énergique qui, dans la défense de son mari, savait si bien unir l'action à la parole. « La princesse, dit à ce sujet un contemporain digne de foi (1), leur estoit une espine au pied : car elle n'avoit faute d'esprit, de langue, ni de courage, pour remonstrer l'injustice de laquelle on usoit en ceste cause (de Condé), tellement que ceux de Guise furent en quelque délibération de s'en desfaire, quelques jours devant l'exécution du prince. »

Ils voulaient aussi se défaire de bien d'autres personnes, par divers genres de mort ; car ils avaient organisé un vaste système de compression morale et matérielle, qui devait entraîner finalement, ici par l'assassinat, là par des condamnations arbitraires, la perte de la vie pour des hommes considérables, tels que le roi de Navarre, les Châtillons, et le connétable, unis à Louis de Bourbon par des liens de famille. C'est trop peu dire encore, à la proscription du prince et de ses parents, ils se proposaient d'ajouter celle de tous les protestants français, à quelque rang de la société qu'ils appartinssent. L'histoire a

(1) R. de La Planche, ouvr. cité, p. 700.

conservé la trace de ces projets atroces, dans le détail desquels nous nous abstenons d'entrer ici.

Tramés de longue date, ces desseins avaient été, en dernier lieu, définitivement arrêtés à Orléans, théâtre désigné de l'exécution sanglante qui devait inaugurer tant d'autres forfaits. Ils étaient parfaitement connus de Coligny, à Châtillon-sur-Loing, au moment où il reçut du roi, vers la fin de novembre, l'ordre de venir à la cour. Sans illusion sur le sort qui l'attendait à Orléans, l'amiral, après avoir adressé à sa digne compagne de touchantes et mémorables recommandations, se rendit dans cette ville. Une prison qui, à cette époque, fut nommée l'*Amirale*, lui était destinée ; mais, comme il entrait dans les vues de ses ennemis de ne s'emparer de sa personne qu'après la mort de Condé, ils le laissèrent libre, pour le moment. Incapable, en face du danger, de reculer devant l'accomplissement d'un seul de ses devoirs, Coligny se déclara prêt à rendre raison de ses convictions religieuses, dont on se faisait contre lui un grief, parla courageusement en faveur de son neveu, le prince de Condé, de sa sœur, la comtesse de Roye, et soutint de sa sympathie, de ses pieuses exhortations, Eléonore, qu'il aimait d'une affection paternelle. Il entoura aussi de constants égards et aida de ses virils conseils le roi de Navarre. Le cardinal de Châtillon, arrivé à Orléans en même temps que Coligny, et exposé aux mêmes dangers que lui, se montra digne de son frère, en s'associant à sa mission de dévouement vis-à-vis de chacun.

D'heure en heure cependant tout s'assombrissait autour de la princesse de Condé. Ses jours et ceux de ses oncles étaient menacés ; les tentatives de meurtre dirigées contre Antoine de Bourbon se succédaient avec rapidité ; trente ou quarante des plus experts bourreaux, appelés des villes voisines, et portant tous à dessein le même costume, parcouraient les rues d'Orléans ; déjà même se dressait, en face de la demeure royale, le triste échafaud sur lequel, à quelques jours de là, Condé devait être immolé.

Réduite à l'impossibilité d'échanger avec le prince un suprême adieu, épuisant jusqu'à la coupe des plus amères souffrances que puisse éprouver le cœur d'une femme aimante, qui porte le dévouement jusqu'aux dernières limites de l'abnégation, Eléonore de Roye appelait par d'ardentes prières la miséricorde d'en haut sur son mari, sur ses enfants, sur sa mère, sur elle-même, lorsqu'un événement soudain vint changer le cours des choses et la relever de son abattement, en faisant luire à ses yeux l'espoir d'une délivrance inespérée.

En effet, au prologue, déjà presque terminé, des scènes tragiques qui se préparent sous la direction des Guises, se substituent tout à coup des scènes d'un autre genre, qui vont se dérouler avec une rapidité saisissante.

Le roi, dont la santé avait toujours été faible, tombe subitement malade ; sa vie ne tarde pas à être en danger, bientôt même les ravages du mal sont tels, que les médecins se reconnaissent impuissants à en triompher. Le duc de Guise éclate en imprécations, et menace de les faire tous pendre ; plus habile à se contenir, le cardinal de Lorraine ordonne maints offices, processions et pèlerinages. Le moribond s'agite sur sa couche, contemple avec effroi la mort qui s'avance, et promet « à Dieu et à tous les saincts et sainctes de paradis, spécialement à Nostre-Dame de Cléry, que s'il leur plaist luy renvoyer santé, il ne cessera jamais tant qu'il n'aura entièrement repurgé le royaume de ces meschans hérétiques, et veut que Dieu le fasse promptement mourir, si seulement il espargne femme, mère, frères, sœurs, parens, amis, qui en seroyent tant fust peu soupçonnez (1). » Reine ambitieuse avant d'être mère, plus fréquemment enfermée dans son cabinet qu'assise au chevet d'un lit d'agonie, Catherine de Médicis s'occupe avant tout de concentrer le pouvoir entre ses mains. A la vue des Guises, qui tremblent maintenant devant elle, l'idée lui vient de neutraliser d'avance leurs menées ultérieures par

(1) R. de La Planche, ouvr. cité, p. 736.

l'appel des Bourbons. Elle promet à ceux-ci la vie sauve, à la charge par eux d'accepter son autorité comme régente, et de se résigner à la situation secondaire qu'elle leur assignera. Le roi de Navarre accède à ce qu'elle exige de lui, dès qu'elle assure que son frère échappera à la mort. Atterrés de l'engagement pris par la reine mère, les Guises la conjurent de retenir du moins en prison Condé, qui, disent-ils, « est en volonté de leur courir sus. » On double alors les gardes à la prison du prince, « et défenses sont faites, sur peine de la vie, que nul quel qu'il soit, luy parle sans l'exprès congé de la royne (1). »

Tout change alors de face : voyant que l'état du roi est désespéré, ce même duc, ce même cardinal, devant qui tout pliait jusqu'à présent, courbent enfin la tête, en dissimulant leur secret espoir de la relever bientôt. Non moins égoïstes et durs, comme parents, que lâches, comme hommes d'Etat, ils se montrent sans respect pour la douleur de leur nièce, Marie Stuart, et sans sympathie pour la touchante sollicitude dont elle entoure son jeune époux (2), en qui ils ne voient pas même un neveu, alors qu'il n'est plus qu'un instrument usé, désormais impropre au service de leurs détestables passions, et dont ils se détournent avec dédain. Ne songeant qu'à leur sûreté personnelle, ils vont se renfermer et barrer dans leurs « logis, pleins de crainte et frayeur incroyable (3). » Homme de cœur, sujet fidèle, Coligny n'a pénétré dans la demeure de François II, que pour rester près de lui. Il compatit en chrétien aux souffrances physiques et morales de son souverain, aux pleurs de la jeune reine, dont il honore le dévouement ; il s'émeut à la pensée de l'éternité dont une âme angoissée va franchir le seuil, et adresse à Dieu de secrètes prières pour le soulagement de cette âme. Le 5 décembre, François II est au plus mal; à peine, depuis quarante-huit heures, peut-il articuler

(1) R. de La Planche, ouvr. cité, p. 753, 754.
(2) *Cal. of state pap. foreign series*, vol. 1560-1561, p. 421. Throckmorton to the queen. Orléans, 6 décembre 1560.
(3) R. de La Planche, ouvr. cité, p. 754.

quelques paroles ; à midi, on le croit mort ; cinq heures plus tard, il rend le dernier soupir.

Au moment où il va quitter la froide dépouille de celui qui fut son roi, l'amiral jette sur elle avec attendrissement un dernier regard, et adresse à ceux qui entourent la couche funèbre ces paroles, éminemment significatives dans leur brièveté : « Messieurs, le roi est mort, cela nous apprend à vivre (1). »

Rien ne saurait exprimer l'émotion qui pénétra le cœur d'Eléonore de Roye lorsque, dans la soirée du 5 décembre, elle acquit la certitude que les jours de son mari seraient épargnés. Son bonheur, cependant, ne fut point sans mélange, car elle ne put obtenir immédiatement, ni la mise en liberté du noble captif, ni l'autorisation de le voir. Froissée de ce double échec, elle courut alors à la rencontre de son grand oncle, Anne de Montmorency, qui, sur le pressant appel que Catherine de Médicis lui avait adressé par l'intermédiaire de Lansac (2), accélérait sa marche vers Orléans. Elle le vit à Artenay (3), et se plaignit à lui du refus qu'elle venait d'essuyer. Son désir le plus cher en ce moment était de voir aplanis, au plus vite, les obstacles qui la séparaient encore du prince. Le connétable s'efforça de la rassurer. Le 7 décembre (4), il était avec elle à Orléans, où il ressaisissait, d'une main ferme, ses prérogatives de chef de l'armée.

Par son influence, unie à celle des Châtillons et du roi de Navarre, Condé vit bientôt s'ouvrir devant lui les portes de sa prison ; mais, ayant souci de son honneur plus que de sa liberté, il refusa de sortir, tant qu'il ne saurait pas à qui s'en prendre de son incarcération, et qu'on ne lui aurait pas formellement réservé la faculté de poursuivre, devant qui de droit, la déclaration de son innocence et la mise à néant de la con-

(1) Bibl. nat., mss. Colbert, vol. 488. Vc, f° 749.
(2) Lettre de Catherine de Médicis au connétable, du 5 décembre 1560. (Bibl. nat., mss. f. fr., vol. 3157, f° 110.)
(3) Le président de La Place, *Comment.*, p. 116.
(4) *Cal. of state pap. foreign series*, vol. 1560-1561, p. 438. Throckmorton to the council. Orléans, 9 décembre 1560.

damnation à la peine capitale prononcée contre lui. Ce prince, dont l'énergie et le sang-froid ne s'étaient pas un seul instant démentis, sous le coup d'une aussi odieuse condamnation, se montra vraiment grand, en ne voulant accepter ni la liberté, ni la vie, comme une grâce, et en ne demandant que justice.

On lui réserva l'exercice d'un recours en déclaration d'innocence, mais en se gardant bien de lui faire connaître les véritables auteurs du guet-apens qui avait abouti à ce drame judiciaire. On tremblait sans doute pour eux, comme ils tremblaient eux-mêmes, à la seule idée de la rigueur avec laquelle il leur demanderait compte de leur conduite, Aussi n'y eut-il qu'une voix, surtout parmi les plus compromis, pour rejeter la responsabilité de l'indigne traitement qu'avait subi le prince sur le roi qui venait d'expirer, et dont il était facile d'incriminer les intentions et les actes, alors qu'il n'était plus là pour démentir de mensongères assertions. Respectueux envers le grand silence imposé par la mort, généreux envers un souverain duquel il avait eu lieu de se plaindre, il sut honorer la mémoire de François II, en refusant d'admettre l'irresponsabilité personnellement invoquée par chacun, et voulut demeurer prisonnier.

Les nobles cœurs se comprennent toujours. La princesse, dont la grandeur d'âme égalait, si elle ne surpassait même celle du prince, approuva la détermination de celui-ci : toutefois, elle s'attacha à en tempérer la rigueur lorsqu'elle put enfin pénétrer dans sa prison et lui donner de judicieux et tendres conseils, qu'appuyèrent ceux de ses oncles, du roi de Navarre et de quelques amis dévoués. Elle ne tarda donc pas à obtenir de lui qu'il échangeât l'austère régime de sa détention à Orléans contre celui d'une captivité mitigée, plus apparente que réelle, sous forme de résidence dans l'un des domaines qu'Antoine de Bourbon possédait en Picardie.

Le 24 décembre 1560, les deux époux quittèrent Orléans (1)

(1) *Cal. of state pap. foreign series*, vol. 1560-1561, p. 471. Throckmorton to the queen. Orléans, 31 décembre 1560.

et prirent le chemin de Ham, où Condé devait séjourner quelque temps pour aller de là résider à La Fère. Dans chacune de ces localités, le prince rencontra chez les divers personnages chargés d'entourer sa personne, non la gène d'une étroite surveillance, mais les égards et les bons offices d'une déférence réelle. On rapporte, en effet, que (1) « ceux qui estoient de sa garde luy dirent qu'ils estoyent nés ses serviteurs, et qu'ils ne luy estoyent pas donnez pour le garder, mais pour le servir et l'accompaigner partout où il lui plairoit leur commander. »

Non moins dévouée comme fille que comme épouse, Eléonore de Roye avait tenté, dans l'intérêt de sa mère de même que dans celui du prince, des efforts qui, après être demeurés trop longtemps infructueux devaient trouver leur complète récompense : le jour vint, où au bonheur d'avoir reconquis son mari et rejoint ses enfants, s'ajouta celui de voir Madame de Roye rendue à son affection. La comtesse avait, elle aussi, refusé d'accepter la liberté comme une grâce, et n'était sortie du château de Saint-Germain, que sous la réserve du droit d'exercer, comme son gendre, un recours en déclaration d'innocence.

Il était temps qu'Eléonore de Roye pût enfin goûter un peu de repos d'esprit et de cœur, après les indicibles angoisses qu'elle avait ressenties. Son âme se retrempa dans la retraite, sous la bienfaisante influence de la vie de famille dont il lui fut permis de jouir de nouveau. Mais ses forces physiques presque épuisées ne se rétablirent qu'en partie et difficilement. Sous le coup de tant d'émotions accumulées en quelques mois, sa santé avait reçu une irréparable atteinte, et c'est au séjour d'Orléans que remonte l'origine de la maladie, qui devait, peu d'années après, moissonner dans sa fleur, une princesse dont on peut dire qu'elle fut presque martyre de la piété conjugale.

Cte Jules Delaborde.

(1) Le président de La Place, *Comment.*, p. 116.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

QUATRIÈME GUERRE DE RELIGION

(1572 — 1573)

LETTRES EXTRAITES DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG, PAR M. JEAN LOUTCHITZKI

I

Documents concernant le Languedoc et la Guienne après la Saint-Barthélemy.

On ne connaît bien l'histoire d'une lutte religieuse, politique ou militaire, qu'en écoutant les organes des deux partis. Les pièces que nous publions ci-dessous sortent toutes du camp catholique. Elles proviennent de la volumineuse correspondance française des XVIe et XVIIe siècles, conservée à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, et dont l'importance a été si souvent et si généralement appréciée. Dans ces lettres, les chefs militaires chargés d'empêcher le soulèvement, puis de rétablir l'ordre dans les provinces du sud et de l'ouest, rendent compte au roi, à la reine mère et au duc d'Anjou, des difficultés qu'ils rencontrent, des ressources qui leur seraient nécessaires ou des négociations qu'ils ont entamées.

A la nouvelle de la Saint-Barthélemy, La Rochelle fut « la première sur ses gardes, » et les villes du midi suivirent bientôt son exemple. Un historien contemporain, La Popelinière, dépeint avec une grande vérité ce qu'il appelle « l'estat des vaincus et le comportement des victorieux, » les justes sujets de terreur qu'avaient les protestants, « la plupart craignant la mort et tous en général la perte de leurs biens, qu'ils voyoient désirez de tous endroicts, » tandis que les catholiques, mûs par le zèle religieux, l'envie, la vengeance, l'ambition ou le désir de repos, « estimoient tous en général estre suffisamment dispensés (par exemple des grans qui avoient autorisé les mâtines de Paris) de la faute qu'ils pourroient commettre, si avec la vie ils faisoient perdre les

biens et le souvenir mesme de la France à ceux qu'ils disoient auteurs et nourriciers de tant de guerres civiles. » Le même auteur nous donne sur les intentions du roi des renseignements qui s'accordent en entier avec nos extraits, et pourront leur servir d'introduction : « Pour ce toutefois qu'à nouvelles occurrences nouveaux conseils, le Roy sachant la résolution des confédérez réfugiéz tant en estranges pais que en aucunes places de son Royaume, pour fermer les portes à ses commandemens, changea de desseins et fit estat d'emploier tous ses moyens à les ramener à leur devoir. Il y procéda diversement. Premier que praticquer la voye de fait, il voulut sonder si les remonstrances, promesses entremeslées de menaces et la créance qu'aucuns de leurs chefs restez et gardez à cet effect avoient autrefois eu parmi eux, ne pourroit lui moïenner ce qu'il ne vouloit gagner par force qu'après tous les autres moïens perdus et hors d'espoir... D'autant néanmoins qu'il ne voulloit faillir à son dessein d'abolir la Religion Protestante en son royaume et le nettoier de toutes séditions, il dressa les préparatifs d'une guerre future, en cas que la douceur de ce premier moien ne lui feict moyenner ce qu'il eust bien voulu avoir sans les fraiz, peine et hazard de la rigueur des armes. »

Et plus loin : « Le Roy cependant, ayant sceu la résolution de tout ce party : ne trouva rien plus expédient au bien de ses affaires que d'envoyer vers chacune ville en particulier : leur remonstrer par ses gouverneurs (ausquels il enjoinct se retirer chacun en son gouvernement) le devoir d'obéissance qu'elles doivent toutes rendre à S. M., le bien qui leur en pouvoit avenir et les inconvéniens du contraire. Pour quelque chose que fust avenue en ce Royaume, qu'il falloit oublier le passé pour se bien porter à l'avenir... Voulans toutefois pourvoir aux moyens de rigueur en cas que la douceur de ces remonstrances ne les peust fléchir à sa dévotion : commanda à ses gouverneurs de Province d'assembler cependant le plus d'hommes qu'ils pourroyent pour ranger les confédérez à son désir... Biron fut déclaré par le Roy gouverneur de la Rochelle, Saintonge et pais d'Onis, et le comte de Lude gouverneur en Poictou pour remettre La Rochelle au devoir de sa première obéissance. Le marquis de Villars, nouvellement pourveu de l'estat d'Amiral et gouverneur de Guyenne, fut envoié de court affin de tanter tous moiens pour rendre Montauban et telles autres places à la submission catholique. Pour mesme fin le maréchal D'anville s'achemina à son gouvernement de Languedoc pour enlever Nismes et autres places qui se rendoient confédérées des mains de ceux qui s'y attribuoient desjà quelque importance. »

LETTRES DE VILLARS (1).

1.

Au duc d'Anjou.

6 octobre 1572.

Monseigneur! Je vous escrivis d'Angoulesme ce que j'y avois aprins, entre autres choses que Monsr. d'Arjeâu m'avoit dict que le viscomte d'Aubeterre retiroict plusieurs souldats dans son chasteau, comme d'autres pareillement m'avoient adverty; qui fust cause que j'envoyé vers le sr. viscomte pour savoir ce que y estoit et pour y recepvoir garnison de gens non soupsonnés. Il m'envoya quatre ou cinq, abillés comme gentilshommes, avecques force remonstrances, comme sa femme scait trop faire, et de languaige gracieulx me remonstrant qu'il n'avoict avecques luy que sa famille, qu'il estoit parent de feu ma femme, qu'il me prioit me vouloir fyer en luy, qu'il n'avoict jamais esté que très humble serviteur et fidelle de Sa Ma^té^. Touttefoys, Monseigneur, il a toute sa vye pourté les armes contre le Roy, comme vous scavez très bien. Je ne luy voulus accorder ce qu'il demandoit, et luy dis resoluement que je y voulois mectre vingt hommes pour éviter à touts inconvéniens; qu'ils luy garderoient sa place seurement, sans qu'il luy coustast rien, luy asseurant que ceulx qu'il se doubtoit qui se voulussent emparer de sa maison pour l'en dépossèder, qui sont les srs. de Pompadour, de Caumont et dame d'Acton (?) n'y entreront poinct, et que son droict luy seroit gardé, estant la justice en France ordonnée pour faire droict à ung chascun. Enfin, Monseigneur, ils me promirent recepvoir l'enseigne de ma compagnie avec vingt gentilshommes d'icelle; qui fust cause que je l'y envoye incontinent. Lequel enseigne arrive pour y entrer, trouve environ soixante hommes en armes, comme il vous plaira veoir par la protestation qui m'en a esté envoyé, que je vous envoye presentement par ce porteur (avec le double de la lettre qu'on m'en escript). Monseigneur, il me semble que l'on doibt très bien chastier ce fou, et mesmement sa

(1) Honorat de Savoie, marquis de Villars, comte de Tende, avait été en 1560 lieutenant général du Languedoc, où il s'était signalé par ses rigueurs. Lieutenant général de Guyenne en 1570, maréchal en 1571, il reçut à la mort de Coligny sa charge d'amiral de France.

femme, qui ne s'amuse qu'à causer, de sorte que les autres temereront de prendre exemple. A ceste occasion, Monseigneur, je mande à Mons. d'Arjeau (?) qui est à Angoulesme, de fere acheminer audict Aubeterre huict ou dix compaignies du Sr. Strosse et de celles de Clermont qui sont auprès de luy, ruinant tout le pays, pour s'en emparer, s'il peult; et me semble, Monseigneur, s'il plaist au Roy et à Vous, luy en faire une bonne depesche et commandement de prendre l'artillerie d'Angoulesme et chastier ces rebelles, les faisant pendre aux fenestres du chasteau, qui seroict très bien faict (ils le méritent), sans y espargner le metre et la metresse de la maison qui est plus folle que son mary. Il est temps d'en uzer de ceste façon, si vous voulez vous deffere de ceste vermine. Cela fera panser aux autres à leurs consciences (1). Et n'estoit, que je tiens pour certain, que Voz villes de Montauban, Milhau, St Anthonin en feroient de mesmes, je m'y fusse acheminé. A ce que je puys panser, il faudra uzer de force, si l'on en veult estre hobey. Il seroict bon de fere une despesche à Mons. de Biron pour m'envoyer de l'artillerie avecque son ecquipaige en bonne cantité : telles places ne se prennent point autrement, estant sûr y trouver à chascune pour le moings quatre mil arquebusiers estrangers. Desia en ay-je touts les jours advertissements, qu'ils se fortiffient et envytaillent, y ayant envoyé le baron de Paulin et deux autres qui ne sont encores revenus. Et ne vous veulx sceler, Monseigneur, qu'on m'a dict que le frère de Monsr. de Terride, qu'on a sauvé à Paris, est à Montauban, disant merveilles et faisant fort le brave (2). Oultre plus aulcungs de ceulx qui sont retournez avec moy par le commendement du Roy, ne font ce qu'ilz avoient promis, que ne pourroit estre cause que de remuer mesnaige par dessa (3). Monseigneur, je Vous supplie très-humblement croyre qu'il ne tiendra poinct à bonne volunté que je ne remets ce pays à l'obeyssance qu'il doibt

(1) C'est ainsi qu'en effet Villars fit pendre Falgues aux fenêtres du château de Terride ; voir lettre 13.

(2) « Les vicomtes de Paulin et de Montclar étoient redevables de la vie au marquis de Villars, qui les avoit fort exhortés d'engager les habitants de Montauban à entrer dans des vues de paix, et à la considération de leur bienfaiteur, ils n'oublièrent rien pour y réussir, excusant du mieux qu'ils purent ce qui s'étoit passé à Paris, et louant fort la bonté et la clémence du Roi. Mais Sérignac, vivement touché de l'atrocité de cette fatale journée et du péril où il s'estoit trouvé, n'eût pas de peine à réfuter leurs raisons, et tout ce qu'il dit à e sujet fut écouté avec grand plaisir. » — (De Thou.)

(3) « Faisans la pluspart de tels ambassades par quelques protestans reservez des matines de Paris à tels et autres effects. » (La Popelinière.)

à son Roy. Je crains que les moiens me deffaillans, principallement artillerie, faictes moy bailler, Monseigneur, s'il vous plaict, vingt et cinq canons au moings avecque force poudre et boulets, et vous cognoistrez que je feray plus avecque cest équipaige à ung moys, que je ne saurois fere à ung an avec petit nombre d'hommes que l'on me trouvera par dessa, tant de cheval que de pied. Il est vray que je ne fay estat de la gensdarmerie que des compaignies de Messieurs de Montpesat, de la Valette, de Montesquieu, de St Sulpice et la mienne; celle du Roy de Navarre sera pour encore, ce me semble, mieulx en sa maison qu'à la campaigne, n'estant commandée que des huguenaux. S'il plaisoit au Roy et à Vous, Monseigneur, d'en dire ung mot au Roy de Navarre qu'il remete le (*illisible*), vous ferez beaucoup pour vostre service. C'est ung homme de bien auquel l'on a hosté cest estat pour vous avoir suyvy en dernières guerres avecques les armées. Voyla l'occasion de son mal! Il devroit, ce me semble, estre recogneu. Monseigneur, apres avoir sceu la response de Voz villes de Rouergue et Quercy, je ne faudray vous envoyer ung gentilhomme expres pour vous fere entendre le tout; par lequel, s'il vous plaict, vous me commanderez resolument, comme il vous plaira que je m'y conduise. Cependant je m'achemineray à Agen pour estre plus près d'eux, et essayeray de fere mectre en pieces quelques souldatz qu'on m'a mandé s'assembler le long de la rivière de Dordonne...

Votre très humble et très obeissant suject et serviteur,

VILLARS.

(Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg. Lettres de Villars, n° 11. Originale. Sign. autographe.)

2.

Au Roi.

Agen, 7 octobre 1572.

Sire, à ce que j'ay peu entendre par les advertissemens qu'on m'a donnés de divers endroicts despuis deux jours que je suis arrivé en ce pays d'Agenois, Je me doubte que ceulx de voz villes de Montauban, St Anthonin et Milhau sont délibérez ne recepvoir aulcune garnison, parce que, à ce qu'on m'a escript, ilz se renforcent et fortiffient. S'il est ainsi ilz pourront donner beaucoup de fascherie en ce pays et brasser plusieurs entreprinses grandement

préjudiciables au service de Vostre Majesté, si promptement n'y estoit proveu. J'ay envoyé vers eulx, pour scavoir leurs desseins et la façon qu'ils ont délibérer se gouverner, dont j'atans responce de jour à l'autre. Et advenant que les affaires requissent à les costraindre et uzer les forces, vous scavez, Sire, que pardessa il n'y a des compaignyes prestes que celles de Monsieur Montpesat, sr. de la Valette et la mienne, et que je n'ay poinct des gens de pied. S'ilz sont resolus de tenir fort dans lesdictes villes il y faut aler une bonne trouppe de bons hommes. Suppliant très-humblement Vostre Majesté d'y voulloir adviser, s'il est vostre bon plaisir, et croyre que je n'ay faulte de bonne volunté et que je uzeray en cela et en autre chose qui dépendroict de vostre service, de la plus grande diligence qu'il me sera possible. Sire, s'il en fault venir là, je vous supplie me bailler ung bon nombre d'artillerie, car sans cela on ne faict que perdre le temps. Sire, achevant ceste lettre j'ay eu advertissement du cousté d'Angoumois, comme ceulx d'Aubeterre n'ont voulu recepvoir la garnison qu'ilz m'avoient promis, dont je Vous envoye l'acte du reffus, et ce qu'il y a un bon nombre des hommes dedans, qu'est occasion que j'ay escript à Mons. d'Argeau (?) pour y fere acheminer huict ou dix compaignies de gens de pied des Srs. Strosse et de Clermond qui sont aux environs, et qu'il tinst l'artillerie d'Angoulesmes preste. Sire, je serois d'advis, s'il estoit vostre bon plaisir, que Vostre Majesté luy en fist une bonne despesche et luy commander d'y advenir le canon, s'il est besoing, car il est nécessaire pour vostre service de chastier tels faicts, avant leur donner moyens de rainestre. Cela servira d'exemple aux autres. Je m'y fusse acheminé, n'eust esté que je crains que ceulx de voz villes de Montauban, Milhau et S^t^. Anthonin, veulent fere de mesmes, par les advertissemens que j'en ay touts les jours. J'ay envoyé vers eulx; incontinent que j'auray eu la responce je ne faudray par ung gentilhomme expres en advertir Vostre Majesté, et vous feré entendre comment toutes les choses se passent par dessa. Atandant avoir cest honneur de recepvoir voz commandemens, je supplieray Dieu,

Sire, vous donner une très-parfaicte santé, etc.,

VILLARS.

(Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg. Manuscrits. Lettres de Villars, n° 12. Originale. Sign. autographe.)

3.

Au Roi.

Agen, 15 octobre 1572.

Sire, despuis Vous avoir despesché le sr. de Cornusson, j'ay eu continuel et certain advertissement que ceulx de la nouvelle opinion qui vous occupe(nt) Montauban et aultres villes en Rouergue et Quercy et font chacung jour de mal en pys, prennent villes et chasteaux, saccagent, pillent et tuent les catholiques, et par leur force resjoient (?) aux Montauban ceulx qui sy veulent retirer de leurs adjoincts, de sorte qu'il n'y a plus moyen de rompre leurs entreprinses que par armes, qui est cause que j'ay donné charge aux Srs. de Cambriac et de St. Privat et leurs gens pour garder lesdicts pays à la grande requeste de ceulx qui craignent tomber entre leurs mains; et pour cest costé aux srs. de St. Ormes, Bois Jourdan et autres d'en faire le semblable, tellement que j'estime faire dedans peu de jours jusques à cinquante compagnyes bien completes, avec lesquelles et la gendarmerye je m'attends vous faire obeyr et recognoistre Vostre Majesté. Touteffois, Sire, le principal me manque qui m'est trés nécessaire, assavoir les deniers et l'artillerye. Quant aux deniers, j'y procéderay suivant les instructions qu'il vous a pleu me bailler, et avec le plus grand mesnagement qu'il me sera possible. Mais, Sire, pour entrepriser dadvantage ce qui s'en fera, et pour ma descharge à l'advenir, (qu'il vous plaise) m'octroyer sur ce voz lettres patentes et commissions en bonnes formes. Et vous supplye trés humblement, Sire, ne trouver excessif le nombre de cinquante compagnyes, pouvant assurer à Vostre Majesté qu'il vient tant de gens de ce pays de Sevène et d'ailleurs que quant lesd. cinquante compaignyes seront bien despartyes, il m'en demourra bien peu de reste, aussi qu'il en faut promptement veoyr la fin. Et quant à l'artillerye, avecques cinq ou six pieces qui sont icy desia je pourray les désemparer de plusieurs places et chasteaux qu'ils tiennent, pourveu qu'elles soient équipagées et bien garnys de ce qui leur fault. Sur quoy il vous plaira, Sire, commander à Mr. de Biron vostre volunté. Je n'ay icy commissaire de pouldre ni boulets, et feroys tousiours quelque exécution en attendant qu'il fust pourveu de plus grand nombre des pièces, qui est fort nécessaire

pour ne tenir les choses en longueur, quant il sera besoing assaillir Montauban et autres villes, à quoy ne fauldra moyns de trente canons pour les chastier comme ilz méritent. Ilz ont tant de loisir pour se fortiffier qu'il sera difficile en venir à bout, si n'est par ce moyen, aussi qu'il se fera plus d'expéditions en ung moys que en un an. Estant pareillement nécessaire pour cest effect me faire pourveoir de bons mineurs anglois. Il ne fault espérer recouvrer l'artillerye de Navarrins pour avoir trop attendu à la demandé, Vous priant de croire, Sire, que je voy y dessa si bon nombre de seigneurs et gentilhommes bien affectionnez à vostre service, et entre autres M. de la Valette, que les affaires sont conduictes comme il est de besoing et qu'il ne manque rien de ce qui est requis. J'ay opinion que bientost vostre Majesté en recepvra part et me tiendré à vostre bonne volunté en diligence. Sire! je ne veux oublyer le soulagement que je reçois de la part du Sr. de Masparolte, maistre des requestes de vostre hostel, en plusieurs négociations et affaires qui se présentent continuellement tant pour le faict des finances que pour les vivres, dont je luy ay baillé la superintendance, vous asseurant qu'il est fort affectionné et fidele serviteur de vostre Majesté, et ne laisse bailler (?) à aultre dont j'eusse eu plus d'asseurance de la fidéllité et diligence. Et de ma part, je vous supplie très humblement, Sire, de croyre que je n'espargneray la vye ne chose qui soit en ma puissance, priant Dieu, etc.

VILLARS.

Despuis la presente escripte led. Sr. de Masparrault a trouvé si bon credit en ce pays que sur sa responce il nous a faict recouvrer vingt cinq mille livres qui nous aydera à commancer de dessa nostre equipage et en bailler une partie aux capitaines, affin qu'ils ayent occasion de vivre et contenir selon l'art militaire, à quoy je tiendrai soigneusement la main.

(Lettres de Villars, n° 13. Originale. Sign. autographe.)

4.

Au duc d'Anjou.

15 (16) octobre 1572.

Monseigneur! je vous ay faict entendre par le Sr. de Cornusson la mauvaise volunté de vostres villes de Montauban, St. Anthonin

et Milhau, lesquelles à mon advis ne changeront jamais que par force, continuant tous les jours apeller leurs voysins, prandre prisonniers et surprandre le plus qu'ilz peuvent des places, où ilz se fortifient. De s'amuser, Monseigneur, à leur faire des remonstrances, ce n'est que peine perdue, ce couvrant de ce qui est faict tres mal à propos à Thoulouse, Bourdeaulx, Dax, St. Severe et Bazas à ceulx de leur damnée oppinion, lesquels je ne plains poinct. J'eusse bien voleu puisqu'ils avoient à le faire qu'ilz n'eussent attendu mon arrivée par dessa, et croy qu'on la faict faire exprès pour leur donner deffiance de moy. Ce fust le lendemain que j'arrivais qu'ilz jouerent leur jeu qui les a tant effrayé qu'ils tiennent pour certain que je l'ay faict par le commandement du roy (1). Monseigneur! ne laisse d'assurer le plus qu'il m'est possible la noblesse et aultres, leurs baillant tous les jours des sauvegardes. De vray, beaucoup ne bougent de leurs maisons; d'aultres se retirent à ces trois malheureuses villes qui m'ont contrainct fere lever des forces, environ cinquante enseignes de gens de pied, sans lesquels ils acheveroient de prendre vostre pays de Rouergue et Quercy et estandre en avant en la Gascoigne et le Languedoc comme ils font tous les jours. Les forces assemblées je ne fauldray incontinent m'approcher près d'eulx que je garderoy bien de cestandre tant qu'ilz font. Ils se vantent de me venir combatre. Je vous asseure, Monseigneur, qu'il ne tiendra qu'a eulx, ayant icy une si grande et bonne noblesse pleine de bonne volunté et affection au service de sa Majesté et de vostre, Monseigneur, que je ne doubte poinct avec l'ayde de Dieu que je ne leur rompe leurs entreprinses. Entre aultres seigneurs, cappitaines et gentilshommes, Mr. de la Valette y est qui ne désire rien tant que de continuer toute sa vye ce qu'il a commencé à sa jeunesse, qui est de bien servir ceste couronne. Vous suppliant trés humblement, Monseigneur, avoir souvenance de ce que vous escrivis d'Angoulesme touchant l'estat de senechal d'Armaignac que tient maintenant Fontraille, frère de Montemar. Ce faisant, vous asseurerez pour toute sa vye la ville de Leyctoure qui est cause de

(1) « Pendant que toutes ces lettres s'escrivoient de part et d'autre, arriva le massacre de Bordeaux (3 oct.) qui acheva de renverser tous les projets de conciliation, car les plus pacifiques en furent si irrités qu'ils jugèrent qu'il ne falloit plus songer à la paix, et ceux qui avoient toujours été pour le parti de prendre les armes furent plus que jamais confirmés dans leur premier sentiment. »
(De Thou.)

metre toute la Gascoigne en repos comme elle est à présent. Monseigneur! s'il vous plaist, ayez souvenance de cest homme de bien qui a si bien et longuement servy, et de lui fere donner trois estats de conseiller au siége présidial dud. Leyctoure qui sont tous de ces fascheux crestiens. Je voy aussi souvent Mr. de Montluc qui dict à la coustume, et me semble qu'il se porte fort bien, selon l'aage qu'il a (1). Monseigneur, je me sens assez fort avecque ceste noblesse et ce que je fay lever, pour les fere resserrer dans leurs villes, non pour les y forcer. Je n'ay canons, poudres, boulets, commissere ny canoniers. Faites moy bailler, s'il vous plaist, 30 canons. Dans deux moys, si lyver ne m'empesche (et qu'il ne leur vient des forces estrangeres, comme ilz disent), j'espère vous remectre les places qu'ils tiennent occupées, entre voz mains. Monseigneur, je vous supplie ne trouver ma demande excessive : mon intention est d'abréger ceste guerre et ne leur bailler loysir de se recognoistre. Sur tout que poudre et boulets ne me manquent; de pionniers j'y pourvoyray. Avec cela et des mineurs anglois j'espère que vous en verrez bientost la fin. Monseigneur, suyvant ce qu'il a pleu à sa Majesté me respondre à mes articles, je fay lever de l'argent sur le pays de Guienne pour la solde des gens de pied. Sans cela l'on ne peut rien faire. Et pour autant qu'on pourroict trouver mauvais à l'advenir ce que je fays, je vous supplie trés humblement, Monseigneur, qu'il m'en soict baillé commission suffisante, et croire s'il vous plaist, Monseigneur, que je les feroy mesnager le plus fidellement qu'il me sera possible, pour le moings vous asseurer que je ne feray en nulle façon du monde mon proffict, me tenant tant

(1) « Pendant ces malheureuses guerres, M. l'admiral de Villars qui estoit lieutenant du Roy en Guyenne, fit ce qu'il peut à mon advis : aussi n'y avoit-il pas beaucoup à faire, car les Huguenots estoient escartez comme perdriaux... »
(*Mémoires de Montluc.*)

Dans le tome V des *Commentaires et Lettres de Montluc*, que M. de Ruble a récemment publié pour la Société de l'Histoire de France, se trouvent deux intéressantes lettres du maréchal se rapportant à cette guerre, et provenant également de Saint-Pétersbourg, où M. de Laferrière les a copiées. La première, de janvier 1573, adressée au duc d'Anjou, « encores que je saiche bien que M. l'admiral et M. de Montpezat vous advertissent de tout ce qui se passe en ce pays, » conclut à l'urgence des mesures de rigueur : « Il va une infinité de gens à la messe, gentilshommes et autres, encores que les édicts soyent trop doulx; car ceste dolceur leur fait croyre aux malicieux que le roy a peur. » — Dans la seconde, La Rochelle, 4 mai 1573, Montluc se justifie auprès du roi des reproches de Villars, qui l'aurait accusé « d'avoir escript aucunes lettres à Montauban là où il y avoit quelques propos de lui; mais Sire, je supplie trés humblement V. M. de croyre que je n'ay de ma vie escript nulle lettre à personne qui vous fut rebelle comme sont ceux de Montauban, etc. »

obligé au service de Leurs Majestés et au vostre Monseigneur, que ma vye ny mon bien ne ceront jamais espargnés. Mr. de Caylus est arrivé icy, lequel j'ay incontinent renvoyé en son gouvernement pour prouvoir a ce qui se presente. Lequel je m'asseure, y uzera de toute diligence avec fidélité... Etc.

VILLARS.

(Lettres de Villars, n° 15. Orig. Sign. autographe. Sous le n° 14, la même lettre est adressée à la reine mère.)

5.

A la reine mère.

Agen, 16 octobre 1572.

Madame, Ayant à toutes heures advertissement de ce que les malins continuent fere en Quercy et Rouergue, s'estandant à la Gascogne et Languedoc, je me suys résolu, Madame, de leurs empescher le plus qu'il me sera possible, suyvant ce que j'ay mandé à Voz Majestés par deux de mes despesches, ce que je fay escrire presentement au Roy, estant sûr, Madame, que la lettre vous sera leue qui me gardera de vous en importuner par ceste-cy. Madame, vouyant que les rebelles qui sont conduicts par Serinhac (1) se fortifient d'hommes et autres choses, j'ay esté contrainct lever des forces plus qu'eulx, qui ne peult estre sans grande despance : suppliant trés humblement Vostre Majesté ne le trouver mauvais. Je me suys deliberé d'en venir à bout ou n'y bouger jamais. J'envoye à Monseigneur la façon que je desire fere vivre les gens de guerre, qui est, ce me semble, le plus qui se peult fere au soulagement du public qui en a très grand besoing. Si Voz Majestés trouvent bon ceste police, je l'entiendray; sinon j'en uzeray comme il vous plaira me le commander. Aussi, Madame, il me semble que vos subjects ont bonne volunté à ce coup de veoir la fin de ces miseres et guerres, et se veullent d'en sortir pour jamais. Ce voulant essayeré de fere levée d'argent pour le moings de deux cents mille francs pour entretenir ceste petite armée pour deux moys. Si j'estois assez heu-

(1) Jean de Lomagne, seigneur de Sérignac, frère du sieur de Terride, « homme de condition et d'une des meilleures maisons du pays, » dit de Thou. (Voir article Lomagne dans la *France protestante*.)

reux, Madame, pour l'achever à ung moys il demeureroit cent mille francs entre les mains du trésorier : de quoy pourriez fere l'estat. Vostre Majesté sait que sans argent l'on ne faict rien. Outre cela le foible seroit du tout ruyné. Payant les soldats je m'efforceray de les bien poulicer et garder d'aller à la picourée ; autrement ils feront plus de dommage six fois que led. lieu ne se monstra ayant faict de par dessa (?). Si avez à fere de ces forces, je vous les conduiray où il vous plairra, Madame. J'en suivray vostre commandement et suppliray Dieu, etc.

Vostre trés humble et trés obéissant subject et serviteur

VILLARS.

(Lettres de Villars, n° 16. Orig. Sign. autographe.)

6.

Au duc d'Anjou.

Agen, 17 octobre 1572.

Monseigneur! je continueré le plus souvent qu'il me sera possible à vous tenir advisé de ce que ce faict de par dessa, vous suppliant me fere cest honneur de croyre, Monseigneur que je ne seray jamais en repos que je n'aye remis entre vos mains toutes voz villes que vos désobeissans subjects de Quercy et de Rouergue vous tiennent. Pour ce fere, Monseigneur, pour Dieu, faictes moi bailler l'artillerye que je Vous ay demandé par deux de mes despesches, avec cela que la munition ne me faille et, s'il vous plaist, les mineurs anglois. Et vous cognoistrez que je ne désire rien tant en ce monde que de bien servir ceste couronne et vous Monseigneur, qui en estes si proche. Il y a de pardessa une si grande et bonne noblesse toute plaine de courage et de bonne volunté que j'accompagneray pour le moings de dix mil hommes de pied que je ne doubte point avec l'ayde de Dieu que je n'achève bientost mon enprinse. Touteffois j'ay affere à Cerinhac qui est le grand cappitaine des mutins, estimé ainsi par ceulx qui le cognoissent qu'ung novice. Touteffois il ne lesse d'avoir quantité de bons soldats. Monseigneur! à l'occasion des levées que je fay fere, aulcungs gens d'armes se sont mis à pied. Des cappitaines vous supplient trés

humblement leur permectre enroller entre deux monstres, veu que sommes de par dessa aux armes. Le reste pour la despence, j'en adverty la Royne particulierement et vous envoye, Monseigneur, ung mémoire comme je me delibere fere vivre lesd. soldatz, si Leurs Majestés et Vous le trouvez bon. Il me semble qu'il n'est excessif, et que ce sera au grand soulagement du foible qui en a grand besoing. Etc.

VILLARS.

(Lettres de Villars, n° 17. Orig. Sign. autographe.)

7.

Au Roi.

Agen, 18 octobre 1572.

Sire, par vostre lettre du quatriesme de ce moys Vostre Majesté trouve bon que je me suys acheminé en ce pays d'Agenois, où aussy est venu Mr. de Montpesat; cognoissant le lieu le plus propre à vostre service qu'à Bourdeaulx, où toutes choses sont en seurté. Par icelle, Sire, j'ay cogneu le contentement qu'avez de Mr. de la la Valette, qui est avec grande occasion. Certainement il vous a faict de trés grands services, mesmement en ce temps d'avoir assuré Letoure pour le service de Vostre Majesté, estant la place de toute la Gascoigne de plus grande conséquence aux affaires qui se présentent (et mérite bien qu'il vous plaise avoir souvenance de luy fere du bien plus qu'il n'a). Quant aux désordres qui se sont faicts en Saintonge, je m'asseure, Sire, que le seigneur Strossy y saura si bien prouvoir que, je croy, Vostre Majesté en aura contentement. Sire ! il n'y a rien plus certain que grande quantité de ceulx de la nouvelle oppinion font demonstration de ce repentir de ce qu'ils ont faict par le passé. Despuis que je suys en ces quartiers, ceulx de Brageyron, Sainte Foy, Thoueix et Clayran, où il n'y avoict poinct de catholiques ou si peu que rien, la pluspart vont à la messe et se contiennent en leurs maisons sans vouloir adhérer aux foux de Montauban. Au contrere, aulcungs d'eulx m'advertissent de ce qu'ilz peuvent aprandre qui soit contre le service de Vostre Majesté. Une partie de ceulx de Nérac et du Mas d'Agenoys et plusieurs autres places du Roy de Navarre en font de mesmes et ne tient à per-

suader tous les autres à prendre exemple sur eulx, baillans pour cest effect ordinairement des sauvegardes suyvant ce qu'il a pleu à V. Majesté me commander, desquelles j'ay baillé une si grande quantité que je ne say le nombre. Touteffoys j'en tiens le registre pour chastier ceulx qui en abusent, tumbant entre mes mains. Sire, par les deux dernières despesches que j'ay faictes à V. Majesté, je vous ay amplement faict entendre la mauvaise volunté de ceulx de voz villes de Montauban, St. Anthonin et Milhau, comme ils continuent ce cours : piller et surprendre voz places; que le Sr. de Serinhac commande aux Montauban, le Baron de Panat en Milhau et le viscomte de Gourdon (*Omission dans la lettre.*) De leurs grands cappitaines le sieur Serinhac qui est dict sieur de Terride, les gens par son commandement font des mandemens à voz bons subjects, et faict toute demonstration de guerre. Sire! pour empescher leurs desseins, je me diligente d'assembler des forces suyvant ce qu'il a pleu à V. Majesté me commander et bailler par instruction pour leur courir sus et tailler en pieces, ce que je feray au plustost que j'en auray les moyens. Et ne fault poinct que j'espère avoir rien d'eulx par douceur. Ilz se font à croyre que j'ay faict jouer le jeu à Thoulouse, Bourdeaulx et autres lieux, que sans cela ils avoient délibéré d'envoyer vers moy pour hobeyr aux commandemens de V. Majesté. Touteffois, Sire, j'ai sceu tout le contrere : leur deliberation a touiours esté de se conduyre comme ceulx de la Rochelle. Ilz sont bien foulx de prandre exemple à ceulx-là! Ilz n'ont poinct de porte derrière et sont enclavez de touts coustez, de sorte que, s'il plaict à V. Majesté, me faire prouvoir d'artillerie avec ce que je Vous ay demandé par mes précédentes despesches, j'espère d'en avoir bientost la raison et les chastier avec leurs cappitaines qu'on a sové à Paris, que V. Majesté en aura contentement. Quelque chose qu'ils facent, il en revient tous les jours quantité. Il me semble, Sire, pour le repos de V. Majesté et soulagement de voz subjects que ne pouvez prandre meilleur resolution que celle qu'il vous a pleu me mander de ne souffrir plus à l'advenir qu'une religion en vostres reaulmes. Ce faisant, Sire, en peu de temps votre justice et ministres seront seurement hobeys et honorés, de façon que par ce moyen Dieu nous rendra le bon temps qui s'est si longuement perdu à l'ocasion de ces malheureux hereticques. Et ne fauldray, Sire, de suivre de tout mon pouvoir de leur huser de remonstrances,

à la mesme sorte que V. Majesté me le commande, priant Dieu de bon cœur qu'ils me veullent croyre. Sire ! j'ay veu par vostre lettre la délibération qu'il vous plaist de prandre d'hoster les abuz qu'on a faict entendre à V. Majesté que le feu dernier admiral permetoict estre faict, tant de luy que des officiers, qui est faire chose bien raisonnable. De quoy je ne puis pour encore randre bonnes raisons pour ne les avoir entendues, aussi que je n'ay esté sur les lieux pour le scavoir (1). Suppliant trés humblement V. Majesté ne vouloir permectre qu'il y soit touché que je n'aye esté au lieu de ma charge, Et entendu quelle elle est, avec les moyens que j'auray de vous y bien et loyalement servir, croyant, Sire, puysqu'il vous a pleu m'honorer de l'estat qu'il vous plaist, que je l'exerce à mesme authorité qu'ont faict mes prédécesseurs, m'asseurant qu'ilz n'eussent sceu avoir meilleur volunté de vous y bien servir que j'ay et auroy toute ma vye, ayant trop obligation à V. Majesté pour y faire faulte. Je ne fauldray, Sire, au premier commandement que je recepvray de V. Majesté, me transporter sur les lieux de ma charge pour vous rendre raison de tout. Ce pendant, Sire, je seroy occupé par dessa pour vostre service a l'ocazion de ces foulx mutins; je Vous supplie derechef trés humblement qu'il ne soict rien depesché pour cest affaire qu'au préalable je ne soys ouy. Ce faisant, Sire, il ne sera rien perdu pour vostre service qu'ung peu de temps, que j'espère vous recouvrer, et s'il y a moyen a propos pour vostre d. service, je seray le premier qui vous en advertira. Sire, je n'eusse failly, suyvant le commandement que j'ay receu presentement de V. Majesté, de communiquer avecques Mr. de la Garde pour le faict de Brouage. A ce qu'il m'a mandé, il est party de Bourdeaulx pour se randre à V. Majesté. Sire, à l'ocazion de ces gens de pied que j'ay faict lever, plusieurs gens darmes ont leyssé leurs cappitaines lesquels supplient V. M. leur permectre, veu la nécessité du temps, d'enroller entre deux monstres, affin que les compaignies soient toujours bien complectes. Je prieray Dieu, Sire, etc.

Vostre trés humble et trés obeissant subject et serviteur

VILLARS.

(Lettres de Villars, n° 18. Orig. Sign. autographe.)

(1) Villars, succédant à Coligny dans la charge d'amiral, craint qu'on ne profite du changement pour en diminuer les priviléges et l'autorité.

8.

Au Roi.

Agen, 22 octobre 1572.

Sire, je crains merveilleusement d'importuner V. M. de vous escrire si souvent. L'occasion se présente, vouyant ceulx de Montauban et aultres lieux leurs confédérez, si obstinez que quelque chose que je leurs puys remonstrer, ils ne veulent se remectre à ce qu'ils doibvent. Je leur ay souvent faict entendre le mescontentement que V. M. avoit de ce qui est faict par dessa, à mon advis mal à propos (1). Encores qu'ils eussent touiours mauvaise volunté de se convertir, disant qu'ils ayment mieulx mourir ensemble, deffandant leurs vyes le plus qu'ils pourront, que de se mectre entre les mains de leurs meurtriers. Sire! j'ay receu au soir la lettre qu'il vous a pleu m'escrire, laquelle je ferai entendre à plusieurs de leur oppinion, et croy qu'elle en contient beaucoup. De vray les sauvegardes que je baille à toutes heures servent bien. La pluspart de la noblesse huguenote ne bouge (2), où Mons. de la Caze sert de beaucoup; auquel j'ay envoyé une des lettres que j'avois en blanc de V. M. A laquelle il faict responce, à ce qu'il me mande, et asseure vous estre tres fidelle subject et serviteur; vous asseurant, Sire, que jusques icy il s'est conduict sagement. Il promet continuer, comme beaucoup d'autres font, de sorte que n'ay (à) nommer avecques les séditieux que quatre ou cinq gentilshommes de ce gouvernement que je cognoisse; le reste sont personnes de paix. L'on tient que Serinhac est leur chef. Sire, l'on m'envoya hyer les doubles des lettres de Thoulouse que je Vous envoye, par lesquelles V. M. cognoistra qu'ils attendent les forces de Poytou. Et me semble, Sire, qu'il seroit bon que M. du Lude s'en print garde et leur fere donner une venue. Ils ne vont que de nuict. J'advertiray des *Borciers* (?) qu'il a pleu à V. M. mectre en Perigort qu'il advise s'il en pourra atraper sur les passages : et feray le semblable en Limousin au comte de Vantadour ou à son lieutenant, ne saichant s'il y est. Pour

(1) Il s'agit encore du massacre de Bordeaux.

(2) « Il y avoit une autre sorte de Réformés qui ne vouloyent ni fuir, ni armer; que l'amour du foyer et l'horreur des guerres faisoit déclamer sur l'injustice de leurs confrères, sur le commandement d'obéir aux Rois mesme fascheux, etc. » (D'Aubigné.)

le moings n'en ay-je ouy parler. Sire! je fay ce que je puys d'assembler des forces pour empescher ces mutins de tant estandre, et espere bientost en garder. S'il eust pleu à V. M. de remectre *Les Borciers* (?) lieutenant, l'on s'en feust peu aydé. Aussi Sire l'effroi de ce qui est faict à Bourdeaulx et ailleurs a esté si grand que grande quantité de vos subjects se sont retirés en Béarn et ont faict semblant de faire courses sur la frontière de Bigorre, de façon que les villes de Tarbes et Baignières m'ont envoyé demander le gouverneur et garnison. Ce que je leur ay incontinant baillé. — J'ay grande faulte d'artillerye, sans laquelle l'on ne les peut gueres offencer. Il y a six canons à Bourdeaulx, dont l'un est esvantré, les autres mal montés, et quasi poinct de munitions. Si j'avois des commissaires, j'eusse envoyé audit Bourdeaulx et à Bayonne pour les faire mettre en estat de vous en pouvoir servir et les faire advenir icy. Je ne scay où en prandre. Cependant les affaires vont à longueur, qui est à mon trés grand regret, supplyant trés humblement V. M. commander qu'ils y soient en diligence pourmenés (?). Avecques ce peu d'artillerye j'essayeray de reprandre tous ces forts et chasteaux qu'ils ont surpris et me lougeré si près de Montauban que je les garderay bien de se promener si loing qu'ils font, en attendant qu'il ayt pleu à V. M. de me bailler moyen de forcer les trois villes qu'ils tiennent en Rouergue et Quercy qui sont fortes, où il ne fault rien hoblyer ny espargner. Sire! le visconte de Lavedan, qu'il vous pleust sauver à Paris, a ung chasteau nommé Malause, près de Montauban, duquel les rebelles se sont saysis; d'autant que V. M. luy avoit baillé sauvegarde, je n'y avois mis garnison. Ceulx de dedans font mille larcins sur vos bons subjects. Je ne veux dire que le viscomte le face fere. Touteffois il le scait et ne m'a rien mandé despuis qu'il est par dessa, que sera cause, Sire, que je ne suys delibéré d'employer la compagnie du Roy de Navarre pour vostre service, de laquelle il a chargé de Luysne ou de Gueydon. Etc.

VILLARS.

(Lettres de Villars, n° 19. Orig. Sign. autographe.)

(*La suite au prochain numéro.*)

MÉLANGES

LES COLLÉGES PROTESTANTS

I

COLLÉGE DE GENÈVE.

« Le lundi cinquième jour de juin MDLIX, suyvant l'arrest faict en Conseil ordinaire, mes tres honorés Seigneurs Syndicques Henri Aubert, Jehan Porral, Jehan François Bernard et Barthelemi Lect, avec plusieurs des Seigneurs Conseillers et moi secrétaire, se sont transportés au Temple de St Pierre, la ou estaient assemblez les ministres de la Parolle de Dieu, scavans docteurs, escholiers, et gens de lettres en grand nombre. Et étant faicte la prière à Dieu selon l'exhortation et remontrances chrestiennes de spectable Jehan Calvin ministre de la Parolle de Dieu : par le commandement de mes susdits Seigneurs, les loix, ordres et statuts du College, avec la forme de la Confession qu'auront à faire les escholiers qui voudront estre receus en cette Université et College, ensemble la forme du Serment qui se doit prester par le Recteur, maistres et lecteurs en icelui, ont été publiées et leues a haulte voix, afin que chacun en soit adverti pour les observer. Puis apres a été déclarée et publiée l'élection du Recteur, faite selon lesdites Lois par les Ministres et confermée par mes tres honorés Seigneurs Syndicques et Conseil, de spectable Théodore de Beze, ministre de la parolle de Dieu et bourgeois de cette cité. Lequel, après cette déclaration, a fait une oraison exhortative, escripte en langue latine, pour heureux commencement de l'exercice de son office. Iceluy ayant fini son dire, le susdit spectable Calvin a rendu grâces a Dieu autheur de ce bien, et exhorte chascun de son devoir à user d'un tel benefice. Et finalement, ayant remercié mesdits tres honorés Seigneurs de leur bonne volonté, cette heureuse journée a été finie par actions de graces et prières de tous a notre Dieu et Père : a l'honneur et gloire duquel soient rapportées toutes choses (1). »

C'est en ces termes mesurés, mais plein de saveur et de sens, que

(1) L'Ordre du collége de Genève et *Leges academicæ*.

le secrétaire du conseil de Genève, Michel Roset, rend compte de l'inauguration du collége fondé et organisé sous l'influence de Calvin. Pendant six mois on avait vu le réformateur, au sortir d'une longue fièvre quarte, se rendre tous les jours sur le chantier où travaillaient les ouvriers, stimuler leur ardeur, ne leur laisser aucun répit, hâter l'achèvement d'un édifice destiné à recevoir l'établissement auquel s'attachaient ses meilleures espérances.

Avant d'exercer cette pression morale sur les maçons de Genève, Calvin l'avait exercée sur la Seigneurie. Il lui avait longtemps représenté la nécessité d'établir une école qui retînt la jeunesse de la ville et la dispensât de chercher le savoir dans des pays où elle était exposée à compromettre ses mœurs et sa foi. Il lui avait fait remarquer combien il était contradictoire que Genève, foyer de la lumière évangélique, fût tributaire des nations voisines sous le rapport des études. L'éloquence de Calvin se brisait toutefois contre un obstacle dont la gravité échappe rarement aux conseils et aux assemblées: les fonds manquaient. Calvin en trouva; il alla redire aux Genevois dans leurs maisons ce qu'il avait répété à leurs magistrats; il reçut leurs souscriptions et ne tarda pas à déposer devant le conseil la somme assez ronde de dix mille florins. Quelques mois après l'édifice était terminé.

Les plâtres n'en étaient pas secs que le Collége s'ouvrit. Six cents écoliers avaient assisté à la séance d'inauguration. Dès le lendemain, les cinq cents environ qui appartenaient à la basse école étaient répartis dans les sept classes du collége. Voici le genre de vie qui les y attendait:

Quatre jours par semaine, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, ils se rendaient au collége, à six heures du matin en été, à sept heures en hiver. Chaque régent les attendait dans sa classe. La leçon commençait par la prière. C'était celle du catéchisme, et les élèves la disaient à tour de rôle. La prière était suivie de l'appel; les maîtres devaient savoir les motifs du retard des enfants, ou, le lendemain, de leur absence, et prendre garde aux mensonges qu'ils pouvaient faire à cette occasion. La classe se faisait ensuite jusqu'à sept heures et demie. A ce moment elle était interrompue une demi-heure pour laisser aux élèves le temps de déjeuner. Ce déjeuner spartiate, le même pour tous, n'était guère qu'un morceau de pain pris sur le pouce et précédé d'une prière. En hiver il n'interrompait pas la leçon plus courte d'une heure, et les enfants le mangeaient sans bruit pendant la lecture du texte qu'ils avaient à expliquer.

De huit heures à neuf heures la leçon continuait : elle était terminée par une autre prière, l'Oraison dominicale, également récitée par les élèves à tour de rôle et accompagnée « de quelque brève action de grâce. »

A neuf heures, les écoliers rentraient chez eux, car ils étaient tous externes, et logeaient soit chez leurs parents, soit dans les familles qui voulaient bien les recevoir. Divisés en deux bandes, conduites chacune par un régent, ils regagnaient en ordre leurs demeures où ils avaient jusqu'à onze heures pour dîner et se reposer.

De onze heures à quatre heures, leur présence était requise dans les classes ou la cour du collége. Les exercices de l'après-dîner étaient ainsi répartis : De onze heures à midi, chant des psaumes. Tous les colléges protestants avaient un maître de musique pour former les jeunes gens au chant d'Eglise, selon la tradition du moyen âge;

De midi à une heure, classe. La leçon était sans doute employée à revoir les matières étudiées le matin.

De une heure à deux heures, goûter dans la cour et devoirs écrits;

De deux heures à quatre heures, classe, comme le matin, sauf qu'elle ne se terminait point par la prière.

Car à quatre heures avait lieu, au son de la cloche, la réunion générale des élèves de toutes les classes pour l'exercice le plus important de la journée et le plus caractéristique des colléges protestants. Chaque classe s'y rendait conduite par son régent et l'assemblée était présidée par le principal, premier fonctionnaire de l'établissement, qu'il administrait sous la haute surveillance du recteur. Tout collége protestant avait ainsi une grande salle, appelée salle commune et quelquefois *salle basse*. La réunion de quatre heures avait deux objets distincts, mais unis entre eux comme la religion et la morale : on y traitait les questions de discipline, on y faisait les exercices religieux.

Les fautes de la journée étaient signalées par les divers régents, lorsqu'elles méritaient cette publicité et qu'elles comptaient parmi les « délits notables. » Elles étaient, selon les cas, l'objet de simples « admonitions » ou de châtiments dans lesquels le fouet avait au besoin son rôle; ces châtiments devaient être administrés « avec une gravité modérée, » et tiraient surtout leur efficacité morale de la présence des condisciples et des maîtres. Les prières venaient ensuite : trois élèves récitaient successivement en français l'Oraison

dominicale, la Confession de foi, les Dix Commandements. Cette confession de foi, étendue et minutieuse, était celle de l'Eglise de Genève. Elle avait été dressée par Calvin l'année même de la fondation du collége et devait être signée, non par les écoliers, mais par les étudiants de l'Académie, c'est-à-dire les jeunes gens qui, ayant fait au collége leur cours complet d'études, suivaient les leçons publiques dont il sera bientôt question. Destinés à devenir étudiants à leur tour, et en tout cas membres de l'Eglise, les élèves apprenaient tous les jours ce qu'ils auraient à professer et signer plus tard. Après ces récitations, le principal donnait congé aux enfants « en les bénissant au nom de Dieu, » et ils se retiraient comme le matin en deux bandes, conduites par des régents.

Ces régents étaient ceux de quatrième, cinquième, sixième et septième. Ils faisaient deux à deux, et par semaine, ce service de la conduite des écoliers à la sortie des classes.

Tel était l'ordre des exercices au collége de Genève et dans les nombreux établissements français qui se fondèrent sur ce modèle; ainsi se passaient les quatre jours de classes, les lundi, mardi, jeudi, vendredi. Quel était donc l'emploi des mercredis et des samedis?

La matinée du mercredi, milieu de la semaine, était spécialement consacrée, dans les anciennes Eglises réformées, au culte public. Pasteurs et fidèles trouvaient trop longue une période de sept jours sans assemblée religieuse solennelle (1). Le culte à Genève se célébrant dans trois temples, les élèves du collége se rendaient dans celui de ces édifices qui se trouvait dans leur quartier. Ils étaient, à cet effet, distribués en quatre groupes à la tête desquels étaient les quatre régents des classes inférieures. Le régent se rendait au temple de bonne heure, muni de la liste de ses écoliers. Il les attendait dans la partie de l'édifice qui leur était assignée et où eux seuls pouvaient s'asseoir. A la fin du service il faisait l'appel, s'il le jugeait bon, notait ceux qui « avaient été nonchalants à écouter la parolle de Dieu » et les réservait pour le lendemain aux sévérités de la salle commune qui, à coup sûr, ne leur était pas indulgente.

Après leur dîner, c'est-à-dire à onze heures, les écoliers ayant chanté des psaumes le matin au culte, n'avaient pas à répéter cet

(1) Il y avait culte, à Genève, tous les matins, avant la séance du Conseil, c'est-à-dire à six heures en été, à sept heures en hiver; culte encore, dans la matinée, les lundi, mercredi et vendredi; mais le service du mercredi, célébré dans deux temples, était plus développé. On y lisait des « prières solennelles, » composées par Calvin, « pour toutes nécessités des hommes et pour détourner les verges de Dieu. » En somme, il se prêchait à Genève vingt-cinq sermons par semaine, dans les trois temples de Saint-Pierre, de Saint-Gervais et de la Madeleine.

exercice au collége jusqu'à midi. Ils le remplaçaient par un autre qui va montrer sous un nouveau jour le système d'éducation de nos pères : « ils faisaient leurs questions, étant arrangés par décuries selon leurs classes. » Ces questions ou disputes, empruntées à l'ancien usage de l'université de Paris, et soigneusement maintenues par les protestants qui faisaient un si grand usage de la parole dans le culte et les assemblées délibérantes, avaient le double mérite de cultiver de bonne heure la réflexion et le langage. Appliquées aux sujets traités dans les leçons, elles permettaient aux maîtres, présents à ces exercices, de voir ce que les élèves avaient réellement compris de leur enseignement; et aux écoliers de compléter, de corriger au besoin, leurs notions en les comparant à celles de leurs condisciples. Ils parlaient latin, langue des classes, comme le français était la langue du culte et des prières.

L'heure devait s'écouler vite pour des enfants plus désireux sans doute d'obtenir leur tour de parole que sûrs d'y parvenir. Six, huit, dix groupes écoutaient ainsi la harangue d'un jeune orateur, surveillé de loin par le maître et de plus près par le décurion. Car un moniteur présidait sous ce nom à chaque décurie et la division des élèves en dizaines était une mesure fondamentale qui, appliquée à tous les classements, facilitait la discipline et généralisait l'émulation.

De midi à trois heures, les élèves avaient permission de « s'ébattre » dans la cour du collége, « mais sans licence. » De trois à quatre heures, deux fois par mois, la première classe avait « déclamation » dans la salle commune; elle y renouvelait avec plus d'appareil l'exercice oratoire qui était aussi un exercice de dialectique. Peut-être la seconde et la troisième assistaient-elles à ces discours solennels. Les classes moins avancées faisaient avec leurs maîtres des travaux appropriés à leur degré de développement.

Les mercredis où il n'y avait pas déclamation, c'est-à-dire aussi deux fois par mois, il y avait composition. On composait toujours en thème. Fait en une heure, sans le secours d'aucun livre, le travail des élèves était corrigé et rendu le lendemain; il donnait lieu à un classement qui, grâce au système des décuries, inspirait un intérêt général. Le premier de chaque dizaine était décurion, et, à ce titre, investi d'une certaine surintendance sur son groupe; chacun des autres pouvait aspirer à le remplacer à son tour, alors même que les plus hauts rangs de la classe lui étaient inaccessibles. Une classe nombreuse et non subdivisée n'offre, au contraire, les ressources de l'émulation qu'à un petit nombre d'élèves.

Les exercices du samedi présentaient de l'analogie avec ceux du

mercredi. Le matin, pas de classe : les élèves repassaient chez eux ce qu'ils avaient appris pendant la semaine. Plus d'un indice montre à quel point on tenait, dans les colléges protestants, à ce que tous les élèves comprissent bien ce qui leur était enseigné. On y consacrait souvent à revoir autant de temps qu'à voir. Un programme détaillé de 1582 nous montre qu'à Nîmes, en quatrième, par exemple, il y avait quatre heures par semaine consacrées à l'étude de la grammaire latine, et quatre autres à la révision des mêmes leçons ; quatre heures aux explications d'auteur, et quatre à leur répétition. A Bâle, Grynœus avait résisté au désir de suivre la carrière de l'enseignement, parce que l'instituteur était obligé de dire deux fois la même chose. On peut juger par là que la révision faite personnellement le samedi matin par les élèves n'excluait pas des révisions en classe sous les soins du régent, et je suis porté à penser que la leçon d'une à deux heures, les jours de leçons, était affectée à cet usage.

De onze heures à midi, dispute comme le mercredi.

De midi à trois heures, récréation. Ces deux longues récréations des jours de demi-congé étaient les seules occasions qu'eussent les écoliers de parler latin entre eux familièrement et à loisir, et de passer un peu de temps ensemble autrement que sous la discipline du maître. Les mœurs religieuses du XVIe siècle ne leur permettaient pas de consacrer les dimanches aux devoirs de famille ou aux relations d'amitié. Remarquons ici que l'usage des demi-congés du mercredi et du samedi s'est maintenu dans les pays protestants : seulement c'est l'après-midi et non le matin que les classes vaquent.

De trois à quatre heures, récitation et explication familière de la leçon de catéchisme qui devait être faite le lendemain. Pour les élèves des deux classes supérieures, cette récitation était remplacée par la lecture du Nouveau Testament en grec : évangiles pour la seconde, épîtres pour la première.

Si tel est l'emploi de la semaine, il est aisé de prévoir quel sera celui du dimanche. Les *Lois de l'Académie* le vouent « à ouir et à méditer et recorder les sermons. » Trois fois dans la journée, les écoliers sont donc convoqués au temple, dans l'ordre que nous avons expliqué, pour le sermon du matin, le catéchisme du milieu du jour et le sermon de l'après-midi. A ces trois services, à la leçon du catéchisme de la veille, au sermon du mercredi, aux prières quotidiennes de la salle commune et des classes, s'ajoutait, la semaine avant la sainte Cène, une exhortation dans la salle commune, avec explication sur la communion. On y recommandait aux jeunes gens « la crainte de Dieu et la concorde. »

Ce genre de vie ne souffrait guère d'interruption. Il n'y avait qu'un congé de quelque importance, celui qui durait trois semaines à l'époque des vendanges. Plus tard, ce congé fut prolongé, et l'on donna aussi quelques jours à Pâques et à Noël.

Le mécanisme ingénieux de ce système d'éducation était mis en mouvement par un ressort puissant, qui en était la pièce maîtresse. Je veux parler des *Promotions*. Trois semaines avant le 1er mai, l'un des professeurs publics, c'est-à-dire de l'Académie, dictait dans la salle commune, à tous les élèves du collége, un thème, le même pour tous, plus court néanmoins pour les élèves plus jeunes. Aussitôt la dictée finie, les écoliers se retiraient chacun dans leur classe, et là, sous la surveillance d'un autre régent que le leur, pour multiplier les précautions contre les fraudes possibles, passaient cinq heures à traduire leur texte en latin. Ils ne devaient avoir aucune aide, ni des condisciples, ni du régent, ni de leurs livres. Chacun était livré à ses seules ressources et combattait, comme disent les statuts latins, *proprio Marte*. Le devoir fini, le régent recueillait les compositions de la classe qu'il avait présidée, les classait selon l'ordre des dizaines, et les remettait au principal.

Le lendemain et les jours suivants, le recteur, assisté des professeurs publics, corrigeait les thèmes de chaque classe, marquait les fautes sur les copies, appelait devant lui et ses collègues les écoliers par décuries, les entendait devant leurs régents et fixait le rang auquel chacun d'eux devait être avancé.

Ce travail de classement était achevé le 1er mai. Ce jour-là (ou le 2, si le 1er se trouvait un dimanche), tout le collége s'assemblait au temple de Saint-Pierre. Là, dans l'appareil que nous avons déjà décrit, en présence d'un des syndics ou d'un conseiller, des ministres, des professeurs, du principal et des régents, le recteur, en une brève harangue, recommandait l'observation des lois de l'Académie, dont il faisait donner lecture solennelle. Puis, les deux élèves les plus avancés de chaque classe recevaient du syndic ou du conseiller « quelque petite étrenne, » et du recteur des paroles d'encouragement. Les écoliers de première et de seconde lisaient ensuite quelque morceau de prose ou de poésie latine de leur façon, et la compagnie se retirait après avoir reçu les remercîments du recteur et entendu la prière.

Ce jour-là, il y avait congé pour tout le collége. Le lendemain, le nouveau classement entrait en vigueur, et la nouvelle année scolaire commençait. Dans toute sa durée, les compositions bi-men-

suelles pouvaient faire passer les élèves d'une décurie à l'autre; mais il n'y avait pas de passage à une classe supérieure. Deux exceptions étaient pourtant prévues par les lois de l'Académie. Les régents devaient signaler au principal les écoliers dignes d'un avancement exceptionnel, et le principal en dressait la liste; à la rentrée d'octobre, le recteur et les professeurs publics venaient présider à ces promotions, s'ils les approuvaient. Enfin, en toute saison, des progrès extraordinaires pouvaient être récompensés par une promotion extraordinaire.

Impossible de concevoir une organisation à la fois plus forte et plus souple, plus favorable à l'autorité et aux progrès, plus résistante et plus articulée! Nous avons, dans toute cette population académique, le spectacle, non d'une foule, mais d'une armée, avec ses groupes similaires, sa hiérarchie, ses chefs responsables, son état-major, et même l'autorité supérieure d'où partent des ordres souverains; avec son double système d'avancement, par ordre du tableau et par ordre de mérite. L'Eglise et l'Etat, représentés, l'une par la Vénérable Compagnie des pasteurs, l'autre par le Grand Conseil de la république, envoient, dans les occasions solennelles, leurs délégués au temple de Saint-Pierre, proclament le recteur qu'ils viennent de nommer ou de confirmer, et les lois qu'ils ont approuvées, investissent ce haut magistrat d'une sorte d'autorité princière, indiquée par son titre de *Rector magnificus*, lui prêtent leur appui dans l'accomplissement de la tâche auguste dont ils lui ont remis la responsabilité et l'entourent d'un conseil d'hommes éminents, les professeurs publics, qui l'assistent dans tous les actes importants; — à son tour, le recteur remet l'administration du collége au principal, qui, avec les sept régents, veille à l'ordre, aux études, aux mœurs, à la piété, et fait concourir au progrès général les meilleurs élèves dans la personne de ces décurions, déjà honorés d'une part de responsabilité dans l'œuvre commune.

Mais si l'autorité est forte, elle n'est ni despotique ni cassante: elle est paternelle et modérée, car elle est religieuse; elle s'applique avec une admirable abnégation à favoriser les progrès et le travail, à faciliter l'avancement, à stimuler le zèle, en tout temps, en toute occasion, dans les rangs les plus humbles, comme les plus élevés de chaque classe. Il y a trente ou quarante ans, la méthode d'enseignement mutuel s'était répandue dans nos écoles primaires et avait conquis d'illustres sympathies qu'elle a su conserver. A quel mérite les devait-elle surtout? Aux facilités qu'elle donnait pour créer et entretenir l'émulation. Des cercles nombreux et progressifs recevaient suc-

cessivement l'enfant, et lui assuraient chacun un progrès, sans le retenir au delà ni au deçà du temps nécessaire, sans l'obliger à régler sa marche sur ceux qui étaient plus ou moins intelligents. Or, n'était-ce pas là la vertu du système des décuries, rendu plus efficace encore par les solennités classiques et religieuses des promotions? S'il rendait l'avancement toujours possible, il ne le rendait jamais nécessaire : à la fin de chaque année scolaire, il n'y avait de promus à la classe suivante que les élèves reconnus capables d'y entrer. Les autres ne songeaient même pas à s'étonner de la vétérance qui leur était si naturellement imposée. Nous pratiquons aujourd'hui, chacun le sait, un système absolument contraire, et je laisse à juger s'il est meilleur. On soumet à un examen de pure forme les élèves les plus faibles de certaines classes, et c'est merveille s'ils n'échappent pas tous à la nécessité de redoubler.

Mais quelles études faisait-on dans un collége organisé avec tant de puissance et de douceur? Quel programme suivaient les régents de ses diverses classes et à quel but conduisaient-ils tous ensemble leurs élèves? Il est aisé de répondre à ces questions. Aujourd'hui les colléges (nommés lycées par le premier et le second empire) donnent un enseignement qui est censé complet : faire ses classes signifie apprendre tout ce qu'il est convenable de connaître pour être un homme éclairé, les facultés et les écoles supérieures n'étant qu'une préparation aux carrières spéciales. Sage ou non, cette idée n'était point celle qui prévalait à Genève, ni dans les autres établissements protestants. Les études classiques ne faisaient qu'y préparer aux études académiques, aux cours publics, dont elles n'étaient, pour ainsi dire, que l'introduction et l'entrée.

Prenant l'enfant dès l'A, B, C, vers cinq ou six ans, elles le gardaient, dans leurs sept classes consécutives, jusque vers quinze ou seize ans, lui faisant progressivement franchir le *degré élémentaire*, lecture, écriture, correspondant à la classe de septième; le *degré* que j'appellerai *grammatical* (sixième, cinquième, quatrième) puisqu'il embrassait les diverses parties de la grammaire latine, la prosodie et le commencement de la grammaire grecque; les *humanités* (troisième et seconde), qui joignaient à l'achèvement de la grammaire grecque l'explication de quelques auteurs faciles grecs et latins, l'histoire romaine avec Tite-Live, l'histoire grecque avec Polybe ou Hérodien, les poëtes avec Virgile et Homère et les éléments de la dialectique; enfin la *rhétorique* (première) étudiée théoriquement dans un précis, mais surtout pratiquement dans les oraisons de Cicéron et de Démosthènes, ou dans les discours poétiques de Virgile et d'Homère. Elles

donnaient ainsi à l'élève la connaissance théorique et pratique du latin, qu'il devait parler exclusivement avec ses condisciples au sortir des premières classes, qu'il devait écrire dans de fréquents exercices, dans lequel il avait à déclamer et à argumenter selon toutes les règles de la dialectique et de l'art oratoire. Or le latin était la langue du savoir, des études, la langue de la république des lettres, la seule dans laquelle l'enseignement supérieur pût se donner ou se recevoir. La connaissance du grec ajoutait sans doute un charme et une variété de plus à cette langue des savants, mais celle-ci était par elle-même l'instrument et le véhicule de toute science. C'est aussi à son étude que les collégiens consacraient la plus grande partie de leur temps. A la fin de leur première, ils la possédaient assez bien pour sortir de la basse école et entrer dans les cours publics (1).

Il y avait dans les anciennes universités un usage antique, bizarre, d'un sens profond malgré les abus auxquels il donnait lieu ; le sévère génie de Calvin l'avait banni de l'Académie de Genève, mais Jean Sturm avait été obligé de le tolérer à Strasbourg : c'était le rite de la Déposition (*depositionis ritus*). L'étudiant qui terminait les études préparatoires, analogues à celles que nous venons d'énumérer, était affublé, dans une réunion de ses nouveaux condisciples, d'accoutrements grotesques, de cornes notamment, et dans ce costume était en butte aux plaisanteries souvent licencieuses, aux quolibets saugrenus, voire aux horions de la bande joyeuse. Tous ces désagréments qu'il subissait représentaient la discipline, la gêne, les règlements minutieux, les exercices puérils et pénibles des premières études pendant lesquelles l'étudiant était privé de sa liberté. Tout à coup ces étranges insignes étaient déposés, les plaisanteries pre-

(1) Nous trouvons dans le *Journal du ministre Merlin*, publié par M. Crottet, et reproduit par M. Gaberel dans son *Histoire de l'Eglise de Genève*, quelques renseignements sur le collége entre les années 1573 et 1582. Les programmes des études y avaient subi de légères modifications. On y expliquait en cinquième les *Colloques* de Cordier. Les promotions avaient été reculées d'un mois et tombaient, les principales en juin, les autres en novembre. Les élèves étaient souvent pensionnaires chez leurs régents, dont plusieurs, tous peut-être, habitaient le collége. La grammaire latine suivie dans l'établissement était celle de Bèze; la grammaire grecque, celle de Chenard. Dans toutes les classes, on faisait des thèmes, auxquels s'ajoutaient, en seconde, des vers latins et des chries (amplifications oratoires); en première, des vers grecs et des oraisons *sortatinentes* (?) Les études du jeune Merlin furent plusieurs fois interrompues par la peste et la guerre, fléaux communs à cette époque, et dont les colléges souffraient partout. En 1573, à sept ans et demi, il était en cinquième; trois ans plus tard, en quatrième; deux ans plus tard, en troisième, où il passa un an et demi, bien que, aux promotions, il eût été le onzième de la classe. Il passa de même deux ans en seconde, où il obtint le premier prix, qu'il eut aussi en première au bout d'un an. On voit par là que les études, commencées à cinq ou six ans, se prolongeaient bien jusqu'à seize, âge ordinaire de la première communion.

naient fin, le récipiendaire prononçait le serment solennel de se vouer aux nobles études, d'observer les lois et règlements auxquels étaient soumis les étudiants libres, et dès lors, sorti de l'enfance, il prenait rang parmi les hommes, il était admis dans la société des savants et des lettrés. C'est une pareille émancipation qui se prononçait, au temple de Saint-Pierre, le jour des Promotions, pour les écoliers admis aux cours publics.

Nous n'avons pas à décrire ces cours, suffisamment connus d'ailleurs, et dont le détail nous écarterait de notre objet, l'étude de ce qu'était l'enseignement secondaire chez les protestants du XVIe et du XVIIe siècle. Bornons-nous à rappeler qu'ils retenaient cinq ans au moins les étudiants, et qu'ils étaient donnés à Genève par cinq professeurs : un de grec, un d'hébreu, un de philosophie (arts), deux de théologie : ceux-ci étaient Calvin et Théodore de Bèze; les leçons se donnaient à l'*Auditoire* ou dans le cloître de Saint-Pierre.

Soumis au même recteur, et dirigés dans le même esprit, les deux établissements n'en formaient qu'un sous le nom d'Ecole ou d'Académie. Les cours publics formaient l'Académie proprement dite, dont les maîtres s'appelaient, comme on a vu, *professeurs*. tandis que ceux de la basse école, école privée ou collége, portaient le titre plus modeste de régents.

L'établissement pris dans son ensemble embrassait donc tous les degrés de l'enseignement; il contenait à la fois une école primaire, un lycée et une faculté. L'école primaire (septième) était même si considérable que dès la première année il fallut la dédoubler. Deux cents enfants s'y trouvèrent réunis. Il est vrai qu'on avait pris les mesures nécessaires pour obtenir cet étonnant succès : on avait supprimé toutes les *petites écoles* de la ville, sauf deux ou trois dans les quartiers écartés, mesure qui fut renouvelée partout où s'établirent des colléges protestants. D'un autre côté, le nom de Calvin et l'éclat incomparable de l'Eglise de Genève attiraient autour de la chaire des réformateurs un nombre considérable d'étudiants : c'est dire que Genève avait une université analogue à la vieille université de Paris, et c'est bien là ce qu'avait voulu Calvin.

Trois caractères avaient distingué la vaste institution du moyen âge : elle embrassait toutes les études à leurs divers degrés; elle les subordonnait à la théologie, qui en était le couronnement et le but; elle devait au monopole de cette science supérieure, d'être l'organe officiel de l'Eglise. L'idéal, au moyen âge, était qu'il n'y eût dans le monde qu'une université, comme il n'y avait qu'un pape et qu'une

Eglise. Ce rêve de l'unité scolaire se brisa en même temps que celui de l'unité religieuse. C'est à partir du schisme d'Occident, des conciles de Bâle et de Constance, et aussi de la guerre de Cent ans que les universités se multiplièrent. Ordinairement destinées à fonder un enseignement rival, elles n'avaient parfois d'autre objet que de soustraire un prince à la nécessité d'envoyer ses sujets aux écoles d'un ennemi. Les académies protestantes eurent ce double but; mais si elles élevaient chaire contre chaire, et théologie contre théologie, elles n'en reprenaient pas moins en sous-œuvre le plan catholique d'une science subordonnée à la religion, d'une école tenue par les mains de l'Eglise; du cercle entier des connaissances humaines soumis, comme le pouvoir civil, à la royauté du dogme. En un mot, dans la question de l'école, comme dans celles de la doctrine et du gouvernement ecclésiastique, le protestantisme fut une réforme, et non une révolution. Si cette réforme eût prévalu en France, les établissements scolaires qu'elle fonda et fit un moment prospérer, se seraient sans doute progressivement transformés pour s'adapter aux besoins de chaque époque, mais ils auraient suivi dans leur évolution historique le fil de leur logique interne et de leur tradition : nous aurions des universités comme celles d'Oxford, d'Upsal ou de Tubingue, nous n'aurions pas les écoles *spéciales* créées par la Révolution française.

Celle-ci, en effet, s'est résolûment écartée de la voie traditionnelle. Au lieu de réunir en un seul établissement, ou en une fédération d'écoles, tous les degrés de l'enseignement et tout l'ensemble des études pour le subordonner à une étude supérieure, elle a isolé chaque spécialité; elle a ouvert pour les ingénieurs, les professeurs, les officiers, les marins, des institutions séparées, sans rapports ni entre elles, ni avec une science régulatrice. Sans chercher la raison ni mesurer la portée de cette sorte de décentralisation scolaire, il suffit de remarquer qu'elle est aussi opposée à l'esprit de la Réforme qu'à celui du moyen âge catholique.

Elle prévaut aujourd'hui et son règne ne fait que s'étendre en France et en Europe. Elle tend à s'emparer de plus en plus de l'opinion publique en se formulant en un principe simple et absolu : l'Ecole séparée de l'Eglise. Est-ce là un principe vrai et organique destiné à présider à une longue et féconde évolution, comme l'a fait le principe contraire, ou est-ce simplement une maxime de sagesse pratique, née de nos divisions religieuses et accommodée à un état transitoire? Sans doute, quand il n'y a plus entente dans la société civile ou religieuse, l'équité veut que le gouvernement ne soit pas

remis à une des opinions en lutte, et qu'on remonte pour le fonder à des principes généraux, abstraits mais communs. La tâche s'impose, mais elle est ardue, comme on sait; et s'il est possible, on doit l'espérer, de la mener à bonne fin, que de fois n'a-t-on pas, au cours de l'entreprise, à regretter les admirables facilités que donnaient l'alliance ancienne entre l'école et le culte et la hiérarchie qu'elle établissait dans les études? Tandis qu'aujourd'hui l'enseignement public n'a prise que sur l'esprit des jeunes gens, qu'il n'essaye pas de se souder aux sentiments profonds qui nous rattachent à la vie religieuse, sociale, politique, parce que ces sentiments ne sont pas les mêmes chez tous, dans la Genève protestante du XVIe siècle, il y plongeait toutes ses racines, et échappait ainsi au danger de superposer à la vie intime du citoyen et du chrétien un assemblage incohérent de notions abstraites, de principes sans applications, source intarissable de déclamations et de phrases. L'écolier qui, à la fête des Promotions, avait reçu la récompense de ses travaux scolaires des mains des plus hauts magistrats de la république et les exhortations chrétiennes d'un Calvin ou d'un Bèze; qui voyait les dignités, les vertus, les talents dans tous les genres concourir au même dessein, conduire l'Etat, l'Eglise, l'Ecole dans les mêmes voies, se sentait saisi dans tout l'ensemble de ses facultés, entraîné à la poursuite d'un idéal concret, pratique, sans discordances ni lacunes, et trouvait sa voie dès le début de sa carrière. Tant d'hommes éminents sortis des académies protestantes attestent l'efficacité d'un système d'éducation qui reliait en un faisceau toutes les facultés de l'esprit et de l'âme et leur imprimait la même direction.

Cette direction était à la fois pratique et morale. Quand le savoir n'est pas un but, mais un moyen, que les idées tirent leur valeur, non de leur éclat propre, mais des facilités qu'elles donnent pour le service de Dieu, l'école, seuil de l'Eglise, prend le même caractère et vise à l'application plus qu'à la théorie. Toutes les études s'en ressentent. C'est dans le catéchisme latin et français que les enfants, à Genève, apprenaient à lire dans les deux langues; c'est dans les auteurs latins qu'ils vérifiaient leurs règles de grammaire, énoncées avec toute la simplicité possible; c'est dans les historiens qu'ils étudiaient l'histoire, dans Cicéron, la rhétorique. L'un des principaux exercices de la classe consacrée à cet art, la première, consistait à exposer dans sa nudité l'idée première d'un discours, puis à la revêtir peu à peu de tous les ornements, de tous les développements qui pouvaient la faire valoir et la rendre persuasive.

Point de théorie sans application, point de précepte sans exemple, point de science sans art.

L'art par excellence était la morale, à laquelle, en dernière analyse, tout venait se subordonner. Armée de sa sanction religieuse, elle remplaçait avec avantage la discipline, qui a son dernier mot dans la pénalité. On a pu voir, par quelques-unes de nos citations, combien le devoir et les commandements de Dieu étaient présents à la pensée des législateurs de l'Académie. Les statuts qu'ils édictent ne se bornent pas à prescrire ce qu'il faut faire, mais les dispositions dans lesquelles il faut le faire : « Que les ministres et les professeurs élisent *en bonne conscience* gens suffisants pour enseigner. » Qu'en lisant, ceux qui enseignent « gardent une gravité modérée en toute leur contenance; qu'ils ne fassent point d'invectives contre les auteurs qu'ils expliquent; s'il y a quelque chose couché trop obscurément, qu'ils en avertissent modestement leurs écoliers; surtout qu'ils leur enseignent à aimer Dieu et haïr les vices. Qu'ils nourrissent entre eux concorde mutuelle et vraiment chrétienne. Que le principal soit un homme craignant Dieu, d'un esprit débonnaire, et non point de complexion rude ni âpre, afin qu'il donne bon exemple aux écoliers en toute sa vie, et porte tout doucement les fâcheries de sa charge. » Que dans les disputes théologiques « toute sophisterie, curiosité impudente et audace de corrompre la parole de Dieu, semblablement toute mauvaise contention et opiniâtreté, soient bannies. Que les points de doctrine soient traités saintement et religieusement d'une part et d'autre des disputants. » Tous ces ordres se résument dans le serment prêté par le recteur, les professeurs et les régents, « de procurer, selon leurs forces, que les écoliers vivent paisiblement, en toute modestie et honnêteté, à l'honneur de Dieu, et au profit et repos de la ville. » Ne semble-t-il pas que Calvin ait voulu inscrire sur la porte de l'Académie la grande parole de Moïse : « Sainteté à l'Eternel? » Et, en effet, dans la théocratie que relevait le protestantisme du XVIe siècle, l'Etat, l'Eglise, l'Ecole étaient comme illuminés par la présence de Dieu.

M.-J. GAUFRÈS.

(*Suite.*)

BIBLIOGRAPHIE

ORIGINE ET PROGRÈS DE LA RÉFORMATION A LA ROCHELLE,
1 vol. in-12. 2e édition.

M. Louis de Richemond qui rendait si pertinemment compte, il y a quelques mois, dans le *Bulletin* (t. XXI, p. 584,) du curieux ouvrage de M. Callot sur Jean Guiton, a bien mérité lui-même du protestantisme rochelais par la publication d'un journal inédit du siége de 1628 qui complète, à certains égards, celui déjà connu de Pierre Mervault, et par une savante étude consacrée aux origines de la Réformation dans cette ville. En tête de ce dernier travail se place une biographie très-instructive consacrée à l'un des plus éminents pasteurs de l'Eglise de La Rochelle, Philippe Vincent, qui, comme orateur, écrivain, député, joua un rôle important dans la première moitié du XVIIe siècle.

Les scènes terribles du siége dont il fut témoin, semblent avoir imprimé à son éloquence un cachet plus austère : témoin ce fragment d'un sermon prononcé en 1646, où s'élevant contre la danse, il s'exprimait ainsi : « Certes, il y a peu de gens qui en voiant des tombeaux n'en sentent de l'esmotion, fussent-ils des plus estrangers ; mais quant à nous, nous avons dansé et sauté sur les nostres propres, au milieu de cette pauvre ville, qui n'a endroit où ne soit tresbuché plusieurs morts, et qui toute n'est qu'un cimetière de nos proches et de nos intimes. »

Dans un autre de ses écrits, une paraphrase en vers sur les Lamentations de Jérémie, les malheurs de Jérusalem lui inspirent un mélancolique retour sur la cité rochelaise :

Ne m'allez plus chercher ces grands tours eslevées
Jusques au ciel doré ;
Ne demandez non plus ces voûtes exaltées
Où Dieu fut adoré !

Nos maisons, nos palais, nos murs, nos forteresses,
Le temple renommé,
Tout ce que nous avions entassé de richesses,
Le feu l'a consumé.

Entre autres ouvrages qui attestent sa rare activité, Philippe Vincent avait composé un livre de *Recherches sur les commencements*

et les progrès de la réformation en la ville de La Rochelle, publié longtemps après sa mort et devenu fort rare aujourd'hui. M. L. de Richemond en a tiré profit dans son travail, en y joignant le fruit de ses recherches personnelles sur la période antérieure à l'édit de Nantes. « Sous ce régime, dit-il, La Rochelle compte six pasteurs; toutes les paroisses de l'Aunis ont leur temple et leur ministre. Après les agitations des guerres civiles, commence pour La Rochelle une ère de prospérité. Les études y sont florissantes; l'activité intellectuelle qui y règne, jointe aux développements imprimés au commerce et à l'industrie, lui mérite le nom *d'Amsterdam française.* » Temps de prospérité trop court qui va faire place au martyrologe de la Révocation! Le précieux dépôt des archives de La Rochelle confié aux soins de M. L. de Richemond ne peut que lui réserver de nouvelles révélations. Nous applaudissons à ses doctes travaux qu'anime un sentiment de filiale piété supérieur à tout éloge. J. B.

Lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de la Trémoille, etc. Brochure grand in-8o.

M. Paul Marchegay, auquel nous devons la publication de tant de précieuses correspondances tirées des archives de Thouars, vient d'ajouter à ces rares trésors une collection épistolaire d'un vif intérêt, soixante-cinq lettres de Flandrine de Nassau à sa sœur la duchesse de la Trémoille. Par quel étrange retour la fille de Charlotte de Bourbon, cette évadée du cloître de Jouarre, et du libérateur des Pays-Bas, passa-t-elle ses jours dans un monastère, sous le voile de religieuse qu'avait déposé sa mère? « La princesse d'Orange, dit Dreux du Radier, n'avait eu que des filles, au nombre de six, qui se sont illustrées par leurs vertus. Ayant promis d'en envoyer une en France pour y être élevée, celle qui était destinée au voyage tomba malade, et Flandrine prit sa place. Elle fut confiée à Madeleine de Longwy, tante maternelle et cousine de la princesse, et abbesse du Paraclet d'Amiens, probablement à cause de son penchant pour la réforme religieuse... Quand cette dernière se fut ouvertement retirée de l'Eglise romaine, l'enfant passa sous la direction d'une sœur de sa mère, Jeanne de Bourbon, qui l'emmena à Jouarre, puis à Sainte-Croix de Poitiers, dont elle était restée abbesse. Ce fut dans ce dernier monastère que la jeune princesse,

après avoir été instruite par l'abbé de Saint-Hilaire de la Celle, abjura, à l'âge de neuf ans, le 15 août 1588, la religion professée par tous les membres de sa famille paternelle. » Une abjuration si précoce décida de son avenir. Elle prit le voile et fit profession peu d'années après, devint à son tour abbesse de Sainte-Croix, et y mourut le 10 avril 1640.

Ce changement n'altéra pas les rapports de Flandrine avec sa belle-mère, Louise de Coligny, princesse d'Orange, et avec ses belles-sœurs, auxquelles l'unissait une tendre amitié. Du fond de son couvent, elle échangeait avec elles de fréquentes lettres. Celles que publie M. Marchegay, sans offrir des renseignements nouveaux sur l'histoire contemporaine, ont leur attrait sérieux et piquant. Comme le dit très-bien le docte éditeur, « le principal mérite de cette correspondance intime, écrite au courant de la plume, et entretenue pendant plus de trente années, consiste dans son style aimable et naturel, ainsi que dans les sentiments d'affection gracieuse et profonde, parfois flatteuse et un peu intéressée de la très-catholique abbesse de Sainte-Croix de Poitiers pour la protestante zélée, mais fort tolérante duchesse de Thouars. » Tolérante, c'est bien le mot, n'en déplaise au chanoine Claude Allard, dans son *Miroir des âmes religieuses*, et en dépit des mensongères accusations portées contre la duchesse de la Trémoille par Berthre de Bourniseaux, dans sa prétendue histoire de la ville de Thouars (Niort, 1824, in-8°), notamment p. 181, où il dit que Charlotte-Brabantine de Nassau était *luthérienne*, et *persécuta toute sa vie avec fureur les faibles restes du catholicisme à Thouars*. Rien de plus opposé au caractère de l'aimable duchesse, dont l'esprit tolérant, élevé, se reflète, comme en un pur miroir, dans les lettres de sa sœur. « Je sais que vous m'aimez, lui écrit la comtesse de Fiesque, une de leurs amies, et de plus vous savez que je vous honore et estime, hors la religion, autant que personne du monde, et *jusques à vous tenir pour sainte* sans ce manquement. Je prie Dieu qu'il le vous oste de tout mon cœur. »

C'est aussi la prière de la très-dévote Flandrine, et son insistance à cet égard, si pur qu'en soit le motif, semble voisine de l'indiscrétion : « Voilà tout ce qui me peine, car pour le reste je l'ay mis entre les mains de la providence divine, et prie Dieu pour eux toujours depuis, comme il me commande, et pour vous ma chère madame. *Nous avons employé ces jours pour vostre conversion*, ayant faict les prières des quarante heures, ayant toujours eu cinq ou six religieuses en prières les unes après les autres; car véritablement

je suis touchée jusques au plus profond de mon cœur de vous voir en un estat où vous ne pouvez faire vostre salut. »

La lettre LXI, dont on reproduit ici un fragment, est une controverse en règle sur la présence réelle et les vœux monastiques, où la duchesse de la Trémoille n'a pas le dernier mot : « Saint Pol dit que la virginité est préférable au mariage, que la vierge n'est point divisée, qu'elle n'a affaire que pour les choses de Dieu. Vos ministres vous disent tout le contraire, et le font de mille autres choses. Aussy disent-ils qu'ils ne font que rébellion et méchanceté, en leur profession de foy, et disent mieux qu'ils ne pensent, car ils se sont rébellés contre la sainte Eglise leur mère ; aussy ne peuvent-ils avoir Dieu pour père... Ils se perdent et vous perdent tous.

« Je ne vous les eusse pas allégués, si vous n'eussiez commencé, et je vous en dirois bien davantage, si j'avois plus de temps, car j'endurerois mille morts pour la vérité de ma créance, qui est si claire que *si vous n'estiez point opiniastre,* vous la verriez plus claire que le jour ; mais l'opiniastreté empesche la grâce de nostre bon Dieu, lequel peut tout, et est toute nostre espérance. »

En regard de ces fragments et de plusieurs autres (p. 74, 76, 89, 90), où la ferveur catholique de Flandrine se donne libre carrière, on aimerait à citer les répliques de sa sœur, et à exhumer, dans la sincérité de leur accent, ces controverses domestiques qui semblent n'avoir rien coûté à la charité. Les lettres de la duchesse de la Trémoille n'ont pas impunément franchi les grilles d'un cloître, qui les a dérobées sans retour à notre juste curiosité. Mais quel témoignage plus frappant de l'esprit de tolérance dont elle était animée que ces fraternelles controverses poursuivies durant tant d'années, sans diminuer en rien l'affection des deux sœurs ! Exemple touchant de respect pour la vérité, et d'harmonie au sein des professions les plus opposées !

Les lettres de Flandrine de Nassau méritaient, à plus d'un égard, de voir le jour. Le calme de la vie monastique semble avoir répondu à tous les besoins de son cœur : « Ne suis-je point heureuse de n'avoir qu'à prier Dieu, que de le louer et bénir de ses miséricordes, que d'admirer sa bonté ? *C'est un paradis anticipé que je ne changerais pas pour tous les royaumes de la terre.* » Les mérites prétendus des saints ne lui font point oublier qu'auprès de Dieu « *tout cela n'est rien que des atomes et du néant.* » Ailleurs, elle saura trouver des mots éloquents pour justifier, aux yeux de sa sœur, la conversion de deux gentilshommes qui venaient d'abjurer le protestantisme : « Je les vous ay ouy louer jusques au troisième ciel. Qu'en

direz-vous ? Mais c'est tout un. C'est Dieu qui sera notre juge : *tout le reste, soit louange, soit mespris des créatures, ce n'est pas grand chose.* Nostre bon Dieu seul est celuy qui jugera équitablement ; voilà le seul jugement que nous devons craindre. » A cette hauteur, les formules terrestres s'effacent, et les diversités qui séparent les âmes sincères font place au respect. J. B.

CORRESPONDANCE

LA FAMILLE DE BOTZHEIM

A la Rédaction du Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Messieurs,

Vous avez publié au mois d'août passé un récit de la Saint-Barthélemy qui a vivement intéressé vos lecteurs. L'authenticité ne peut en être contestée. Mais on met en histoire un certain prix à posséder des renseignements positifs et quelque peu détaillés sur l'auteur de tout document nouveau Je crois donc ne pas perdre absolument mon temps et ma peine en rédigeant la note suivante.

La famille des de Botzheim, qui est originaire du village du même nom (Boltzheim, Blotzheim) en Alsace, et qui apparait dans les annales du temps en 1281 parmi les premières familles nobles du pays, était réduite à la fin du XVe siècle à un seul membre, Micaël. Un manuscrit de son petit-fils Bernhard raconte que, étant très-avancé en âge, il reçut dans son château d'Ortenberg (qui a, tout récemment, passé aux mains de M. de Bussières) la visite de l'empereur Maximilien, *nostris moribus vix credibile et singularis clementiæ imperatoriæ signum.* Marié trois fois, il y eut six fils. Il mourut en 1520.

L'aîné de ses fils, Johan, est cité par Doellinger (*Réformation*, t. III, p. 575), « comme l'un des savants humanistes de son temps que leurs études classiques faisaient incliner vers les idées nouvelles. Chanoine à Constance, il était encore en 1520 ami de Luther. Il n'abandonna complétement la cause des réformateurs que pendant les troubles de la grande guerre des paysans. » Erasme lui a, dit-on, dédié un de ses ouvrages : je n'ai pu vérifier la chose. Il mourut en 1535.

Son frère Wilhelm (né en 1490, mort en 1531) épousa une proche parente du célèbre cardinal Hosius, « d'une ancienne famille (ajoute Bernhard) qui est maintenant (1574) en grand honneur dans la Pologne et la Lithuanie. » Il fut fait prisonnier par les paysans et si maltraité qu'il en mourut dans son château d'Ullenberg (Alsace), qu'ils avaient pillé et saccagé.

Wilhelm eut cinq fils dont trois périrent sur les champs de bataille. Les deux autres furent Wilhelm II (1525-1557) l'ancêtre de la seule branche des de Botzheim qui subsiste encore en Allemagne et qui ne comptait naguère qu'un seul représentant, — et Bernhard (1521-1596), l'auteur d'un manuscrit qu'il termina en 1574 et qu'il a intitulé *Urkunden des uralten adeligen Geschlechts der Botzheim.* Il dit que s'il ne possède pas peu de fiefs et de propriétés par la grâce de Dieu, le Dieu tout-

puissant l'a doté d'une nombreuse postérité (*copiosam prolem*) cinq fils et six filles encore en vie. « Mes fils, » dit-il en terminant, « qui m'ont causé de grandes dépenses, sont allés en pays étrangers *ad studia* et pour apprendre les langues. » — Il fut chancelier de l'électeur palatin et conseiller de S. M. I. Ferdinand Ier.

Or, de ses six fils, l'aîné, *Johann Wilhelm*, était né en 1550 et avait pour frère *Johan Bernhard*, né en 1552. Ils étaient donc âgés de vingt-deux et de vingt ans lors de la Saint-Barthélemy, et l'on ne peut douter que J. Wilhelm ne soit l'auteur du récit imprimé dans le *Bulletin*. Il fut juge à Spire et *Kaiserlicher Reichshofrath*. Il fut trois fois marié et eut une très-nombreuse famille. Il mourut en 1599 : il a été inhumé à Brunswick. — Jean Bernhard était maréchal de cour du duc Wilhelm de Saxe-Weimar. Il mourut en 1631. Le jour même de ses funérailles le duc fit frapper une médaille avec la tête du prince et celle du maréchal et, au revers, ces mots : « *Treuer Herr, treuer Knecht,* » bon maître, bon serviteur.)

Vous me demanderez, Messieurs, comment un Suisse, un Neuchâtelois peut être si exactement renseigné sur l'histoire et la généalogie d'une famille alsacienne devenue allemande. C'est que le dernier des Botzheim a épousé une de mes filles, et que mon fils aîné, étant en séjour chez son beau-frère, a recherché à ma demande et retrouvé sans peine à la date voulue les deux frères J. Wilhelm et J. Bernhard.

Recevez, Messieurs, l'expression de ma considération très-distinguée

Fréd. de Rougemont.

Neuchâtel, 16 avril 1873.

JACQUES AUSILIARGUES

Monsieur le Rédacteur,

Ausiliargues n'est pas le nom proprement dit du pasteur dont M. Corbière a si heureusement découvert le carnet. Son nom est *Jaques Pelet*, sieur d'*Ausiliargues*. Dans Aymon, tome Ier, p. 299, il est désigné ainsi : *Pelet de la Carrière*, et Haag, pièces justificatives, p. 347, répète la même désignation. Nous voyons, par la communication de M. Corbière, que La Carrière était le hameau où il est né, et ce hameau devait se trouver dans la paroisse de Valfrancesque.

Que devint Ausiliargues depuis le moment où s'arrête son manuscrit? Il nous est facile de répondre à cette question de M. Corbière. Il était mort dans l'intervalle écoulé entre le 19 avril 1655, date de son dernier baptême, et le 29 juin de cette même année. Ce jour-là le synode des Cévennes, réuni à Sumène, décida que « ledit Saint-Roman et Valfrancesque payeront l'année de viduité à la vefve dudit sieur Dauzillargues, conformément et à prorata de ce qu'elles avoient accoustumé de donner suivant le service qu'elles en avoient reçu. »

Quant à *Jaques Alexandre* de *Preaux* d'*Apeillyz*, il fut pasteur au Pompidou et Molezon de 1661 à 1684. Peut-être était-il parent de *Pierre de Preaux*, pasteur à Collonges en 1619, à Saconnay en 1620, et à Croset, 1626 à 1637? Sa signature, que j'ai en ce moment sous les yeux, est d'*Apeillyz*. Il fut modérateur du synode des Cévennes, tenu le 24 juin 1666 à Alais.

L. Auzière, *pasteur*.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1873.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re	année	10 francs le volume.
2e	—	
3e	—	
4e	—	
5e	—	
6e	—	
7e	—	
8e	—	
9e	année	20 francs le volume.
10e	—	
11e	année	10 francs le volume.
12e	—	
13e	—	
14e	—	
15e	—	
16e	—	
17e	—	
18e	—	
19e-20e	—	
21e	—	

Chaque livraison séparée : 3 francs.

Une livraison de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1872) : 210 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 6 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1873.

The HF Group
Indiana Plant
080648 F 135 00
1/5/2007